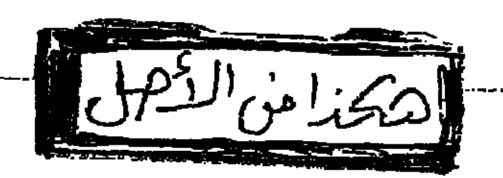


Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15953 – 7 F

DIMANCHE 12 - LUNDI 13 MAI 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Helmut Kohl et Jacques Chirac jettent les bases du « pilier européen » de l'OTAN

Un accord sur la politique de sécurité se dessine avec les Etats-Unis



JACQUES CHIRAC et Helmut Kohl ont consacré la plus grande partie de leurs trois heures d'entretien, vendredi 10 mai à Bonn, à la sécurité et à la défense, ainsi qu'à la préparation du G7 de Lyon et à la situation dans l'ex-Yougoslavie. Ils ont ainsi préparé la création du *« pilier européen de l'OTAN »* qui doit faire prochainement l'objet de décisions concrètes. Le président de la République a insisté sur *« l'horizon européen »* de la réforme des armées françaises décidée au début de cette année. Il a tenté de dissiper les malentendus apparus avec les Allemands sur les conséquences de la professionnalisation de l'armée française et la mise en cause de certains programmes d'armement communs. Tous les engagements seront respectés, a assuré Jacques Chirac.

Le président et le chancelier ont décidé des initiatives communes sur les grands enjeux de la sécurité et de la défense, allant au-delà de l'industrie de l'armement. Ils veulent progresser dès le sommet franco-allemand de Dijon, le 5 juin, vers un rapprochement des structures militaires des deux pays. Le chancelier a insisté sur l'importance de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), seule organisation européenne compétente en matière de défense, que le traité de Maastricht qualifie de *« bras armé de l'Union européenne »*. L'UEO, a-t-il dit, doit bénéficier du soutien de l'Alliance atlantique, tout en constituant un dispositif européen cohérent.

La *« personnalité »* européenne au sein de l'OTAN, objet de longues discussions entre alliés, devrait être consacrée lors de la réunion du Conseil atlantique, les 2 et 3 juin à Berlin. Des compromis ont été trouvés entre le souci des Etats-Unis de ne pas perdre le contrôle d'une organisation qui symbolise leur engagement sur le Vieux continent et la volonté des Européens de bénéficier dans certains cas d'une autonomie d'action. La France devrait obtenir satisfaction sur ce point et pouvoir reprendre toute sa place à l'intérieur de l'OTAN.

Lire page 3 et notre éditorial page 11

L'Espagne adopte un plan de réduction de ses dépenses publiques

LE NOUVEAU président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, a fait adopter, vendredi 10 mai en conseil des ministres, un plan de diminution des dépenses publiques d'un montant de 8 milliards de francs, qui prévoit notamment une réduction d'un tiers du nombre des hauts fonctionnaires. L'objectif est que l'Espagne fasse partie du premier groupe de pays qui adopteront la monnaie unique européenne, début 1999, ce qui suppose de ramener le déficit public à 3 % du PIB en 1997.

Lire page 2

Baisser les impôts ?

Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, livre au *Monde* son analyse. p. 6

Placements

Les contrats d'assurance-vie « multisupports » permettent aux souscripteurs de choisir entre sécurité, diversification et dynamisme. p. 44

Prolifération nucléaire

Les Etats-Unis ont renoncé à leur projet de sanctions économiques contre la Chine, accusée de livrer des matériaux nucléaires au Pakistan. p. 26

Le FLNC a vingt ans

Depuis que le Front de libération nationale corse est né, le 5 mai 1976, ses clandestins n'ont cessé de se déchirer. p. 10

Les dangers du benzène

Des experts soulignent les risques d'exposition aux émanations de benzène, produit cancérigène, dans les stations-service. p. 8

Robert Hue sur France-Culture

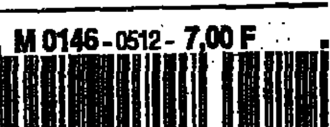
Le secrétaire national du PCF est l'invité du « Rendez-vous des politiques », dimanche 12 mai, de 11 heures à midi, sur France-Culture.

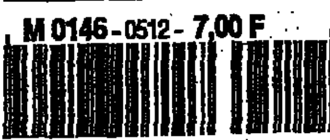
Jean-Claude Gaudin au « Grand Jury »

Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, maire de Marseille, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 12 mai à partir de 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 220 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0512 - 7,00 F





● La dispute Delarue-Elkabbach

AVANT le déballage public, il y avait l'estime. Jean-Luc et Jean-Pierre se respectaient. C'étaient les années Europe 1. Jean-Pierre Elkabbach, alors interviewer surdoué de la tranche matinale, et Jean-Luc Delarue, maître ès transitions, se fascinaient mutuellement. Sylvie Kerviel retrace le parcours de cette aventure avant que ne surgisse, au sein de la chaîne publique France 2, un désaccord brutal au fumet d'argent. On lira aussi notre enquête sur les habits neufs d'Internet.

Lire notre cahier « Télévision, radio, multimédia »

Les mariages gays affolent les conservateurs américains

WASHINGTON
de notre correspondante

Aux Etats-Unis, le mariage est tellement revenu à la *mode* que même les homosexuels veulent en profiter. Et la panique gagne les plus ardents des défenseurs des valeurs familiales à mesure qu'approche le 1er août. Ce jour-là, à moins de deux semaines de la convention nationale du Parti républicain, un tribunal doit examiner le recours de trois couples d'homosexuels contre l'Etat d'Hawaï, demandant qu'on leur reconnaisse le droit au mariage civil.

L'affaire a déjà été soumise à la Cour suprême d'Hawaï, qui, en la renvoyant devant le tribunal administratif, a estimé que le refus du droit au mariage civil à des couples homosexuels relevait de la discrimination fondée sur le sexe et, à ce titre, était contraire à la Constitution, à moins que l'Etat ne prouve qu'il a un *« intérêt supérieur »* à l'interdire. Il y a donc de fortes chances pour que le tribunal tranche en faveur de la légalisation du mariage homosexuel.

Ce jugement ne concernera pas seulement les habitants d'Hawaï. Aux termes de l'article 4 de la Constitution des Etats-Unis, *« pleine foi et crédit sont accordés, dans chaque Etat, aux actes publics, registres et procédures judiciaires de tous les autres Etats »*. Autrement dit, les couples homosexuels mariés légalement à Honolulu pourront aller s'installer à Dallas et revendiquer les mêmes droits que les couples mariés : assurances et assurance-maladie du conjoint, déclaration de revenus conjointe, droit à une pension alimentaire, héritage, etc.

« Nous voulons faire comme tout le monde, grandir, nous marier, avoir des enfants », déclarait une jeune femme lors de la cérémonie de mariages – fictifs, en attendant mieux – de près de deux cents couples homosexuels, présidée, le 25 mars, par le maire de San Francisco. D'ici à ce que Hawaï devienne aux homosexuels ce que le Nevada est aux couples hétérosexuels – l'Etat où l'on va pour se marier le jour même –, il n'y a qu'un pas que la droite républicaine se refuse à franchir. Pour se prémunir contre ce qu'ils voient comme une offensive funeste, les parlementaires d'une vingtaine d'Etats ont déposé, chez eux, des propositions de loi interdisant le mariage civil entre personnes du même sexe. Dans huit Etats, ces mesures ont même été votées.

Le débat sur le mariage homosexuel prend donc de l'ampleur. Le Vatican est contre, la conférence américaine des rabbins libéraux est pour, le président Clinton est contre. Le Congrès fédéral est entré dans la danse. Encouragés par des sondages révélant l'opposition de deux Américains sur trois à la légalisation des couples homosexuels, des élus républicains ont déposé deux propositions de loi qui lèveraient l'obligation pour les quarante-neuf autres Etats américains de reconnaître les effets du mariage homosexuel si Hawaï le légalisait. En pleine année électorale – l'élection présidentielle a lieu le 5 novembre –, les chances de ces textes sont excellentes.

Sylvie Kauffmann

Guy Roux des champs

L'ENTRAÎNEUR de l'AJ Auxerre vit la plus belle année de sa carrière, commencée en 1961 dans le patronage fondé par l'abbé Deschamps. A cette époque, l'Association de la jeunesse auxerroise évoluait en division d'honneur. Aujourd'hui, vainqueur de la Coupe de France, le club est en tête du championnat. Guy Roux n'en continue pas moins à jouer son personnage de paysan dans un club de campagne sis au bord de l'Yonne. De son côté, Michel Denisot, président délégué du principal club concurrent de l'AJA pour le titre de champion de France, le PSG, se réjouit, dans un entretien au *Monde*, d'avoir hissé son équipe parmi les grands d'Europe.

Lire pages 9 et 19

La fin du soldat-citoyen

LE CONSEIL des ministres du lundi 13 mai doit approuver le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, auquel un conseil de défense a mis, lundi 29 avril, la dernière main. Plus qu'un simple engagement du gouvernement, ce texte de loi oblige le chef de l'Etat, chef des armées, puisque son application va courir sur la durée de son mandat présidentiel. Jacques Chirac l'a lui-même admis officiellement, en février dernier, lorsqu'il a déclaré devant un auditoire de cinq cents cadres des armées qu'il serait personnellement garant du respect, par l'Etat, de sa propre parole au fil des six années à venir.

L'Etat s'engage à attribuer chaque année quelque 185 milliards de francs constants (valeur 1995) à ses armées, selon la répartition suivante : 99 milliards pour leur fonctionnement et 86 milliards pour leur équipement. En première analyse, c'est *grosso modo* 20 milliards de francs de moins, tous les ans, que ce que prévoyait la programmation précédente, conçue par Edouard Balladur et François Léotard, qui a fait long feu.

Même s'il est donné longtemps après les restrictions imposées aux armées de pays alliés ou comparables, le coup d'arrêt de la France à ses dépenses militaires n'est pas neutre dans ses effets. Il implique une réduction drastique (de 30 % à 40 % selon les cas) des effectifs sous l'uniforme, sous la promesse de verser de fortes incitations financières à des départs volontaires, et un rationnement des achats de matériels, lourd de conséquences sociales en matière d'emploi dans les régions où se trouvent les usines d'armement, déjà déprimées sur le plan économique.

Les plus hostiles à cette double perspective ne se cachent pas pour dire que la France risque ainsi de cumuler les difficultés : la gestion d'un nombre accru de « demi-soldes », comme on appelait jadis les soldats dégagés des cadres, avec la nécessité de venir à bout – sans « casse » humaine grave – d'une crise industrielle qui menace l'armement et qui est assimilée, à tort ou à raison, à celle de la sidérurgie.

En pratique, la politique du gouvernement, directement inspirée par M. Chirac, se traduit par deux décisions qui, d'ici au début du siècle prochain, vont très sensiblement modifier le paysage militaire.

La première de ces initiatives est le passage progressif d'une armée mixte, mêlant à parité cadres de métier et recrues du contingent, à une armée professionnelle, composée d'hommes et de femmes d'active ou volontaires pour des contrats à durée déterminée.

Jacques Isnard

Lire la suite page 11

Secrets et mensonges



MIKE LEIGH

CANNES 96. Le réalisateur anglais Mike Leigh a présenté, vendredi 10 mai à Cannes, *Secrets et mensonges*, analyse d'une société britannique à la dérive.

Avec ce film et *La Seconda Volta* de l'Italien Mimmo Calopresti, le 49e Festival a déjà atteint un exceptionnel niveau de qualité.

Lire pages 22 et 23

RIGUEUR Le nouveau gouvernement conservateur espagnol, dirigé par José Maria Aznar, a symboliquement choisi d'inaugurer son mandat en annonçant un plan de réduction du déficit public. D'un montant de 8 milliards de francs, les coupes épargnent en principe le secteur social, mais tous les autres postes devront être amputés, et le nombre de hauts fonctionnaires serait réduit d'un tiers. ● L'AMBITION de remplir à temps les critères d'adhésion à la monnaie unique européenne, affichée par le cabinet Aznar, devra convaincre des marchés un peu méfiants, et sera conditionnée à une politique de rigueur alors que l'économie espagnole décélère. ● L'ANNONCE de privatisations massives doit être nuancée : celles-ci sont déjà engagées depuis plusieurs années, et trouvent vite leurs limites sur un marché espagnol étroit.

Le nouveau gouvernement espagnol engage une politique d'austérité

Le plan que José Maria Aznar a annoncé moins d'une semaine après avoir prêté serment prévoit la réduction des dépenses budgétaires et la suppression de postes de fonctionnaires

MADRID
de notre correspondant

José Maria Aznar avait annoncé que la réduction du déficit public serait une tâche prioritaire de son gouvernement. Cinq jours après sa mise en place, le nouveau régime conservateur a décidé, au cours du conseil des ministres du vendredi 10 mai, de réduire de 200 milliards de pesetas (8 milliards de francs) les dépenses budgétaires et de supprimer 33 % des postes de hauts fonctionnaires. Peu de détails ont pour le moment été donnés sur l'application de ces deux mesures et sur les secteurs qui seront touchés par cette austérité.

Le resserrement des dépenses ne concernera ni le secteur social ni les aides à la création d'emplois, mais tous les autres ministères devraient être affectés. Le tour de vis est toutefois considéré comme largement insuffisant en raison de l'inadaptation du budget de 1996, qui n'est pratiquement qu'une reconduction de celui de 1995 du fait du refus des nationalistes catalans, en septembre 1995, de voter la loi de finances du gouvernement socialiste. Mais surtout il a été calculé à partir d'une croissance de 3,4 %, qui sera loin d'être atteinte. La banque d'Espagne a annoncé vendredi que, pour le premier trimestre, le taux n'a été que de 2 % alors qu'il était de 3,2 % pour la même période en 1995. Il n'est donc pas sûr que les 3 % obtenus en 1995 seront atteints cette année (plutôt 2,8 %), ce qui signifie que, de toute façon, il était nécessaire de procéder à un réajustement, car le ralentissement économique freinera les recettes fiscales et augmentera les dépenses sociales liées par exemple au chômage.

En outre, il faudra bien trouver de l'argent pour « payer » les accords passés avec les nationalistes catalans, basques et canariens et combler le manque à gagner provenant de la cession de 30 % de l'impôt sur le revenu aux communautés autonomes (régions) au lieu de 15 % auparavant. Les sacrifices devront donc être beaucoup plus importants si le nouveau pouvoir veut atteindre son objectif de 1996 de réduire à 4,4 % du PIB le déficit public. Il était de 5,8 % en 1995.

« HORLOGE »

Francesc Homs, responsable des affaires économiques du groupe catalan au Congrès des députés, a affirmé que les économies devraient se chiffrer à 1 000 milliards de pesetas cette année, soit cinq fois plus que celles annoncées, si le pays veut avoir une chance de ramener le déficit public à 3 % du PIB en 1997. Et, selon certains économistes, la même opération (1 000 milliards de pesetas) devrait être renouvelée en 1997 pour que cette chance se transforme en certitude. La tension des marchés financiers est telle que le vice-président Rodrigo Rato, chargé des questions économiques, a provoqué, jeudi 9 mai, une chute de la Bourse et de la peseta, simplement en reprenant les propos d'Abel Matutes, ministre des relations extérieures, selon lesquels il serait « raisonnable de retarder l'horloge de l'Union européenne » pour que l'Espagne puisse entrer dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Rodrigo Rato, qui est le numéro trois du gouvernement, s'est empressé de se rendre au Parlement pour rectifier le tir devant les journalistes. Comme cela ne suffisait pas, il a publié un communiqué annonçant la ferme intention du gouvernement de réduire le déficit public en coupant de 1 % les dépenses du budget.

Ce fut un beau baptême du feu pour ce super-ministre de l'économie et des finances qui, quelques instants auparavant, avait déclaré, à l'occasion de la prise de fonctions de ses quatre secrétaires d'Etat : « Notre objectif est de mener à bien une politique d'ajustement budgétaire, de donner confiance aux marchés, de rechercher une politique monétaire plus neutre et un taux de change de la peseta plus approprié à notre réalité compétitive. » Vendredi, Rodrigo Rato dut également nuancer les propos du ministre de l'industrie et de l'énergie, Josep Piqué, déclarant qu'il avait l'intention de « privatiser toutes les entreprises publiques au cours de la législature ». Les syndicats ont évidemment immédiatement réagi à cette déclaration péremptoire, alors que les négociations avec le gouvernement doivent commencer mercredi 15 mai. « Les privatisations, c'est du pain pour aujourd'hui et la famine demain parce que cela résoudra le déficit public à très court terme », a expliqué l'Union générale des travailleurs (UGT).

La décision de réduire les postes de hauts fonctionnaires a également été accueillie avec beaucoup de scepticisme. Au cours de la campagne électorale, le Parti populaire parlait d'une suppression de plus de 6 000 postes sur les 8 500, soit une réduction de 72 %. Miguel Angel Rodriguez, secrétaire d'Etat à la communication, a expliqué qu'il s'agissait d'une imprécision terminologique et qu'une confusion avait été faite entre hauts fonctionnaires nommés en conseil des ministres et personnels désignés par les ministres.

L'incidence sur les dépenses publiques sera donc très limitée. Ce qui a fait dire à l'opposition socialiste qu'il s'agissait d'« une opération d'image », d'un écran de fumée destiné à montrer que le nouveau pouvoir agissait vite et dans la bonne direction. José Borrell, responsable de la commission du budget au Parlement et ancien ministre socialiste des travaux publics, a qualifié ces décisions d'« improvisation du gouvernement » et la réduction budgétaire de « musique céleste ».

Michel Bôle-Richard

Madrid pourra satisfaire en 1997 à quatre des cinq critères de Maastricht

LE NOUVEAU gouvernement espagnol vient de se fixer comme objectif de faire partie du groupe des pays qui adopteront l'euro dès la fin du siècle. Les performances économiques et financières de l'Espagne ne sont cependant pas assez bonnes pour que les premières déclarations du gouvernement Aznar suffisent à convaincre les marchés et les milieux financiers internationaux de la réussite d'une politique qui n'est encore qu'esquissée. L'équipe qui vient d'arriver au pouvoir ne se fait d'ailleurs pas trop d'illusions, si l'on en juge par la déclaration un tantinet maladroite du nouveau ministre des affaires étrangères, Abel Matutes, demandant « qu'on arrête quelques mois l'horloge de l'union monétaire » en 1998, faute de quoi des pays comme l'Espagne et l'Italie « n'arriveraient pas à temps ».

Comme tous les autres pays candidats à l'entrée dans l'union économique et monétaire début 1999, l'Espagne devra satisfaire aux cinq critères prévus dans le traité de Maastricht : un degré élevé de stabilité des prix ; pas de déficit « excessif » des finances publiques que ce soit en flux annuel (budget) ou en stock (dette) ; un niveau des taux d'intérêt nominaux à long terme comparable à celui des autres pays ; une relative stabilité des taux de change. L'Espagne pourrait satisfaire quatre des cinq critères du traité. Celui concernant le déficit des finances publiques (pas plus de 3 % du PIB), apparaît en revanche très difficile à respecter parce qu'il implique des efforts d'austérité brutaux qui pourraient, s'ils étaient acceptés par le Parlement et par l'opinion publique, dangereusement freiner l'activité économique.

RETARDS

Le déficit des finances publiques qui concerne non seulement le budget de l'Etat mais aussi celui des collectivités locales et des systèmes de protection sociale est revenu de 6,6 % du PIB (produit intérieur brut) en 1994 à 5,9 % en 1995. L'espoir du précédent gouvernement était d'atteindre 4,4 % cette année. Mais compte tenu des retards pris, un tel objectif est pratiquement hors d'atteinte et le déficit devrait être compris cette année entre 4,8 et 5 % du PIB.

L'austérité annoncée par le premier ministre et son ministre de l'économie et des finances, Rodrigo Rato, vise à ramener le besoin de financement des administrations à 3 % dès 1997, puisque la sélection des candidats à la monnaie unique en 1999 se fera au printemps de 1998 sur la base des résultats obtenus en 1997. Ce qui impliquerait pour l'Espagne une réduction de 2 points environ de son déficit public en seulement un an. Lourde tâche que certains pays comme le Danemark ont pu, il y a une dizaine d'années, mener à bien mais dans un environnement international très différent : la croissance apportait à l'époque d'abondantes plus-values fiscales et les dépenses de transfert (pour l'emploi notamment) augmentaient moins vite du fait de la prospérité retrouvée. Nous n'en sommes évidemment plus là : l'Espagne dont la croissance a été de 3 % en 1995, subit maintenant les effets du ralentissement de l'activité en France et en Allemagne. Son économie qui a progressé au rythme annuel de 2 % au premier trimestre risque de se ralentir un peu plus avec les mesures d'austérité annoncées par le nouveau pouvoir. Et si les coupes budgétaires, qui n'affecteront pas les dépenses sociales a-t-il été précisé, étaient moins sévères que prévu, le déficit public ne pourrait pas être réduit de deux points du PIB en seulement un an.

Il y a là une contradiction que le gouvernement Aznar aura du mal à gérer, comme d'ailleurs beaucoup d'autres gouvernements européens : ou l'austérité est si forte qu'elle risque de ralentir l'activité et de tarir les recettes fiscales, ce qui empêche le déficit de se réduire suffisamment ; ou la rigueur est tempérée par le souci de ménager l'opinion publique et les objectifs de rééquilibrage sont plus longs à atteindre. La seule possibilité pour l'Espagne de respecter le critère de 3 % dès 1997 – elle est mince – serait de voir les taux d'intérêt baisser rapidement sous l'effet de la confiance des marchés. La rigueur budgétaire serait alors compensée par une détente monétaire qui allégerait les charges de la dette publique et relancerait la consommation.

STABILITÉ DE LA PESETA

Les autres critères imposés par le traité semblent en revanche beaucoup plus à portée de main. Il en est ainsi du taux annuel d'inflation qui s'est sensiblement ralenti, revenant de 4,7 % en 1995 à 3,4 % en mars (par rapport au même mois de 1995). La hausse des prix en Espagne ne devra pas, en 1997, dépasser de plus de 1,5 point le taux d'inflation des trois pays de l'Union réalisant dans ce domaine les meilleures performances. Ce taux oscillant actuellement entre 1,5 et 2 %, l'Espagne serait donc dans les normes. Il en irait de même pour le taux de change de la peseta – dont la stabilité comme le niveau sont satisfaisants – et qui ne devrait pas être modifié d'ici à 1997.

Le niveau des taux à dix ans – autre critère – qui avait été de 11,3 % en 1995 était nettement supérieur à ceux des trois pays où ils étaient les plus bas : 4,5 points au lieu de 2 points maximum autorisés par le traité. Au cours de la première semaine de mai, les taux longs à dix ans ont oscillé autour de 9,4 % alors qu'ils se situaient entre 6,5 et 7 % dans les pays de référence (Allemagne, France et pays-Bas). Le compte n'y est pas encore mais la partie n'est pas du tout perdue.

Reste alors le cinquième critère qui concerne, lui, l'endettement public, un endettement qui ne doit pas dépasser 60 % de la richesse nationale exprimée en terme de PIB. L'Espagne en était à 65,7 % en 1995, après 63,1 % en 1994. Les tendances, qui auront beaucoup d'importance lors de l'examen de passage du printemps 1998, ne sont pas favorables puisqu'en 1996, ce pourcentage pourrait être encore plus élevé. Ce dérapage ne devrait pas être rédhibitoire dans la mesure ou le stock de dette dépend de l'évolution des déficits publics annuels. Et sur ce point, il y a tout lieu de penser que la Commission comme l'Institut monétaire européen (IME) quand ils examineront le cas espagnol, constateront que la rigueur de la politique budgétaire mise en place est le meilleur des gages d'un dégonflement à terme de la dette publique.

Alain Vernholes

Un secteur public déjà largement restructuré

LES PRIVATISATIONS massives annoncées par le nouveau gouvernement et notamment par son ministre de l'industrie Josep Piqué ne seraient-elles qu'une façade ? Le poids du secteur public en Espagne est déjà nettement inférieur à ce qu'il est en France en Italie ou en Allemagne.

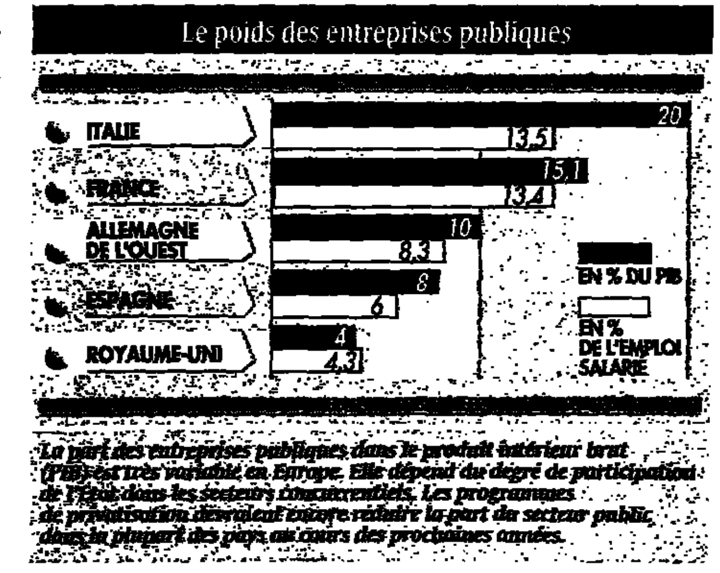
Depuis le début des années 80, les restructurations sont engagées dans le vaste conglomérat créé en 1941 par le général Franco pour assurer le développement industriel de l'Espagne, l'INI (Institut national de l'industrie), qui au fil des années avait dû prendre en charge des entreprises déficitaires et des industries de base. Effrayés par les pertes abyssales de l'INI (plus de 8 milliards de francs en 1983), les socialistes ont agi « sans a priori étatiste », ne gardant que les secteurs stratégiques (pétrole, électricité, sidérurgie, armement et services publics). Ils ont ramené les effectifs de 216 000 à quelque 130 000, et fermé plus d'une trentaine d'usines dans la sidérurgie, les chantiers navals ou l'armement. Le coût financier (1 400 milliards de pesetas – soit 56 milliards de francs – en huit ans) des restructurations a été lourd, et des protestations parfois violentes se sont produites en Andalousie comme dans les Asturies.

Sous le vocable neutre de « désinvestissement », les socialistes ont aussi cédé des pans entiers, comme l'automobile (SEAT, cédé à Volkswagen, ou les camions Pegaso), la construction ferroviaire (le choix du TGV pour la ligne Madrid-Séville en 1988 a été compensé par le rachat par le français Alsthom d'Ateinsa et de La Maquinista, déficitaires), le téléphone (Telefonica est aujourd'hui une des plus grosses capitalisations boursières... à New York) ou le secteur financier (Argentaria). Ils ont aussi ouvert le capital de grands groupes, notamment dans le pétrole (dans Repsol, vingt-deuxième entreprise pétrolière mondiale, l'Etat ne détient plus que 10 %), le gas (Gas natural ou Enagas), l'électricité (Endesa, dont le chiffre d'affaires dépasse 33,5 milliards de francs), l'électronique et l'informatique (Indra, 2,4 milliards de francs, dont Thomson a pris 25 %).

Ce qui reste à l'Etat a, en 1995, été réorganisé autour de deux holdings, l'un comportant les entreprises rentables ou vendables, l'autre les « canards boiteux » voués à la restructuration. C'est le premier, Teneo (énergie, transport aérien, construction aéronautique, aluminium, électronique, papeterie...), 75 000 salariés, 88 milliards de francs de chiffre d'affaires, que le ministre de l'industrie entend liquider « à moyen terme », si possible dans la législature. Ce ne sera pas facile, Josep Piqué le reconnaît, étant donné l'étroitesse du marché espagnol : la cession en Bourse des 60 % d'Endesa encore détenus par l'Etat ne se fait que très progressivement. Tout aussi difficile, pour des raisons différentes, sera la privatisation d'Iberia (chiffre d'affaires : 27 milliards de francs, plus de 20 000 salariés), en mauvaise posture, notamment à la suite de rachats aventureux en Amérique latine, bien que la compagnie ait réussi à se débarrasser d'Aerolineas Argentinas en cédant celle-ci à... Teneo !

Mais on ne parle pas de céder l'autre groupe, détenu par l'Agence industrielle de l'Etat (AIE), l'« hôpital » d'entreprises de quelque 45 000 salariés et au chiffre d'affaires en rapport (mines – notamment de potasse, – chantiers navals, armement) qui a enregistré 12,4 milliards de francs de pertes en 1995 et a reçu 15,6 milliards de l'Etat : le chiffre devait être divisé de moitié d'ici à 1999. On n'a pas parlé non plus de Tabacalera, qui, outre les tabacs, réunit les participations dans l'agro-alimentaire, notamment le sucre. Les privatisations annoncées ne semblent pas si « totales » que cela.

Guy Herzlich



La part des entreprises publiques dans le produit intérieur brut (PIB) est très variable en Europe. Elle dépend du degré de participation de l'Etat dans les secteurs concurrentiels. Les programmes de privatisation devraient encore réduire la part du secteur public dans la plupart des pays au cours des prochaines années.

Italie : M. Violante, symbole de la lutte anti-Mafia, élu président de la Chambre

ROME
de notre correspondante

Avec l'élection de Luciano Violante, du PDS, vendredi 10 mai, à la présidence de la Chambre des députés, la majorité de centre-gauche n'a pas seulement marqué fortement son arrivée au pouvoir, elle a aussi rendu hommage à la lutte contre la Mafia. Car Luciano Violante, cet homme passionné et cérébral à la fois sous des dehors réservés, est devenu un véritable symbole pour ses initiatives dans la lutte contre la criminalité organisée : ami du juge assassiné Giovanni Falcone, il dirigea deux ans (de 1992 à 1994) la commission parlementaire anti-Mafia, se battant pour faire reconnaître l'utilité des témoignages des « repentis » de Cosa Nostra, faisant adopter une loi pour confisquer les biens des « parrains » et renforcer leurs conditions de détention. Il mit aussi un certain acharnement à révéler les liens étroits entre Mafia et milieux politiques.

Luciano Violante est né, marqué par l'histoire, dans un camp de concentration géré par les Britanniques en Ethiopie, le 25 septembre 1941. Il entre dans la magistrature en 1966, pour affronter, en tant que juge-instructeur à Turin, cet autre aspect pervers d'une certaine politique, les Brigades rouges. Ce sera aussi l'apprentissage de la « vie blindée », sous protection permanente : récemment encore, le « parrain » Toto Riina, depuis sa prison, l'a désigné comme l'homme à abattre. Sa carrière politique commence dans les rangs du Parti communiste, dont il est élu député dès 1979. Suivant ensuite la transformation sociale-démocrate du PCI en Parti démocratique de la gauche (PDS) en 1991, il devient vice-président de la Chambre des députés en 1994.

Personnage-symbole certes, personnage critiqué également : le désir de M. Violante de traquer tout relent de fascisme et sa conception presque sectaire de la justice n'ont pas toujours fait l'unanimité. L'ancien président de la République, Francesco Cossiga, ne l'a-t-il pas traité un jour de « Vichinski italien », le comparant au grand inquisiteur des procès staliniens. Quant à Silvio Berlusconi, ses demêlés, lors de son passage au pouvoir, avec Luciano Violante, qu'il accusera d'être le « chef du parti des magistrats rouges », sont restés célèbres.

Dans son premier discours après son élection, Luciano Violante a rappelé fermement le principe de l'unité italienne, face à la contestation sécessionniste de la Ligue du Nord.

Marie-Claude Decamps

Accord sur la réforme de l'OTAN

Les Européens ont fait reconnaître leur « identité » au sein de l'Alliance. Mais Washington garde un droit de regard

L'« ADAPTATION » de l'OTAN devrait enregistrer un progrès substantiel lors de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de l'Alliance atlantique, les 2 et 3 juin à Berlin. Les Seize sont parvenus à un accord qui prend largement en compte les préoccupations des Européens, et notamment des Français, sans donner l'impression que l'Europe pourrait désormais se passer des Américains, sinon pour sa défense contre une agression extérieure, du moins pour la solution des conflits régionaux. Les bases de cet accord ont été entérinées, la semaine dernière, lors d'une réunion tenue discrètement à Londres par les ministres de la défense français, britannique, allemand et américain.

Facilitée par le « rapprochement », annoncé le 5 décembre 1995, de la France en direction de l'OTAN dont elle avait quitté les instances militaires intégrées en 1966, cette « adaptation » des rapports transatlantiques au sein de l'Alliance devrait se traduire à Berlin par une déclaration soulignant *« l'émergence d'une identité européenne de défense »* et par l'énoncé de quelques principes permettant, d'ici à la fin de l'année, de donner quelque consistance au « pilier européen » de l'OTAN.

L'identité européenne de défense avait été acceptée par le président Clinton au sommet atlantique de janvier 1994. Comme manifestation concrète de cette reconnaissance, les Seize avaient décidé de créer des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM, appelés CJTF dans le jargon otanien selon l'acronyme anglais), c'est-à-dire la possibilité pour un groupe de pays membres d'agir sans que tous – et d'abord les Etats-Unis – soient d'accord pour participer. Mais la concrétisation de cette décision se heurtait à un différend à propos du droit de regard que Washington voulait conserver dès lors que des moyens de l'OTAN seraient utilisés, y compris dans des opérations strictement européennes.

AMBIGUÏTÉ LEVÉE

L'accord, qui devrait être conclu à Berlin et précisé lors d'une nouvelle réunion du Conseil atlantique avant la fin de l'année, tourne autour de trois points. D'abord, l'identité européenne de défense devra être *« visible politiquement et efficace opérationnellement »*. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'un coup de chapeau symbolique de la part des Etats-Unis aux efforts que font leurs alliés, au premier chef les membres de l'Union européenne, pour développer la politique extérieure et de sécurité commune prévue par le traité de Maastricht. Cependant – et les deux points suivants de l'accord le confirment – les Européens se gardent de donner l'impression qu'ils se préparent au départ, à terme, des Américains du Vieux Continent ou qu'ils veulent entrer en concurrence avec eux. Ce soupçon a longtemps pesé sur la politique française, non seulement de la part de Washington mais aussi des partenaires européens, et c'est sans doute un des mérites des décisions prises par Jacques Chirac depuis son installation à l'Elysée que d'avoir levé l'ambiguïté sur ses intentions.

Ce double souci – souligner la personnalité européenne et marquer l'unité de l'Alliance – apparaît dans le compromis qui semble avoir été trouvé pour les GFIM : dans la mesure où ces forces feront appel aux moyens de l'OTAN, une décision de principe du Conseil atlantique sera nécessaire ; autrement dit, les Etats-Unis disposeront d'un droit de veto, comme n'importe quel autre membre. Il reste cependant à préciser le contrôle que Washington pourra exercer tout au long d'une opération si des matériels payés par le contribuable américain sont utilisés. Or aucune opération européenne d'envergure ne peut être actuellement montée sans utilisation de moyens américains de transport, de renseignement, de logistique, etc. Au cours des dernières années, l'ex-Yougoslavie en a apporté de nombreux exemples.

ACTION ENCADRÉE

Comme le dit un observateur américain, les Etats-Unis acceptent que les puissances européennes utilisent les moyens de l'OTAN pour mener seules des actions avec lesquelles ils sont d'accord. Sinon, rien ne se fera. La formule est un peu brutale, mais la capacité d'action autonome des Européens sera en effet strictement encadrée.

Le troisième point concerne la réforme de la structure de commandement au sein de l'OTAN, qui a fait l'objet de longues discussions. Pour renforcer l'UEO, *« bras armé de l'Union européenne »* selon le traité de Maastricht, fallait-il créer au sein de cette organisation, seule institution européenne compétente en matière de défense, un état-major complet ? L'idée a couru ; elle a été repoussée pour cause de double emploi avec la structure de commandement OTAN. Pour échapper au reproche de vouloir créer une instance concurrente, les Français ont alors pensé à une chaîne de commandement européen située au sein de l'OTAN. Cette suggestion a, elle aussi, été rejetée.

Ni double emploi ni double structure : la réunion de Berlin devrait s'arrêter sur le principe de la double casquette. Ce qui se traduit ainsi dans le langage ésotérique de l'OTAN : dans la structure de commandement de l'organisation atlantique seraient introduits des éléments européens identifiables pouvant être activés de manière autonome, en tant que de besoin. Autrement dit, les officiers européens se trouvant dans la chaîne de commandement OTAN pourraient former un état-major européen pour des opérations spécifiquement européennes dont la direction politique et militaire reviendrait à l'UEO. Ces éléments devraient se trouver à tous les niveaux de commandement, y compris au plus haut, avec un adjoint européen au général américain commandant les forces intégrées de l'OTAN.

Sur les bases de cet accord, la France pourrait reprendre sa place pleine et entière au sein de l'OTAN, avec le retour du ministre de la défense dans le Conseil. Officiellement, il ne s'agirait pas alors de « réintégrer » la vieille OTAN, mais de participer à sa rénovation, condition nécessaire à son élargissement.

Daniel Vernet

Coopération resserrée entre M. Chirac et M. Kohl

Au cours d'une rencontre informelle, vendredi 10 mai à Bonn, Jacques Chirac et Helmut Kohl ont décidé de se voir désormais toutes les six semaines en moyenne, compte tenu des rencontres multilatérales (sommets européens, G 7, etc.) auxquelles ils participent. Les questions de défense et de sécurité ont occupé une grande place dans les entretiens, qui ont été suivis d'un dîner.

Le président de la République a expliqué au chancelier les raisons de la réforme des armées qu'il a décidée au début de l'année. Il a replacé cette réforme dans sa dimension européenne. Jacques Chirac a assuré que tous les engagements en matière de programmes franco-allemands d'armement seraient respectés, y compris pour les hélicoptères. De son côté, Helmut Kohl a réitéré son accord pour la construction d'un satellite de reconnaissance. Au-delà des programmes d'armement, la France et l'Allemagne veulent rapprocher leurs structures militaires.

L'Union européenne souhaite trouver une issue à la crise de la « vache folle »

Jacques Chirac jouera les intermédiaires auprès de John Major

La crise de la « vache folle » sera sans nul doute au centre des entretiens qu'auront, mardi 14 mai, Jacques Chirac et John Major. D'autant que le président français apparaît soucieux, comme certains de ses homologues européens, de sortir de l'impasse actuelle, sans bien évidemment négliger les précautions à prendre sur le terrain de la santé publique, et en s'entourant d'avis de scientifiques.

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Depuis qu'a éclaté la crise de la « vache folle », le 26 mars, date de l'embargo, après les révélations dramatiques du ministre de la santé britannique, Jacques Chirac s'est comporté en ami de l'Angleterre, et n'éprouvera donc guère de difficultés à prouver sa bonne volonté. Fin mars, à l'occasion du Conseil européen de Turin, le président de la République avait été le premier à expliquer publiquement qu'il s'agissait là d'une crise européenne et qu'elle devait être traitée d'une manière collective.

Alors que la construction européenne se trouve engagée pour plusieurs années dans une phase de mutation difficile (monnaie unique, réforme des institutions dans la perspective de l'élargissement aux pays d'Europe centrale), laquelle s'accompagne d'une polémique très vive de l'autre côté de la Manche, la France souhaite certainement ne rien faire qui avive les tensions et aboutisse à isoler encore davantage la Grande-Bretagne.

L'Elysée est ainsi intervenu très directement auprès de Philippe Vasseur, le ministre de l'agriculture, pour qu'il fasse preuve de « *compréhension* », lorsque le dossier était débattu au niveau du Conseil de l'Union. *« Mais cela ne signifie pas pour autant que j'aie reçu comme directive de lever l'embargo »*, réplique M. Vasseur. Ainsi, tout est dit ou presque. Quoi qu'on pense à Londres, la France n'a jamais cherché dans cette affaire à embarrasser les Britanniques ou, pire, à en tirer un quelconque profit. Les autres partenaires continentaux de la Grande-Bretagne sont sur la même ligne, même si Allemands et Autrichiens se montrent encore plus pointilleux sur le terrain de la santé publique. Les Britanniques sont tendus vers un objectif quasi unique : la levée du cordon sanitaire décrété par l'Union, qui les empêche d'exporter bovins, viandes et produits dérivés, non seulement vers la Communauté, mais vers le reste du monde. Leur donner satisfaction de façon hâtive, sans s'être entouré d'un maximum de précautions pour éviter la contagion, susciterait à coup sûr des réactions très vives de la part des consommateurs. La consommation de viande, qui reprend lentement, s'effondrerait à nouveau sur le continent. Bref, l'exercice aurait des répercussions négatives pour tout le monde, y compris les Anglais.



M. Chirac s'efforcera de convaincre John Major de cette évidence de bon sens : l'Union ne peut alléger la contrainte imposée aux Anglais qu'avec une extrême prudence, en s'entourant chaque fois de l'avis des scientifiques, afin que l'opinion n'éprouve pas le sentiment d'être sacrifiée à des intérêts privés.

Comme en témoigne la proposition faite mercredi par Franz Fischler, commissaire européen chargé des affaires agricoles, de lever l'embargo sur les gélatines et suifs fabriqués au Royaume-Uni à partir de déchets de viande, les institutions bruxelloises sont prêtes à assouplir l'embargo lorsqu'elles ont acquis la conviction que les risques potentiels de contamination sont maîtrisés. Londres s'est félicité de ce geste sur lequel le comité permanent vétérinaire de l'Union doit se prononcer le 15 mai.

Mais alors que le plan d'abattage britannique des troupeaux à risque, qui constitue l'élément central du dispositif envisagé pour réduire progressivement l'incidence de la maladie, imprécis, mal accueilli par la profession, commence à peine à être mis en œuvre, dans des conditions de désordre très largement dénoncées, les continentaux ne sont pas disposés à assouplir l'interdiction d'exporter qui frappe animaux vivants et viande. *« L'embargo ne sera pas éternel »*, aime à dire M. Vasseur. Mais il durera encore probablement de longs mois.

Depuis le début, John Major donne l'impression d'hésiter entre la voie de la concertation et celle de l'affrontement. Dans une lettre récemment adressée à Jacques Santer, le président de la Commission, n'a-t-il pas envisagé, si rien ne bougeait, d'exiger la convocation d'un Conseil européen extraordinaire. *« Ce n'est pas un Conseil européen qui fera manger de la viande aux gens s'ils continuent à être inquiets »*, répliquait avec bon sens un des responsables du dossier.

Philippe Lemaître

Publicité pour le sigle « viande bovine française »

Tandis qu'un mois et demi après le début de la crise de la « vache folle », la consommation de bœuf en France stagne 20 % en dessous de son niveau habituel, le Centre d'information des viandes (CIV) a lancé le 10 mai une campagne d'information de 30 millions de francs sur le sigle « Viande bovine française », financée par Interbev, l'interprofession française du bétail et des viandes et qui doit *« redonner confiance aux consommateurs, qui se demandent ce que recouvre exactement le sigle* "viande bovine française" », indique Louis Orenga, le directeur du CIV.

Lune de miel entre les vaches normandes et Carrefour

EVREUX
de notre envoyé spécial

La maladie de la « vache folle » aura fait beaucoup de victimes dans les paysanneries européennes mais aussi quelques heureux en France. Les partenaires de la filière bovine, qui se sont lancés depuis plusieurs années dans la qualité et l'identification des viandes contre les tenants du « tout-venant », veulent retourner la situation à leur avantage.

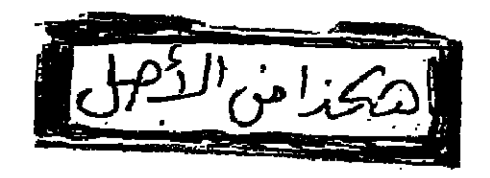
Agriculteur bas-normand, Michel Hamel est assailli de coups de téléphone d'éleveurs depuis quelques semaines. Ancien trésorier de la FNSEA, il a créé en 1992 l'association Filière qualité race normande. *« Cette vache-là avec sa robe blanc et caramel a la particularité d'être à la fois une très bonne laitière et un bon gisement de bifteck*, explique-t-il. *On a mis en place des groupements de producteurs qui s'astreignent à des règles sévères. Au début, c'était difficile, car le paysan est individualiste, et on ne peut pas dire que j'ai été soutenu des deux bras par les organisations professionnelles. »* Aujourd'hui pourtant, l'initiative a fait tache d'huile et 2 500 éleveurs des départements de l'Ouest ont adhéré à l'association. Le but est d'atteindre 5 000 paysans l'été prochain et les choses en prennent bien le chemin. *« Notre contrat : s'engager à livrer 1 000 gros bovins par semaine »*, assure Michel Hamel.

Mais à qui livrer ces quantités de belles normandes qui ont sous les sabots de l'herbe grasse en veux-tu, en voilà ? C'est en 1993 que Michel Hamel fait la connaissance de Gabriel Binetti, directeur des produits frais chez Carrefour. Les magasins du groupe, à l'époque, sont souvent la cible de commandos musclés d'agriculteurs qui dénoncent les campagnes de promotion sur le lait ou la viande qui font plonger les prix. *« C'est idiot de se bagarrer*, plaide aujourd'hui Gabriel Binetti. *La grande distribution n'est hostile ni au terroir ni au bon goût. »* Et s'adressant aux éleveurs, il lance mi-sarcastique mi-révérencieux : *« Je vous ai compris, messeigneurs ! »* Aujourd'hui vingt-cinq magasins Carrefour du Grand-Ouest sont liés par un cahier des charges strict avec les adhérents de l'association de Michel Hamel. Et d'ici juillet douze autres de Loire-Atlantique, de Vendée et du Maine-et-Loire vont signer une charte, s'engageant à ne vendre, dans leurs rayons boucherie, aucune autre viande de bœuf que celle de race normande, dont on connaît, pièces d'identité à l'appui, la trace depuis l'étable de vêlage jusqu'au couteau de l'atelier de désossage.

Mais cette lune de miel entre l'éleveur et le distributeur n'aurait pas été possible si, au milieu de la chaîne, on n'avait pas trouvé l'usine de transformation adéquate. Coïncidence : en 1990, l'abattoir du Neubourg (Eure) est ravagé par un incendie. Il sera reconstruit en 1992 et mis aux normes européennes dernier cri, avec 270 salariés dont 7 vétérinaires.

Habituellement prompts à fustiger la grande distribution, les agriculteurs normands font leurs comptes : *« Ce circuit de la traçabilité nous donne une plus-value de 1,3 franc par kilogramme de carcasse. Dans la conjoncture actuelle ce n'est pas rien »*, se réjouit Michel Hamel. Jean-François Hervieu, président de la chambre d'agriculture de l'Eure, qui adjure Philippe Vasseur ne ne pas lever d'un iota l'embargo sur les produits anglais, pousse à tout va : *« Par rapport à la vache prim'holstein, nourrie au maïs et au soja, qui ne sait rien faire d'autre que de livrer des niagaras de lait, notre normande entretient l'espace et valorise notre or : l'herbe. C'est de l'aménagement du territoire ! »* Tout le petit monde normand attend du ministre confirmation de cette analyse lorsqu'il viendra inaugurer en juin le Festival de l'agriculture du Neubourg et les défilés des plus belles bêtes à concours.

François Grosrichard



Des affrontements entre Israël et le Hezbollah ont repris au Liban sud

Selon l'hebdomadaire « Kol Haïr », les artilleurs de Cana n'éprouvent « aucun regret »

Les accrochages opposant les miliciens du Hezbollah à *l'armée israélienne (Tsahal) ont repris au* Liban sud. Réunis pour la première fois à Washington, vendredi 10 mai, les membres du *groupe de surveillance des accords de cessez-le-*feu ne sont pas parvenus à s'entendre sur la nature de leur mission. Par ailleurs, les témoignages de soldats responsables du massacre de 102 civils à Cana ont été publiés par un hebdomadaire.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les affrontements armés qui avaient cessé le 27 avril, après seize jours de bombardements israéliens intensifs sur le Liban, ont repris, jeudi 10 et vendredi 11 mai, dans la zone occupée par Israël au sud du pays du Cèdre. Un homme de l'armée du Liban sud (ALS), la milice supplétive de l'Etat juif, a été tué vendredi dans l'explosion d'un engin piégé près de la ville de Jezzine. La veille, deux autres miliciens au service d'Israël avaient été blessés dans les mêmes conditions près des ruines du château de Beaufort.

Retour à la situation précédente ? Dans les deux cas, l'armée israélienne basée au Liban sud a réagi par des tirs de mortiers sur les villages au nord de sa « zone de sécurité ». Dans les deux cas, les combattants du Hezbollah ont revendiqué ces opérations. Les « arrangements » qui avaient permis de mettre fin aux bombardements intensifs n'envisageant pas le retrait israélien de la « zone de sécurité », ils n'interdisent pas non plus aux combattants libanais du Hezbollah de poursuivre la résistance armée contre cette occupation.

Soucieux, à dix-neuf jours des élections, de démontrer à une opinion publique sceptique que l'opération « Raisins de la colère » au Liban sud aurait malgré tout servi à quelque chose, le premier ministre Shimon Pérès a demandé aux Etats-Unis d'intervenir auprès de la Syrie afin qu'elle exerce son influence sur le « parti de Dieu » et calme la situation.

En attendant, le massacre de Cana, ou plutôt l'émotion internationale que cette *« tragique erreur »* et les conditions dans lesquelles elle fut commise ont soulevée, commence à troubler une partie de l'opinion. Jusqu'ici, les rares et brefs commentaires publiés dans les journaux innocentaient par avance les généraux. *« Malgré la longue liste des contradictions, les explications imprécises et incomplètes de l'armée,* écrivait ainsi, le 8 mai, *Yediot Aharonot*, premier quotidien national (centre droit), *nous faisons confiance à la parole des chefs de l'état major de notre armée. »*

Un éditorial de *Haaretz*, le journal de la gauche laïque et modérée, (*Le Monde* du 11 mai), rapprochant Cana des massacres de Sabra et deChatila, a illustré jeudi, pour la première fois, l'étendue du malaise ressenti depuis le 18 avril par la minorité israélienne qui se veut radicalement à gauche de l'échiquier politique. Les interviews de soldats publiées vendredi dans l'hebdomadaire *Kol Haïr* (gauche modérée) auront sans doute achevé de la troubler.

N'exprimant *« aucun regret »* pour ce qui s'est passé à Cana, cinq soldats présents le 18 avril dans la batterie d'artillerie qui a tiré sur le camp onusien où s'étaient réfugiés des civils, expriment au contraire des sentiments de fierté guerrière. Répondant anonymement aux questions de l'hebdomadaire – les soldats d'active n'ont pas le droit de s'exprimer dans la presse –, un sergent déclare : *« C'est la guerre et dans la guerre ce genre de choses se produit. Après tout, ce n'était qu'une bande d'«* araboushim *»* [ce mot hébreu pour désigner les Arabes est très péjoratif]. »

Un autre soldat rapporte les propos tenus par un officier devant ses subordonnés quelques minutes après que la tragédie eut été connue de la batterie tout entière : *« Il nous a dit que nous avions bien agi, que nous avions bien tiré et que nous devions continuer comme cela. Il ajouté : vous savez, ce sont des Arabes et des Arabes, il y en a des millions. »* Un communiqué officiel de Tsahal, publié vendredi après-midi, a mis en doute l'authenticité de ces paroles. *« Il est impossible de savoir si cela est vrai et, de toutes façons, les paroles de tel ou tel ne changent rien au fait que ces tragiques tirs ont été effectués par erreur. »* Ruth Yovel, rédactrice en chef de *Kol Haïr*, a indiqué qu'elle détenait les noms et adresses des soldats interrogés et qu'elle était prête, pour sa part, à se soumettre au détecteur de mensonges si l'armée le souhaitait.

Patrice Claude

Difficile mise en place du « groupe de surveillance »

Réunis à Washington, vendredi 10 mai, les représentants des Etats-Unis, de la France, de la Syrie, d'Israël et du Liban, qui doivent composer un « groupe de surveillance » chargé de contrôler le cessez-le-feu au Liban sud, ne sont pas parvenus à s'entendre. La composition de ce groupe (Damas souhaite qu'il comprenne des militaires, mais Washing-*ton opte pour des diplomates), ainsi que* la localisation de son siège (la Syrie désire qu'il soit installé sur le sol libanais, alors que le nom de Chypre avait été également avancé), ont notamment opposé les participants qui sont convenus de poursuivre leurs tractations. – *(AFP.)*

Le budget japonais a enfin été voté

TOKYO
de notre correspondant

Le vote du budget japonais, vendredi 10 mai – six semaines après que l'année fiscale a commencé –, semble loin de remédier à la crise larvée de la vie politique nationale, et a relancé les spéculations sur la possibilités d'une dissolution de la Diète et d'élections anticipées.

La partie de « bras de fer » entre la coalition gouvernementale et la principale formation d'opposition, le Nouveau Parti du progrès (NPP), est en effet appelé à se poursuivre. Le compromis sur la question de la liquidation des organismes de crédit immobilier *(jusen)* n'a rien résolu ; il a été décidé de geler 685 milliards de yens inscrits au budget et destinés à régler une partie de leurs dettes jusqu'à ce qu'un accord intervienne. Le NPP a mis comme condition à une reprise du débat sur les *jusen*, ainsi que sur trois lois relatives à la faillite des organismes financiers, la comparution devant la Diète de Koichi Kato, secrétaire général du Parti libéral démocrate (PLD), principale force de la coalition gouvernementale, afin que celui-ci puisse s'expliquer sur une affaire de fonds politiques. Jusqu'à présent, le PLD s'y est opposé.

« CUISINE POLITICIENNE »

Depuis l'accession au poste de premier ministre de Ryutaro Hashimoto en janvier, cette « cuisine politicienne » paralyse les débats sur les vraies questions auxquelles le pays est confronté, telle que la redéfinition de l'alliance stratégique avec les Etats-Unis en cas de crise régionale, avec les éventuelles implications constitutionnelles qu'elle comporte. L'opposition entre le PLD et le NPP, deux forces composées de politiciens venant de la même nébuleuse conservatrice, tient plus de la partie de « poker menteur » que de la confrontation de programmes. Le président du NPP, Ichiro Ozawa, cherche à provoquer des élections anticipées. Cette stratégie est cependant loin de faire l'unanimité au sein d'un parti déchiré par les divisions internes, dont la cote baisse et qui ne serait guère, dès lors, en meilleure position que le PLD pour affronter les électeurs.

Philippe Pons

La crise économique en Libye favorise la montée de l'islamisme et du banditisme

TRIPOLI
de notre envoyé spécial

Tripoli est propre ! La gestion de la capitale libyenne vient d'être confiée à un homme à poigne, qui a été sorti d'une de ces quarantaines que le colonel Mouammar Kadhafi fait subir même à ses plus proches collaborateurs. Abdel Salam El Zadma, qui affirme *« ne croire qu'en Dieu, le Guide de la révolution et son revolver »*, ne lésine pas sur le toilettage de la ville. Les vendeurs ambulants sont poursuivis et les marchés sauvages démantelés. M. El Zadma a même décidé de démolir nuitamment le mur d'enceinte de l'ancien palais royal pour en ouvrir les jardins au peuple.

Mais ce coup de torchon ne saurait débarrasser Tripoli du malaise qui s'y est installé. Le symptôme le plus frappant de ce malaise est la plainte des Libyens au sujet de la hausse continue des prix, malgré le maintien des subventions pour les produits essentiels que sont le pain, la farine, l'huile, le thé et le sucre. Logement, électroménager, vêtements, enseignement, soins médicaux, transports augmentent au rythme d'une inflation dont le signe le plus sûr est la dévaluation, au marché noir, du dinar, qui est tombé de 16,5 francs, il y a une dizaine d'années, à moins de 1,50 franc, en avril.

La Jamahiriya est désormais un pays à deux vitesses. D'un côté, la majorité de la population, composée de fonctionnaires qui perçoivent un traitement mensuel de 200 à 500 dinars, et arrivent difficilement à joindre les deux bouts. De l'autre, une petite nomenklatura qui prospère grâce aux largesses du pouvoir. Cette classe de nouveaux riches creuse encore le fossé en se lançant dans l'affairisme. Les *« révolutionnaires »* font désormais de l'import-export avec succès, grâce aux faveurs des fonctionnaires des autorités portuaires, ou aux lettres de crédit ouvertes au taux officiel, le dollar coûtant dix fois moins cher que sur le marché parallèle.

Il n'est donc pas étonnant que les quartiers chics de Tripoli, comme Guirgach, se soient dotés de galeries marchandes et de boutiques de luxe.L'expansion de ces magasins a été favorisée par l'interdiction des liaisons aériennes imposées par l'ONU à Tripoli depuis quatre ans. Du coup, moins de Libyens vont s'approvisionner en Europe.

Compte tenu d'un tassement prévisible des revenus pétroliers, le gouvernement, le plus grand employeur de Libye, a été contraint d'arrêter le recrutement de nouveaux agents, sauf cas d'absolue nécessité. Pis, des plans de compression de personnels sont en cours, qui frappent surtout le million de travailleurs étrangers, dont des dizaines de milliers ont déjà été expulsés.

Plus de la moitié des quelque cinq millions de Libyens ont moins de vingt ans. La plupart de ces jeunes ne trouvent pas de travail et beaucoup errent, désoeuvrés, dans les rues. D'où la montée de la criminalité et de l'islamisme. Ce dernier phénomène, qui, depuis des années, gagnait du terrain – comme en témoigne le port du voile de règle dans les écoles –, a commencé, depuis l'été, à tourner en violences.

> La plupart des jeunes ne trouvent pas de travail, et beaucoup errent, désœuvrés, dans les rues

C'est l'est du pays, notamment la zone de Benghazi, qui, entre juin et mars, a connu le plus grand nombre d'accrochages meurtriers entre forces de l'ordre et extrémistes. Malgré la violente répression qui a suivi, l'état de siège est toujours en vigueur dans la région escarpée de Darnah, favorable aux maquisards. Des barrages, tous les dix kilomètres, sur la route côtière, sont là pour le rappeler.

La criminalité organisée a, elle aussi, augmenté de manière alarmante. Le « numéro un » libyen, dans un discours prononcé en mars, a menacé de *« couper la main qui se tend pour voler et d'amputer la jambe du bandit de grand chemin »*. Tout avait commencé par la drogue et la prostitution, qui font maintenant, plus ou moins discrètement, partie du décor. S'y ajoutent, aujourd'hui, le cambriolage, le racket et l'apparition du banditisme. Des hommes armés de kalachnikovs ont récemment attaqué plusieurs étrangers employés par des compagnies pétrolières ou de construction, pour se saisir de leurs véhicules tout terrain. Ce phénomène inquiète les autorités qui craignent que les 4x4 ne soient utilisées par une éventuelle guérilla islamiste.

« Quel métier comptes-tu exercer ? », demande un jeune diplômé à un collègue. Réponse : *« Mais je suis warfali »*, c'est-à-dire membre de la tribu des Warfalas, l'une des plus importantes de Libye ! Cette petite histoire, que l'on raconte à mi-voix à Tripoli, reflète un phénomène ethnique de plus en plus important.

Le colonel Kadhafi, issu de la petite tribu de Kadhaziffa, avait réussi à s'ériger en arbitre entre les grandes familles de Cyrénaïque, de Tripolitaine et du Fezzan, dont les chefs venaient constamment lui faire allégeance. Mais l'embargo aérien imposé par l'ONU ayant eu pour conséquence de réduire drastiquement les vols intérieurs, voyager dans un pays où les distances se comptent en milliers de kilomètres est devenu très difficile, même quand on est chef de tribu.

Le *« Guide de la révolution »*, disposant d'un des rares avions en état de vol, a donc commencé à faire lui-même la tournée des tribus. Il veut éviter qu'à la longue ce manque de contact n'affaiblisse son pouvoir. La révolte, il y a trois ans, de militaires appartenant à la tribu des Bani Walid, est encore présente dans les esprits. Malgré leur condamnation à mort, quatre officiers rebelles n'ont pas été exécutés, leur tribu refusant toujours de donner son aval.

Cette situation contribue à l'isolement du colonel Kadhafi qui, au fil des ans, a fait le vide autour de lui en remplaçant par des membres de sa propre tribu toute personnalité qui pourrait, un jour, le menacer. Aujourd'hui, c'est un Kadhafi vieilli, peut-être assagi – à cinquante ans passés, il a perdu son auréole de *« jeune révolutionnaire »* – et presque solitaire, qui, les rumeurs sur des tentatives d'attentat étant nombreuses, doit faire face aux menaces américaines d'intervention militaire contre le site de Tarhouna où, selon la CIA, a été construite une usine d'armes chimiques.

Les autorités libyennes affirment, quant à elles, y avoir simplement installé des pompes et creusé des tunnels pour *« la plus grande rivière faite de main d'homme »*, le grand projet d'irrigation cher au colonel.

Plus grave encore est le projet de loi examiné par le Congrès américain, qui menace de sanctions toute compagnie internationale qui investirait dans le secteur pétrolier en Libye pour un montant supérieur à 40 millions de dollars.

Alexandre Buccianti

Démission du premier ministre indien, Narasimha Rao

NEW DELHI. Le premier ministre indien, Narasimha Rao, a démissionné, vendredi 10 mai, après la défaite de son parti aux législatives, le plus grave revers en un-demi-siècle d'indépendance. M. Rao, brahmane septuagénaire originaire du Sud, juriste et linguiste, ancien ministre des affaires étrangères, était arrivé au pouvoir presque par hasard en juin 1991, après l'assassainat de Rajiv Gandhi. Par sa décision d'ouvrir le pays à l'économie de marché après quatre décennies de *« socialisme nehruvien »*, il a présidé à un début de transformation de l'Union d'une portée historique. Mais il est aussi tenu par les militants du Congrès pour un artisan crucial du déclin de son parti, la plus ancienne formation politique du pays. Des responsables du Congrès ont indiqué que M. Rao a décidé de siéger dans l'opposition. – *(AFP.)*

La hiérarchie militaire yougoslave est divisée face au TPI

BELGRADE. Le sort de trois officiers de l'ex-armée yougoslave (JNA) accusés de crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI) divise la hiérarchie militaire de la République fédérale de Yougoslavie (RFY-Serbie et Monténégro). Le cas des trois officiers a été examiné par les plus hautes instances militaires yougoslaves, lors d'une récente réunion qui a opposé adversaires et partisans d'une étroite coopération avec le TPI, en présence d'experts en droit international. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans une déclaration soumise jeudi 9 mai par l'Allemagne, a *« déploré les manquements à ce jour de la République fédérale de Yougoslavie (RFY-Serbie et Monténégro) dans l'exécution des mandats d'arrêt lancés par le Tribunal contre* [ces] *trois suspects »*. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **SERBIE : environ 20 000 ouvriers en grève ont protesté**, vendredi 10 mai, pour la troisième journée consécutive, au centre de Nis, ville industrielle du sud-est de la Serbie, considérée comme un des bastions du Parti socialiste (SPS, au pouvoir) de Slobodan Milosevic. Les ouvriers de cinq grandes entreprises réclament que leurs salaires soient moins imposés et qu'ils soient versés à temps. Certaines usines de l'Industrie électronique (EI) n'ont pas versé les salaires depuis un an. – *(AFP.)*

■ **CROATIE : la Cour constitutionnelle a annulé la dissolution** du conseil municipal de Zagreb, vendredi 10 mai, en raison de son manque de base légale. Le gouvernement avait dissous le 3 mai le conseil, dominé par une coalition d'opposition de centre gauche, et annoncé, jeudi 9 mai, la tenue d'un référendum, pour fixer le sort administratif de la capitale croate, qui doit précéder de nouvelles élections municipales dans cette ville. Les électeurs devront dire s'ils *« souhaitent que la capitale continue de faire partie du canton de Zagreb ou s'ils veulent que la ville représente une unité administrative distincte »*. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : deux collaborateurs de Médecins sans frontières (MSF)**, enlevés le 27 avril, ont été libérés, vendredi 10 mai à Grozny, a indiqué MSF-Belgique, précisant qu'*« aucune rançon n'a été payée »*. Par ailleurs, une personne a été tuée et sept blessées, vendredi, à Ourous-Martane, lors de la deuxième attaque en quatre jours des forces russes. – *(AFP.)*

■ **BULGARIE : confrontées à une violente crise économique et monétaire**, qui s'est traduite par une dévaluation record de la monnaie nationale, la leva, les autorités de Sofia ont porté, jeudi 9 mai, le taux de l'escompte au niveau sans précédent de 108 %, contre 67 % depuis le 25 avril. Par ailleurs, le Parlement a approuvé, vendredi, la nomination de Nikolaï Dobrev, membre de la direction du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir, au poste de ministre de l'intérieur. – *(AFP.)*

■ **SLOVAQUIE : la télévision publique a refusé de diffuser** un discours du président Michal Kovac, mercredi 8 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. La télévision est dirigée par des proches du premier ministre, en conflit permanent avec le président Kovac. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : environ 4 000 ouvriers des chantiers navals** de Gdansk sont descendus dans la rue, vendredi 10 mai, pour protester contre le refus du gouvernement d'accorder une aide financière destinée au versement des salaires d'avril des 7 200 employés. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : le couturier Giorgio Armani a été condamné** à neuf mois de prison avec sursis, vendredi 10 mai, pour corruption, par le tribunal de Milan. Ayant reconnu les faits qui lui étaient reprochés, M. Armani a demandé à négocier avec le tribunal, comme le permet la loi, sa peine, qui a été accompagnée de réparations de 100 millions de lires. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : la création d'un salaire minimum**, telle que proposée par l'opposition travailliste, entraînerait la suppression d'un million d'emplois, a affirmé, vendredi 10 mai, John Taylor, secrétaire d'Etat britannique chargé de la concurrence et de la consommation. *« La cause principale de pauvreté, c'est l'absence de paie, c'est-à-dire le chômage, ce ne sont pas les bas salaires »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

ASIE

■ **HONGKONG : quelque 200 « boat people » se sont évadés**, vendredi 10 mai, du camp de Whitehead, dans la Colonie britannique, lors d'une mutinerie des quelque 3 000 occupants de l'installation. La police a utilisé des gaz lacrymogènes, samedi, pour tenter de déloger une centaine d'entre eux qui demeuraient réfugiés sur des toits alentour. La révolte a été déclenchée par un projet de transfert vers un autre camp, préambule à un rapatriement forcé dans leur pays d'origine, le Vietnam. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

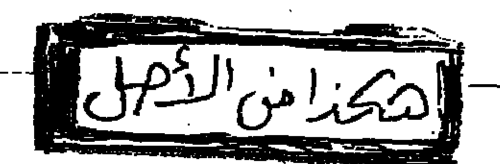
■ **ÉTATS-UNIS : l'ancien directeur de la CIA William Colby**, dont le corps a été retrouvé, lundi 6 mai, dans un affluent du Potomac près de Washington, a été victime d'une attaque cardiaque ou cérébrale avant de se noyer, selon les résultats de l'autopsie, rendus publics vendredi 10 mai. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **MAROC : le chancelier Helmut Kohl effectuera une visite officielle** au Maroc, du 1er au 3 juin, a annoncé, vendredi 10 mai, l'ambassade d'Allemagne à Rabat. Le chancelier, qui répond à une invitation du premier ministre Abdellatif Filali, devra probablement être reçu par le roi Hassan II, a précisé le porte-parole de l'ambassade. – *(Reuter.)*

■ **ALGÉRIE : Hervé de Charette a déclaré**, vendredi 10 mai, avoir fait part au chef de la diplomatie algérienne, Mohamed Attaf, de la *« confiance »* de la France dans les efforts des autorités d'Alger pour obtenir la libération des sept moines enlevés il y a six semaines. Le chef de la diplomatie française, qui participait avec son homologue algérien à un forum méditerranéen, à Ravello, dans le sud de l'Italie, a souligné que c'était pour la France *« une priorité absolue de les récupérer sains et saufs »*. – *(AFP.)*

■ **OUGANDA : Yoweri Museveni semblait assuré** d'une confortable victoire à l'élection présidentielle, samedi 11 mai, après le dépouillement des suffrages recueillis dans la moitié des bureaux de vote. Le principal rival du président sortant, Paul Ssemogerere, a contesté cette indication, estimant que le vote a été entaché de nombreuses irrégularités, mais a appelé ses partisans au calme. – *(AFP.)*



ÉLECTION En Polynésie française, quelque 125 000 électeurs *sont appelés*, dimanche 12 mai, à renouveler les membres de l'Assemblée territoriale, laquelle élira ensuite un président du gouvernement. Les pouvoirs de celui-ci ont été accrus par la réforme du statut d'autonomie, voulue par *Jacques Chirac*. ● LA CAMPAGNE électorale a été marquée par un affrontement, pacifique, entre partisans de l'autonomie, au premier rang desquels Gaston Flosse, député (RPR) et président du gouvernement sortant, et les indépendantistes, dont le chef de file est Oscar Temaru, maire de Faaa. ● APRÈS LA FIN des essais nucléaires, qui avaient provoqué un vaste mouvement de protestation, il reste à la Polynésie française à assurer sa propre reconversion économique et à restaurer, du même coup, l'image de la France dans cette partie du monde.

M. Flosse s'oppose à la poussée indépendantiste en Polynésie

La campagne pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale, dimanche 12 mai, a porté sur le degré d'autonomie des îles du Pacifique. La récente réforme du statut a conforté la droite locale

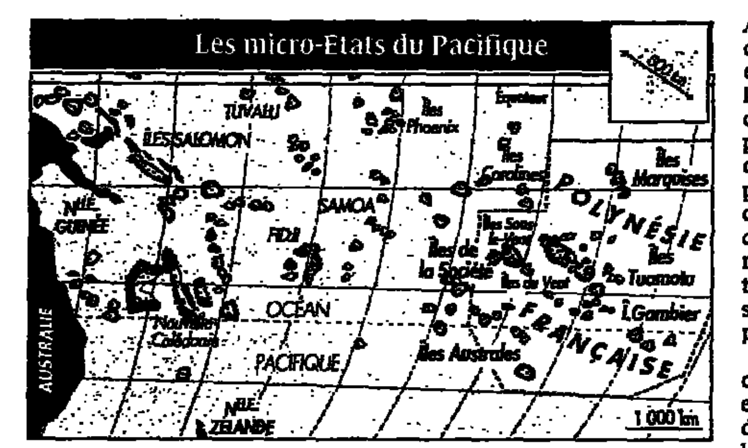
PAS MOINS de dix candidats par siège. Quatre cent douze candidats, répartis sur trente-quatre listes, sont, en effet, en compétition pour le renouvellement, dimanche 12 mai, de l'assemblée territoriale de Polynésie française, qui compte *quarante et un membres. Lors du* précédent scrutin, en 1991, il y avait cinquante-six listes. Le scrutin, à la proportionnelle, est organisé dans les cinq circonscriptions électorales qui découpent le territoire : les îles du Vent (Tahiti et Moorea), où résident près des trois quarts des électeurs, les îles Sous-le-Vent, les archipels des Tuamotu-Gambier, celui des Marquises et l'archipel des Australes.

En dépit des incertitudes que *pourrait provoquer une pareille* bousculade, le président du gouvernement *du territoire*, le *député* (RPR) Gaston Flosse, paraît assuré de retrouver une majorité. Selon les observations du ministère délégué à l'outre-mer, la seule véritable incertitude porterait sur la possibilité pour le Tahoeraa Huiraatira, le parti de M. Flosse, d'obtenir seul la majorité absolue (21 sièges) dans la nouvelle assemblée, alors qu'il n'en contrôle directement que 18 dans l'actuelle. Pour mener campagne, ce qu'il fait depuis près d'un an, Gaston Flosse dispose de nombreux atouts. Un temps déstabilisé par l'énorme protestation, sociale et identitaire, qui suivit l'annonce *de la reprise des essais* nucléaires français dans le Pacifique (*Le Monde* du 1er juillet 1995), M. Flosse a su monnayer habilement son soutien au président de la République.

Malgré les réserves de la majorité, le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, puis le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, reçurent directement la consigne du président de la *République* de faire ce qu'il fallait *« pour Gaston »* : ce fut, mené tambour *battant, un nouveau statut* d'autonomie, qui, même censuré partiellement par le Conseil constitutionnel, réserve de très larges pouvoirs au président du gouvernement du territoire. Ce fut, accessoirement, le report des élections au 12 mai, le temps pour le Parlement d'adopter cette réforme du statut. Et enfin, ce fut l'engagement de l'Etat de compenser, à hauteur de 990 millions de francs pendant dix ans, le départ du Centre d'expérimentation du Pacifique. Seule la convention destinée *à fixer les modalités de gestion* de ce fonds n'est pas encore signée. L'Etat, *qui se réserve un droit de* regard, souhaite associer les quarante-huit communes de Polynésie, et non le seul gouvernement territorial.

CONFISCATION DE L'AUTONOMIE

L'un des principaux porte-parole des autonomistes, Boris Léontieff, conseiller sortant, met *le doigt sur* l'un des principaux risques que *court la Polynésie française* : la confiscation de l'autonomie par le clan des amis de M. Flosse. Mais la majorité sortante se sent à ce point tranquille que plusieurs de ses composantes sont parties en campagne sous leurs propres couleurs. C'est le cas de Tinomana Ebb, président sortant de l'assemblée territoriale, dont la nouvelle formation vient de s'affilier à l'UDF, ou encore de l'ancien député (non inscrit) Emile Vernaudon, qui propose *un référendum sur l'autodétermination*. A droite encore, une métropolitaine, Denise Thirouard, a pris ses distances avec le Tahoeraa pour lancer le Nouveau Rassemblement polynésien, et le Front national, pour la première fois, est présent, *sous le slogan « Polynésien d'abord, Polynésie française »*.



Le camp indépendantiste aussi se présente divisé. Plus de la moitié des trente-quatre listes en présence dans les cinq circonscriptions électorales se réclament peu ou prou de l'indépendance. Le principal mouvement indépendantiste, le Tavini Huiraatira (le serviteur du peuple), animé par le maire de Faaa – *la plus importante* commune du territoire –, Oscar Te*maru, avait obtenu 13,80 % des* voix et 4 élus en 1991 aux seules îles du Vent. Il sera présent, cette année, dans quatre des cinq circonscriptions électorales. Le Tavini a reçu le renfort de l'ancien président du gouvernement territorial et ancien député (non inscrit) *Alexandre Léontieff, incarcéré pen*dant plusieurs mois en métropole, en 1995, pour n'avoir pas respecté les obligations d'un contrôle judiciaire lié à une mise en examen pour corruption passive et trafic d'influence. Un syndicaliste indépendantiste, Hiro Tefaarere, considéré comme l'un des responsables *des émeutes antinucléaires survenues* à Papeete les 6 et 7 septembre 1995, *figure lui aussi en position* éligible sur la liste conduite par M. Temaru.

Au ministère de l'outre-mer, on considère que l'arrêt définitif des essais nucléaires prive les indépendantistes d'une bonne partie de leurs arguments. On trouve même M. Temaru *« un peu absent, comme s'il attendait que se referme la parenthèse des élections pour mieux reprendre son discours »*. Le leader du Tavini n'a pas encore su clairement *expliquer comment* la Polynésie pourrait vivre sans l'aide de la France.

Comme l'avaient bien observé les sénateurs Guy Allouche (PS) et Lucien Lanier (RPR) dans un récent rapport parlementaire, *« la forte croissance induite par l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique, en 1963, a fait entrer la Polynésie dans l'ère de la consommation et a déstructuré l'économie traditionnelle »*. En dépit d'une amélioration sensible depuis 1990, due principalement au tourisme et à l'exportation des perles, les ressources propres du territoire ne représentent encore, selon cette même source, que 34 % de ses ressources totales, le reste provenant des transferts financiers civils et militaires.

Le discours de M. Temaru prônant une réduction du train de vie des Tahitiens peut-il être entendu ? Pour M. Flosse, en revanche, *« le statut d'autonomie constitue une assurance tous risques »*. *« Misère et dictature, voilà ce que nous sommes assurés d'éviter, si nous poursuivons dans la voie que nous avons tracée »*, a-t-il affirmé dans un récent entretien à *La Dépêche de Tahiti*. Il lui reste à faire la preuve qu'il peut engager la Polynésie, dans les dix ans qui viennent, sur la voie d'un développement plus harmonieux.

Jean-Louis Saux et Michel Yieng Kow

Carte d'identité

● **La Polynésie française** se *compose de 120 îles et atolls* d'une superficie totale de 4 167 km², d'un domaine maritime de plus de 4 millions de km², pour 220 000 habitants.

● **L'assemblée territoriale** (41 conseillers) dispose de pouvoirs de gestion étendus. Elle élit son président et le président du gouvernement de la Polynésie française (pour cinq ans), lequel nomme des ministres. Ce gouvernement est responsable *devant l'assemblée, qui peut* le censurer.

● **Gaston Flosse** est président du gouvernement de Polynésie depuis 1991, après l'avoir été de 1984 à 1987. Maire de Pirae depuis 1965 et député (RPR) depuis 1978, il a été secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud de 1986 à 1988.

● **L'Etat**, représenté par un haut-commissaire de la République, a en charge *le* respect des *lois* et des engagements internationaux, le *maintien de l'ordre public*, et le contrôle administratif.

Un VRP de la France en Océanie

À LA FOIS *roitelet d'Océanie* et avocat de la présence française dans cette zone, où l'on n'a *jamais très prisé les froggies*, Gaston Flosse est double. L'autocrate est connu. Le diplomate l'est moins. Or s'il est toujours resté très en cours à Paris, c'est surtout en raison de ses talents d'émissaire. Sa plus récente mission fut de représenter la France, le 25 mars, aux îles Fidji, lors des cérémonies de signature du traité de Rarotonga qui dénucléarise le Pacifique sud. Ce fut le dernier mandat d'une longue série.

Il y a dix ans, cet infatigable VRP des archipels était à deux doigts de « vendre » la France aux *micro-Etats de la région quand, en mai 1988*, le massacre d'Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie, fit tout capoter. On l'a aujourd'hui oublié. C'était l'époque où, secrétaire d'Etat au Pacifique sud dans le gouvernement de Jacques Chirac (1986-1988), M. Flosse sillonnait les îles avec des arguments sonnants et trébuchants souvent très convaincants. Les Anglo-Saxons avaient beau railler cette « diplomatie du carnet de chèque », l'éclaireur de Tahiti ouvrait des brèches. Ici, il s'immisçait aux îles Fidji en exploitant le vide *laissé par des Australiens et des Néo-Zélandais* conduits au nom des idéaux démocratiques à *sanctionner les auteurs d'un coup d'Etat* militaire. Là, il obtenait du roi de Tonga une déclara*tion lavant la France de tout péché nucléaire* à Mururoa.

Gaston Flosse a beau avoir un patronyme lorrain, il porte son identité polynésienne jusqu'aux limites du nationalisme quand il traite les ministres de la République en simples ambassadeurs d'une puissance extérieure. Plus d'un haut fonctionnaire parisien s'en est offusqué. Qu'importe ! C'est ce qui plaît dans les atolls environnants.

« L'OCÉANIEN »

La nuque souple sous le collier de fleurs et le verbe *maori câlin, « Gaston l'océanien »* est accueilli en cousin dans la famille des Etats polynésiens du voisinage. Il y soigne une clientèle qui peut être précieuse à la France dans les enceintes du Forum du Pacifique sud, où résonnent d'ordinaire des slogans peu amènes pour Paris, mais il y puise aussi ses modèles politiques. Sphère d'influence de la Nouvelle-Zélande, la Polynésie compte en effet des Etats (îles Cook, îles Niue) liés à Wellington par des traités d'association. Or c'est un secret de Polichinelle : le maître de Papeete est fasciné par le modèle de l'Etat-associé.

Bien sûr, la diplomatie « flossiste » a ses li*mites. Elle franchit difficilement* la sphère des Etats mélanésiens. Pis : ses cadeaux y sont empoisonnés. En 1986, une de ses libéralités avait acculé à la démission le premier ministre des îles Salomon, archipel *mélanésien. Car c'est bien un* autre monde. Flanqué de structures coutumières moins autoritaires, le personnel politique a davantage flirté avec la rhétorique tiers-mondiste, antinucléaire et donc... anti-française. Tout au long de la décennie 80, ces Etats mélanésiens « radicaux » étaient connus pour se heurter aux Etats polynésiens « conservateurs ».

La Mélanésie est donc une terre de mission pour M. Flosse qui y est perçu comme un étranger. Le dossier de la présence française ne pour*rait y être efficacement plaidé que par son homologue* de Nouvelle-Calédonie, terre géographiquement mélanésienne. Or le maître de Nouméa s'appelle Jacques Lafleur, Calédonien d'origine européenne, allergique à la diplomatie océanienne. Et aucun Kanak ne souhaite pallier cette carence.

Il n'est donc pas incongru de soutenir que la Nouvelle-Calédonie souffre d'un déficit de « flossisme ». C'est plutôt un atout en termes de moeurs politiques. Mais c'est pour la France un grave *handicap en termes de rayonnement* diplomatique.

Frédéric Bobin

Les députés adoptent la législation des télécoms

LE PROJET de loi de réglementation des télécommunications aura constitué une petite mise en jambe pour François Fillon, ministre *délégué en charge du* dossier. Un tour de chauffe avant le *projet sur le changement* de statut de France Télécom. A l'issue des dix-sept heures de débat, l'Assemblée a adopté, vendredi 10 mai, ce texte très technique qui organise la concurrence dans le secteur du téléphone à compter du 1er janvier 1998.

La majorité RPR et UDF a voté pour. *Les socialistes se sont prononcés* contre, tout comme Emile Zuccarelli (République et Liberté, Haute-Corse), ancien ministre des postes et télécommunications. Ni les élus du Mouvement des citoyens, ni le groupe communiste, qui avait choisi de ne pas déposer d'amendement pour ne pas entrer dans la logique du texte, n'étaient présents au moment du vote.

Quelques *minutes avant le scrutin*, un amendement franc-tireur de *Jean-Louis Borloo* (République et Liberté, Nord) a suscité l'un des *rares instants* de flottement dans la discussion. Le député du Valen*ciennois* avait trouvé la faille pour récupérer 6 milliards de francs sur le *budget* de l'Etat, une somme qui, estimait-il, aurait dû revenir aux *collectivités* locales. M. Borloo a souligné que, depuis 1994, France Télécom était soumis au régime commun d'imposition, notamment en ce qui concerne les taxes locales, conformément à la loi du 2 janvier 1990. Mais la taxe professionnelle due par les centres France Télécom n'est pas versée *localement par les établissements*. Sa perception est centralisée sur le lieu de l'établissement principal, en l'occurrence Paris, et reversée au budget de l'Etat ! M. Borloo proposait donc de décentraliser la perception des taxes à l'occasion de la nouvelle législation.

RÉÉQUILIBRAGE TARIFAIRE

Six milliards... c'est 10 % du total *des économies budgétaires* que compte réaliser l'an prochain l'Etat, s'est aussitôt ému le rapporteur Claude Gaillard (UDF-PR, Meurthe-et-Moselle). François Fillon a répliqué que cette somme n'était pas détournée par l'Etat et qu'une décentralisation de la perception des taxes porterait atteinte au service universel. *Mis au voix*, l'amendement était rejeté. Bercy *pouvait respirer*.

Au cours du débat, le gouvernement *a* cependant accepté d'amender son texte sur plusieurs points. Il a ainsi accueilli favorablement la proposition de la commission de la production visant à porter de trois à cinq le nombre de membres de l'autorité de régulation, l'ART, chargée de surveiller l'application de la nouvelle législation dans le secteur des télécommunications. L'ART, qui doit être installée au 1er janvier 1997, comprendra, outre les trois représentants désignés par le gouvernement, deux membres désignés par le Parlement. Il a également accepté *deux* autres modifications, la première opérant une *distinction plus stricte entre opérateurs* et fournisseurs de services, la seconde précisant que la restructuration tarifaire de France Télécom devrait s'effectuer *« dans le cadre de baisses globales de tarifs pour l'ensemble des utilisateurs »*. A cette occasion, M. Fillon a certifié que la hausse *« nécessaire »* de l'abonnement de France *Télécom serait accompagnée* d'une baisse des communications locales.

Les députés ont, par ailleurs, fixé à l'an 2000 la date limite à laquelle France Télécom devra avoir accompli son rééquilibrage tarifaire. Ils ont, en outre, adopté un amendement de la commission qui exempte les opérateurs de radiocommunications mobiles (il s'agit *notamment de la SFR et du groupe* Bouygues) de leur contribution au *financement de ce rééquilibrage*. Bertrand Cousin (RPR, Finistère) a retiré finalement ses amendements visant à transférer une partie des compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à l'autorité de régulation des télécommunications. *« Le premier ministre déposera au Parlement un projet de loi sur la télévision numérique et les pouvoirs du CSA dans les toutes prochaines semaines »*, a indiqué M. Fillon.

Caroline Monnot

M. Tiberi poursuit la politique culturelle de M. Chirac

DANS LE DOMAINE de la politique culturelle, qui sera débattue, *lundi 13 mai*, devant *le Conseil de* Paris, Jean Tiberi, maire (RPR), ne *sort pas des sentiers longuement* battus par Jacques Chirac. Pendant dix-huit ans, ce dernier avait fait de la culture à Paris une vitrine de son action municipale, puis une machine de guerre contre l'Etat socialiste. Cette concurrence ayant disparu avec l'élection d'un président de la République RPR, l'affiche est *moins brillante et l'ardeur a faibli*.

Est-ce le résultat du départ des deux hérauts de la politique culturelle de Jacques Chirac ? Après un rapide passage dans le premier gouvernement d'Alain Juppé, Françoise de Panafieu, adjointe au maire chargée de la culture, se retrouve aujourd'hui à la gestion des parcs et jardins. Quant à Jean-Jacques Aillagon, ancien directeur *des affaires culturelles, il préside* aux destinées du Centre Pompidou. Hélène Macé de Lépinay (RPR) et Jean Gautier, qui les remplacent, avec moins d'entregent, auront à gérer un budget de 1,6 milliard de francs, comparable à celui de 1995.

En ce qui concerne le patrimoine, la continuité se traduit par la poursuite de la rénovation de la place de la Concorde et la restauration des églises parisiennes (les travaux de Saint-Germain-des-Prés vont commencer). La tour Saint-Jacques devrait bénéficier des mêmes soins. Par ailleurs, le Petit Palais doit subir un réaménagement complet pour *lui* permettre de présenter ses collections, dont la *plupart sont actuellement en* caisses. Quant à la Gaîté-Lyrique, théâtre massacré avec l'aval de la Ville de Paris, il devrait être entièrement refondu pour se consacrer *« à l'apprentissage des arts et des métiers du spectacle »*. Pour le *« rayonnement culturel de Paris »*, les responsables de la ville ne semblent pas cependant se préoccuper des témoignages architectu*raux récents. La piscine Molitor* dans le 16e arrondissement, les magasins généraux du bassin de La Villette et la halle de la rue d'Aubervilliers, dans le 19e, sont menacés de disparition.

SAUPOUDRAGE

Côté musique, M. Tiberi doit assumer budgétairement l'épineuse succession de Stéphane Lissner, *ancien directeur du Châtelet*, remplacé par Jean-Pierre Brossmann, ainsi que le soutien (avec le ministère de la culture) de deux formations musicales en difficulté, l'Orchestre de Paris et l'Ensemble orchestral de Paris, toutes les deux à la recherche de leur prochain directeur musical. Pour permettre la rénovation de sa cage de scène, le Châtelet sera fermé pendant la saison 1998. Son vis-à-vis, le Théâtre de la Ville, bénéficiera d'une nouvelle salle à Montmartre : le Théâtre des Abbesses. Bonne nouvelle enfin pour les théâtres privés, toujours à la recherche de subventions : celles-ci passeront de 16,5 millions de francs à 17,4 millions de francs.

Pour *« favoriser l'accès des Parisiens à la culture »*, M. Tiberi a décidé de poursuivre l'informatisation des cinquante-sept bibliothèques de la capitale et la création de deux nouveaux établissements, dans les 14e et 16e arrondissements. Par ailleurs, une expérience va être tentée pour accroître la durée d'ouverture de certaines de ces bibliothèques *jusqu'à 21 heures, une fois par semaine*.

« Dans ce discours, estime Bertrand Delanoë, *le chaînon manquant est l'aide au renouvellement culturel. »* Le sénateur et président du groupe socialiste au Conseil de Paris regrette notamment le manque d'équipements pour accueillir les artistes, pour lesquels il réclame la construction de cent *ateliers par an. Il ajoute que « la conception du maire de Paris de la pratique culturelle demeure institutionnelle au détriment de lieux d'expressions libres et ouverts »*. Il reste que tout changement de cap dans la politique culturelle de la ville se heurte au poids des innombrables associations, dont les représentants remplissaient une bonne partie de la salle lors de la conférence de presse. Une situation qui contraint la ville à un saupoudrage de ses crédits.

Françoise Chirot et Emmanuel de Roux

M. Séguin obtient l'accord du Sénat sur la création d'offices parlementaires

Des lois simplifiées, en quantités limitées

APRÈS avoir obtenu haut la main le soutien explicite du président de la République, dans son message au Parlement du 19 mai 1995, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, aura dû patienter près d'un an jour pour jour avant de voir se dessiner un accord entre les deux Assemblées sur deux initiatives qui lui tenaient particulièrement à cœur : la création d'un office parlementaire d'amélioration de la législation, chargé de maîtriser l'« *inflation* » de lois, tout *en favorisant leur « simplification »*, et d'un office d'évaluation des politiques publiques, destiné à renforcer les capacités d'expertise budgétaire des deux Assemblées.

Dès l'examen des deux propositions de loi par l'Assemblée nationale, *en juillet, les députés* avaient manifesté leur souci de préserver les compétences de leurs commis*sions permanentes, en réduisant* considérablement les attributions de l'office budgétaire. Mais ce n'était rien en comparaison des préventions du Sénat, qui craignait également que ces initiatives ne constituent une atteinte au principe du bicamérisme. Neuf mois après le message présidentiel, les deux Assemblées n'étaient parve*nues qu'à adopter* les deux textes de lois dans des versions sensiblement différentes (*Le Monde* du 2 février). Jeudi 9 mai au matin, M. Séguin est parti à la rencontre de son homologue du Sénat, René Monory, pour rechercher un compromis en présence des présidents et rapporteurs des commissions compétentes des deux Assemblées.

Selon le texte élaboré après une heure et demie de discussion, les offices, qui resteront sous le giron des commissions permanentes en se voyant notamment refuser tout pouvoir d'auto-saisine, seront *composés chacun de deux délégations*, constituées l'une à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat. A charge pour celles-ci de s'accorder sur un programme de travail annuel. Les sénateurs ont donc obtenu largement gain de cause sur une version minimaliste de ces nouveaux organismes. Le président de l'Assemblée nationale a toutefois *obtenu la promesse d'un examen à* brève échéance de ces deux propositions de loi au palais du Luxembourg : les sénateurs pourraient en effet être invités à les adopter en séance publique mardi 21 mai. « *De tous les défis que nous avons à relever, réconcilier tous les parlementaires avec le Parlement est sans doute le plus difficile* », avait affirmé M. Séguin le 14 décembre 1995...

Jean-Baptiste de Montvalon

Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale

« La plus mauvaise solution serait de se précipiter pour procéder à une baisse d'impôts cosmétique »

Le débat d'orientation budgétaire se déroulera mardi 14 et mercredi 15 mai à l'Assemblée nationale. Pierre Méhaignerie, président (UDF-FD) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ne se déclare pas opposé, dans l'entretien qu'il nous a accordé, à une baisse des impôts dès 1997, mais préférerait attendre deux ans pour que l'Etat puisse procéder à un *« allégement significatif »*.

« Le gouvernement, longtemps critiqué pour le manque de lisibilité de sa politique économique, a maintenant fixé un cap clair, donnant la priorité à la baisse des déficits et à la réduction de la dépense publique. Approuvez-vous cette orientation ?

– Je l'approuve sans réserve. Si nous parvenons durant les trois prochaines année à garder le cap d'une simple reconduction des dépenses budgétaires en francs courants et d'une progression des dépenses so*ciales dans les limites de l'inflation*, alors nous parviendrons à recréer des marges de manœuvre et la bataille pour l'emploi pourra être gagnée.

– Sans réserve, dites vous...

– Oui, sans réserve, mais cela ne veut pas dire sans regret, car nous avons perdu beaucoup de temps. Au lendemain d'une élection prési*dentielle, pour des raisons poli*tiques et psychologiques évidentes, un gouvernement a une grande latitude d'action. J'étais donc de ceux qui recommandaient – et l'on m'a beaucoup critiqué pour cela – que l'on agisse vite, en ayant recours par exemple à la procédure des ordonnances, et que l'on engage immédiatement la réduction des prélève*ments et des dépenses. Et au lieu de* cela, lors du « collectif » budgétaire du printemps 1995, il y a eu 45 mil*liards de francs de dépenses supplé*mentaires et 70 milliards d'augmentations d'impôts.

PIERRE MÉHAIGNERIE

– Ne craignez-vous pas que cette norme de simple reconduction des crédits en francs courants soit trop draconienne ?

– Non, l'un des principaux enjeux des prochaines années est de construire un nouveau modèle so*cial. Or j'estime que la dépense* publique n'est pas le signe du progrès social. Quand elle implique le niveau de prélèvements que nous connaissons, on doit s'interroger sur la qualité de la redistribution qu'elle est supposée assurer, sur la productivité des services qu'elle finance et sur ses effets dissuasifs à l'égard de l'initiative privée. Comme dans tous *les grands pays, il faut œuvrer à une* réduction de la dépense et à une meilleure efficacité de celle-ci.

– Ce qui impliquera des sacrifices considérables ?

– Sinon des sacrifices, en tout cas des réformes de fond, dont la réussite *dépend de trois condi*tions. D'abord, prendre en compte une forte exigence d'équité. Ensuite, faire preuve à l'égard du pays d'une véritable pédagogie de la confiance. Il va de soi que nous courons à l'échec si le système actuel de centralisation excessive perdure. Enfin, il est indispensable que ceux qui ont la responsabilité *de la politique économique* et monétaire donnent eux-mêmes l'exemple. Je pense à l'exécutif, au législatif, mais aussi à la Banque de France ; les uns et les autres ne sont pas irréprochables dans la maîtrise de leurs frais généraux.

– Que préconisez-vous comme économies dans la fonction publique ?

– Il faut s'orienter vers une réduction progressive du nombre des fonctionnaires, mais il me semblerait sage de laisser une large place au dialogue avec les partenaires sociaux. La bonne méthode pourrait consister à fixer dans l'immédiat une norme d'évolution pour la masse salariale de la fonction publique, par exemple *proche de l'inflation, et d'ouvrir* un dialogue sur cette base, pour trouver le meilleur partage possible entre les rémumérations et l'emploi.

– Quelles sont vos priorités pour la prochaine réforme fiscale ?

– D'abord, il faut réexaminer ou plafonner les diverses « niches » qui réduisent le produit de l'impôt *sur le revenu et, en contrepartie*, relever les limites des tranches du barème. Il est, de plus, nécessaire d'améliorer le salaire direct par un transfert des cotisations sociales sur la CSG. Mais, comme il est important que la CSG reste non déductible de l'impôt sur le revenu, le transfert ne peut pas être considérable. Dans le cas de la taxe pro*fessionnelle, je ne vois pas* beaucoup de marges d'action, sinon œuvrer à une meilleure péréqua*tion.*

– Faut-il baisser la TVA ?

– Le débat est ouvert. Dans l'immédiat, il ne faut pas oublier que le coût d'une telle mesure est forcément élevé et que notre priorité est la réduction du déficit.

– Faut-il que les baisses d'impôts commencent dès 1997 ?

– Je n'y suis pas opposé, mais j'observe que les quelques marges de manœuvre dont nous disposions ont été malheureusement utilisées par le gouvernement par les multiples mesures prises en début d'année. La plus mauvaise solution serait de se précipiter pour procéder à *une baisse d'impôts qui ne serait* que cosmétique ou engager une réforme qui, au bout du compte, pèserait sur les comptes des collectivités locales. Je préfère un allégement significatif de l'impôt. Mieux vaudrait donc attendre deux ans que nous retrouvions des marges de manœuvre grâce au gel des dépenses de l'Etat.

– Beaucoup de vos amis balladuriens font d'une baisse rapide des impôts leur principal cheval de bataille...

– Ils ne m'ont pas encore démontré comment ils font. Comme saint Thomas, je veux voir...

– La politique économique a globalement renoué avec quelques grandes priorités anciennes, qu'il n'y a pas si longtemps M. Chirac dénonçait au nom de la lutte contre la « pensée unique ». Cela vous fait plaisir ?

– Plaisir, oui. Mais maintenant la tâche est ardue. Un véritable budget de rupture suppose des changements de comportement et une mobilisation de tous ».

Propos recueillis par Laurent Mauduit

La justice se prononcera le 7 juin sur la création d'un syndicat FN-RATP

UN SYNDICAT peut-il avoir la même dénomination qu'un parti politique ? La question se pose avec *une telle acuité depuis* la création du Front national RATP (FN-RATP) que la direction de la Régie et le syndicat CFDT ont, chacun de leur côté, saisi la justice. L'affaire était examinée, vendredi 10 mai, devant la première chambre civile du tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine). Pour Jean-Luc Hirsch, avocat de la RATP, comme pour Geneviève Alessandri, représentant la CFDT-RATP et Ile-de-France, il s'agissait de contester le caractère syndical du FN-RATP et de dénoncer « *la confusion de dénomination d'un parti politique et d'un syndicat* ».

Me Hirsch s'est appuyé sur les nombreuses déclarations de res*ponsables du Front national*, notamment celles du président frontiste, Jean-Marie Le Pen, le 1er mai, dans lesquelles ils revendiquent la création du syndicat pour affirmer que l'« *acte fondateur* » du FN-RATP était « *un acte politique* ». Il a rappelé que l'article L. 411-1 du code du travail stipule que « *les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux des personnes visées par leurs statuts* ». Les mentions « *professionnels* » et « *exclusivement* » ont été introduites par le législateur pour justement éviter que soit entretenue « *une confusion entre l'activité syndicale et l'action politique* ».

Or il y a déjà confusion, a expliqué Me Hirsch, notamment quand Michel Eberhardt défile, comme il l'a fait avec le Front national le 1er mai à Paris, « *en sa qualité de secrétaire général du FN-RATP* » et revêtu de son uniforme de la Régie. Il demande d'ailleurs le retrait de la mention RATP accolée au FN.

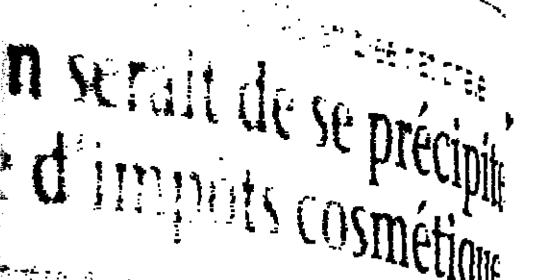
Pour l'avocat « *à partir du moment où on confond les sphères syndicale et politique, il y a risque d'aboutir à ce que nous connaissons dans les structures totalitaires, un parti unique avec un syndicat unique* ». « *S'il est licite d'utiliser des moyens politiques à des fins syndicales, il n'est pas licite d'utiliser des moyens syndicaux à des fins exclusivement politiques* » a, de son côté affirmé l'avocate de la CFDT.

Produisant, entre autres, un tract du syndicat frontiste, elle a montré que le FN-RATP véhicule déjà « *les thèses directement très idéologiques du FN* », en réclamant notamment « *la condition de nationalité pour l'embauche* ». Me Alessandri, qui a souligné la convergence de ses analyses avec celles de l'avocat de la Régie, a demandé au tribunal de dire que le « *groupement FN-RATP ne peut constituer un syndicat* ». Ne pas aller dans ce sens « *entraînerait des dérives démagogiques* » et représenterait « *un précédent historique quasiment révolutionnaire* ».

Eric Noual, avocat du FN-RATP, a centré sa défense sur une lecture extêmement large de l'article L. 411-1 du code du travail. « *On ne peut entraver l'action d'un syndicat pour introduction du politique dans la vie syndicale* », a-t-il déclaré affirmant que des juristes voyaient dans la dernière rédaction de l'article « *une suppression du principe de spécialité et partant l'élargissement des syndicats* ». « *Si le RPR veut créer un syndicat pourquoi pas ?* », a-t-il ajouté avant d'estimer que la RATP « *fait délit d'entrave à l'activité d'un syndicat* » et de demander 100 000 francs de dommages et intérêts pour « *discrimination syndicale* ».

Le procureur de la République a estimé que la « *juxtaposition du nom d'un parti politique et d'une entreprise d'envergure nationale* » crée une « *confusion entre le parti politique et le syndicat* » et que « *cette confusion doit être évitée* ». Jugement le 7 juin.

Christiane Chombeau



Le PCF réunit les partis communistes et ex-communistes d'Europe de l'Ouest

M. Hue veut riposter au modèle libéral de la construction européenne

Les principaux dirigeants de quinze formations de gauche d'Europe de l'Ouest, *majoritairement* communistes, devaient prendre la prole, samedi 11 mai, à La Défense (Paris), à l'occasion d'un « meeting des progressistes européens » organisé par le secrétaire national du PCF, Robert Hue.

APRÈS LES FORUMS de la gauche française, le « meeting des progressistes européens pour l'emploi et le progrès social ». Samedi 11 mai, à la Grande arche de La Défense, près de Paris, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, réunit quinze personnalités de la gauche « radicale » européenne, parmi lesquels Julio Anguita, coordinateur de la Gauche unie espagnole (IU), Fausto Bertinotti, secrétaire général du Parti de la refondation communiste d'Italie (PRC), Lothar Bisky, secrétaire général du Parti du socialisme démocratique d'Allemagne (PDS), Carlos Carvalhas, secrétaire généraldu PC portugais, ou encore Lars Ohly, secrétaire général du parti de gauche de Suède. Pour Francis Wurtz, responsable du secteur de politique internationale du PCF, ce meeting marque le *« point de départ d'une dynamique nouvelle de rapprochements ».*

L'initiative de cette rencontre a été prise il y a plusieurs mois. Le secrétaire national du PCF avait réservé son premier voyage officiel à l'étranger, en septembre 1984, au PDS allemand. Le second avait été pour le charismatique Anguita. A l'automne 1995, enfin, M. Hue avait rencontré M. Bertinotti. Piloté depuis Strasbourg par le député européen Francis Wurtz, où l'Espagne préside le groupe communiste, le meeting, précédé par une marche européenne pour l'emploi, à Paris, à l'initiative des Jeunesses communistes (JC), devrait réunir quelque 3 000 à 4 000 personnes, dont une *majorité* d'étrangers, notamment d'Italiens.

Nouvelle Internationale ou eurocommunisme ?

En l'absence d'Internationale communiste – le Komintern, fondé en 1919, a été dissous en 1943 par Staline, – la manifestation organisée par le PCF fait figure de mini-événement. Pour la première fois depuis l'eurocommunisme des années 70, les partis communistes d'Europe de l'Ouest se retrouvent à Paris, dans un contexte différent. A la tête du Parti communiste italien (PCI), Enrico Berlinguer voulait alors prendre ses distances avec le modèle soviétique. Mais cette réunion officialise les rencontres informelles régulières entre le PDS allemand, le PRC (Parti de la refondation communiste) italien et la Gauche unie espagnole. En juin 1995, trente-six délégations (émanant de partis communistes « durs », comme les PC russe et britannique, le PKD allemand...) s'étaient réunies à Athènes, officialisant l'existence de deux camps de communistes européens.

CARRURE INTERNATIONALE

Dans la foulée des Forums, *« dont il partage l'esprit »*, explique M. Hue, le meeting, où les invités *s'exprimeront les uns à la suite des* autres, a une fonction sympolique importante. En invitant les partis *« progressistes »* – majoritairement opposés à Maastricht, quoique souvent plus « européens » que le PCF –, M. Hue veut donner une réponse politique concrète au problème du chômage, et organiser à l'échelle européenne une riposte à la construction d'une Europe libérale. Le PCF continue à faire des grèves et des manifestations qui se *sont déroulées en France, en novembre* et décembre 1995, le premier mouvement *« anti-Maastricht »*. Le meeting de la grande Arche s'inscrit dans la foulée de ce mouvement social, dont *L'Humanité* souligne régulièrement l'impact à l'étranger.

M. Hue qui aime appuyer sa politique « d'ouverture » sur les relais extérieurs, se donne, du même coup, une certaine carrure internationale. Surtout, il réussit à flatter à la fois une « base », sinon nostalgique, du moins fortement internationaliste, et à rassurer les Refondateurs du parti, regroupés derrière le député des Bouches-du-Rhône, Guy Hermier. Certes, M. Hue a rendu visite aux dirigeants chinois, à Pékin, en février, et la section internationale du parti a convié au meeting du 11 mai *certaines organisations restées* très « staliniennes », comme les partis communistes du Portugal et de Grèce. Mais la place du Colonel-Fabien dialogue désormais avec la Gauche unie espagnole, le PRC italien, et le PDS allemand, trois « amis » de cette aile réformiste *du parti, et naguère en froid* avec l'équipe de Georges Marchais.

M. Wurtz le souligne lui-même : cette *« première aurait été inconcevable il y a encore deux ou trois ans »*. Rifondazione Comunista est née au début de l'année 1991, au moment où le vieux Parti communiste italien (PCI) a fini par renoncer définitivement au mot de communisme, pour devenir le Parti démocratique de la gauche (PDS). Izquierda unida, en Espagne, est une coalition qui regroupe des communistes, des écologistes, quelques trotskistes. Dirigé par Lothar Bisky, qui se *définit lui-même comme un « social-démocrate »*, le PDS allemand, formé d'anciens cadres du SED, ancien parti communiste au pouvoir, détient souvent le pouvoir en coalition avec les sociaux-démocrates mais aussi les chrétiens-*démocrates.*

Le PCF a toutefois opposé une fin de non-recevoir, apprend-on dans l'hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), *Rouge*, du 10 mai, à ceux qui, en France, souhaitaient que la rencontre de samedi s'élargisse, *dans la salle mais aussi à la* tribune, aux formations écologistes, trotskistes et de la gauche alternative, comme lors des Forums. Hors quelques invitations personnelles, comme celle du député travailliste Ken Coates, rapporteur de la commission de l'emploi du Parlement européen, les courants communistes sont les seuls représentés. Au-delà des nouvelles étiquettes de partis qui ont fleuri depuis la chute du Mur de Berlin et *l'effondrement du bloc soviétique* (comme le Parti de gauche de Suède), seules les forces communistes sont en réalité conviés au meeting *« progressiste »* de la grande Arche.

Ariane Chemin

A Château-Chinon, l'anniversaire silencieux de la « famille » socialiste

Quatre mois après sa mort, divers hommages et moments de recueillement ont marqué, dans la ville d'adoption de François Mitterrand, la commémoration de sa victoire, en mai 1981

CHÂTEAU-CHINON
de notre envoyée spéciale

Des images, encore des images, mais pas de son. Il a régné un étrange silence, vendredi 10 mai, à Château-Chinon, où la « famille » socialiste se retrouvait pour célébrer le quinzième anniversaire de la victoire de la gauche à l'élection présidentielle de 1981, le premier *depuis la mort de François Mitterrand.* Deux anciens premiers ministres, Pierre Mauroy et Laurent Fabius, plusieurs ministres, des parlementaires et de nombreux collaborateurs de l'ancien chef de l'Etat avaient fait le déplacement dans la Nièvre, pour emprunter un à un les chemins du souvenir, en compagnie de Danielle Mitterrand et de ses deux fils, Jean-Christophe et Gilbert.

Il n'y avait plus vraiment de joie, *plus vraiment de peine à partager.* Restait le devoir de mémoire. Dans un silence recueilli, les invités ont assisté au baptême de la place François-Mitterrand. Avec le *même air grave, ils ont défilé dans* le bureau du maire, qui fut, vingt-deux ans durant, celui de l'ancien président de la République. Debout dans le vent, ils ont écouté le *maire socialiste* de Château-Chinon, René-Pierre Signé, égrener le chapelet d'images de mai 1981. En parcourant l'exposition organisée qui retraçait le parcours politique nivernais et national de François Mitterrand, la vue de leurs visages, plus jeunes, et de *leur chevelure, parfois plus fournie,* leur a arraché quelques sourires attendris.

« BLEU, AVEC DES NUAGES »

Aux micros, ils se sont prêtés gentiment au jeu des déclarations convenues et des anecdotes éculées. *Seul Lionel Jospin*, premier secrétaire du PS, a fait entendre sa discordance : « Mes sentiments aujourd'hui sont un peu comme ce ciel, bleu, avec des nuages. *Le ciel bleu, c'est le souvenir* de cette victoire du 10 mai 1981, qui a été un formidable accomplissement. Les nuages, c'est évidemment la tristesse du départ de François Mitterrand, et le souvenir d'un bilan contrasté pour notre action collective, mais aussi pour la sienne. » Puis le cortège s'est étiré dans les rues de la ville jusqu'au gymnase *municipal, où près de six* cents personnes avaient été conviées à un banquet républicain. La sono n'en finissait pas d'écorcher *Le Temps des cerises,* comme pour noyer sous la nostalgie le mutisme prudent de toutes les personnalités réunies. La tribune *restait déserte. Pas de discours,* avait tranché l'entourage de François Mitterrand. Seuls deux militants furent autorisés à enfreindre la règle, pour faire une courte lecture de textes de François Mitterrand sur... les beautés de Château-Chinon et les mystères de Vézelay.

La tribune, en fait, avait une tout autre utilité. Elle séparait deux tables, dont les plans ne devaient rien au hasard. A la première, présidée par Danielle Mitterrand, on *trouvait Laurent Fabius et* la plupart des fidèles du premier cercle et des derniers instants mitterrandiens. Lionel Jospin présidait la seconde. Il est des images parfois plus sévères que des mots.

Pascale Robert-Diard

Faible mobilisation en faveur de M. Emmanuelli

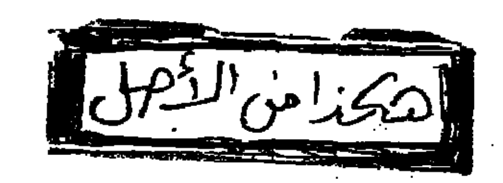
LA PÉTITION DU PARTI SOCIALISTE demandant *« justice »* pour Henri Emmanuelli n'a recueilli, selon un pointage opéré vendredi 10 mai au PS, que 70 000 signatures. Cette pétition avait été lancée le 20 mars après la condamnation, dans l'affaire Urba, de l'ancien premier secrétaire du PS par la cour d'appel de Rennes à dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation des droits civiques. L'objectif était de recueillir un million de signatures. Un comité de soutien composé de personnalités des arts et spectacles *devait être constitué mais n'a jamais* vu le jour. Dans les Landes, où M. Emmanuelli est président du conseil général et député, la pétition a recueilli 15 000 signatures. Philippe Labeyrie, sénateur (PS) et maire de Mont-de-Marsan qui préside un comité de soutien, créé le 8 mai, estime que *« le PS ne bouge pas assez* [...] *pour aider l'un des siens »*. Selon le PS, certaines fédérations n'ont pas encore fait remonter à Paris la pétition qui continuera à être signée.

DÉPÊCHES

■ **POLÉMIQUE : Jean-Marie Le Pen a affirmé, vendredi 10 mai, que** Jacques Chirac avait *« menti »* en l'accusant, le 8 mai à Orléans, de *« tenir des discours d'intolérance, de rejet et de violence ».*

■ **PARIS :** ***« Le parquet de Paris considérerait-il que la capitale déroge au droit commun ? »***, s'interroge Bertand Delanoë, *sénateur* et président du groupe socialiste au Conseil de Paris. Dans un communiqué, vendredi 10 mai, M. Delanoë compare la peine de quinze mois de prison avec sursis, infligée à Patrick Balkany, ancien maire de Levallois et la décision de ne pas poursuivre Robert Pandraud et Camille Cabana, pour des faits semblables (*Le Monde* du 31 janvier).

■ **CONJONCTURE : en avril, l'indicateur de confiance des ménages** enregistre une baisse de 3 points, après trois mois de stabilité, selon l'enquête mensuelle de l'Insee, publiée vendredi 10 mai.





SANTÉ PUBLIQUE Un rapport d'experts réunis sous l'égide de la Société française de santé publique souligne que remplir de carburant le *réservoir d'une automobile « peut conduire à des expositions brèves mais élevées »* de benzène, un aromatique dont le caractère cancérogène est certain. ● IL FAUDRA plusieurs années pour déterminer avec précision les conséquences de ces inhalations mais, d'ores et déjà, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède ou la Suisse obligent leurs *stations-service à s'équiper pour* prévenir les risques d'exposition. ● EN l'ABSENCE de réglementation nationale et alors qu'un projet de directive européenne n'a pas encore abouti, la France, comme d'autres pays de la Communauté, *n'a pas encore mis en place de système de prévention.* Les groupes pétroliers émettent, quant à eux, certaines réserves.

Le benzène respiré dans les stations-service préoccupe des experts

Contrairement à d'autres pays, la France n'a pas pris de mesures pour réduire les inhalations ponctuelles de cette substance cancérogène qui peuvent se produire au moment du plein d'essence

EST-IL DANGEREUX pour la santé d'effectuer son plein de carburant à la pompe en raison des émanations de benzène – un hydrocarbure cancérogène – qui se produisent alors au-dessus du réservoir ? Réunis sous l'égide de la Société française de santé publique, une vingtaine d'experts, dont certains appartiennent à l'industrie pétrolière et automobile, ont eu communication, le 21 mars, de la synthèse d'un rapport à paraître fin mai : « Pollution atmosphérique d'origine automobile et santé publique ». On peut y lire que *« la présence dans les carburants de benzène, cancérogène certain chez l'homme, ne peut que rester préoccupante »* et que *« les teneurs de l'ordre de 2,5 % de benzène dans les carburants peuvent conduire à des expositions brèves mais élevées à l'occasion du remplissage des réservoirs par les usagers »*. Dans le rapport, le laboratoire central de la préfecture de police de Paris évalue ces expositions *« entre 1,5 et 5 ppm (parties par million) »*. Les experts précisent toutefois que les effets à long terme de ces inhalations n'ont, pour l'instant, pas été mesurés.

Paradoxalement, alors que l'exposition au benzène est strictement contrôlée par le législateur dans le cadre professionnel, les concentrations à l'air libre n'ont, jusqu'à présent, pas été suivies par le réseau de surveillance de la qualité de l'air. Le projet de loi de Corinne Lepage, ministre de l'environnement (*Le Monde* du 4 avril), devrait corriger cette lacune à partir de l'an 2000. Mais, pour Mireille Chiron, épidémiologiste et coordinatrice du rapport de la Société française de santé publique, l'absence de statistiques ne doit pas dissuader de prendre des mesures préventives : *« Le rapport conclut à une exposition brève mais élevée au-dessus du réservoir. Le benzène est cancérogène, il faut y être exposé le moins possible. Quel que soit le risque mesuré, il y a un risque, et cela en soi est déjà inacceptable. »*

NOCIVITÉ QUANTIFIÉE

Les contrôles obligatoires effectués sur le lieu de travail ont permis d'attester et de quantifier la nocivité du benzène. Selon une étude publiée en 1987 dans *The New England Journal of Medicine*, un travailleur exposé huit heures par jour pendant quarante ans à 1 ppm de benzène aura un risque de mortalité par leucémie 1,7 fois supérieur à celui d'un travailleur non exposé. Les premières mesures législatives datent de 1939. Depuis 1991, une personne, dans le cadre professionnel, ne peut utiliser qu'en vase clos un solvant renfermant plus de 0,1 % de benzène.

En revanche, lorsque cette même personne ira faire son plein d'essence à la pompe, elle manipulera un carburant qui en contient 2,5 %, soit 25 fois plus. *« Le fait d'être à l'air libre a toujours été un facteur de minimisation de l'exposition*, précise Mireille Chiron. *Mais ici, la personne se trouve à un mètre de la source polluante. Certes, ces deux types d'exposition ne sont pas directement comparables : l'une est quotidienne et récurrente, l'autre ponctuelle. » « Pourtant*, ajoute l'épidémiologiste, *il s'agit du même produit dans les deux cas... »*

Plusieurs années seront nécessaires pour mesurer l'éventuelle responsabilité du benzène des carburants dans la survenue d'une leucémie. *« Pourquoi attendre ?*, s'interroge Bernard Festy, professeur d'hygiène et de santé publique. *Il faut jouer sur la prévention. Des techniques existent pour éviter cela. »*

Deux solutions sont envisagées pour empêcher les vapeurs saturées d'essence présentes dans le réservoir vide de s'échapper lors du remplissage en carburant. L'une, dite *« embarquée »*, consisterait à équiper la voiture d'un canister, équipement qui absorbe ces vapeurs à l'intérieur du réservoir. Seuls les véhicules neufs peuvent en être dotés, ce qui obligerait la France à attendre une dizaine d'années – la durée de renouvellement du parc – pour régler le problème. L'autre, *« à poste fixe »*, nécessite un système de pompage au niveau du pistolet d'essence de la station-service.

LES ÉTATS-UNIS EN POINTE

C'est cette dernière qui a été privilégiée par les pays ayant d'ores et déjà décidé de s'attaquer à cette forme de pollution. Les Etats-Unis, pionniers dans la récupération de vapeurs d'essence, ont commencé dans les années 80.

Depuis, en Europe, plusieurs Etats obligent les stations à s'équiper. La Suède depuis 1990, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse depuis 1992. Bien que le projet de directive européenne datant de juillet 1992 n'ait toujours pas abouti, d'autres pays s'apprêtent à faire de même. Selon un membre de la direction de l'environnement de la Commission européenne, des textes sont actuellement en préparation en Italie, au Danemark et aux Pays-Bas.

En France, en 1993, une étude réalisée par l'Observatoire de l'énergie intitulée « La récupération des vapeurs d'essence en station-service » abordait les aspects techniques, économiques et réglementaires de la récupération de vapeurs d'essence lors du remplissage du réservoir. Elle évaluait le coût d'équipement d'une station-service entre 150 000 et 200 000 francs. Si les plus grosses stations sont équipées en priorité – le seuil choisi par l'Allemagne correspond à un débit annuel de plus de 1 000 mètres cubes par an –, l'investissement nécessaire sera de l'ordre de 2 milliards de francs pour l'ensemble du territoire.

Depuis la publication de cette étude, un groupe de travail sur les relations entre la pollution automobile et la santé, réunissant entre autres des professionnels de l'industrie pétrolière et automobile, s'est réuni une dizaine de fois sous l'égide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets). Jusqu'à présent, il s'est limité à lancer des appels d'offres destinés à mesurer les émissions de ces évaporations.

Laure Belot

Les pétroliers dans l'expectative

« Nous attendons une directive européenne », assurent en substance et dans un même élan BP France, Elf ou Shell France. Comme le leur imposent les législations nationales, ces groupes ont déjà équipé leurs stations-service installées en Allemagne, en Suisse ou aux Etats-Unis d'un système de pompage des vapeurs d'essence intégré dans le pistolet d'alimentation. Avant de faire de même en France, les pétroliers guettent la sortie d'un texte dont ils assurent qu'il est *« en cours d'élaboration »* à Bruxelles.

Alors que BP-France évoque la *« nécessité d'une harmonisation européenne »*, Shell France ou Elf s'interrogent sur le rapport *« coût-efficacité »* d'un tel dispositif. Certains avancent d'autres choix possibles, comme la diminution de la teneur en benzène des carburants ou l'équipement des véhicules en canister *(lire ci-dessus)*, à la charge des constructeurs.

Les ministres du G7 s'inquiètent du coût de la pollution

*« **BIEN GÉRER** l'environnement peut avoir un coût, mais ne pas le gérer coûte beaucoup plus cher »*, a souligné Corinne Lepage, le ministre de l'environnement, devant ses collègues du G7 réunis à Caen, vendredi 10 mai. Pour leur quatrième réunion, consacrée à la santé et au commerce, les ministres de l'environnement des Sept ont lancé un cri d'alarme à l'adresse des chefs d'Etat et de gouvernement. Selon eux, *« le développement durable est une urgence »* et il convient de relancer sans tarder le processus engagé au Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Qu'il s'agisse du changement climatique, de la couche d'ozone, de la désertification ou de la ressource en eau, il y a urgence.

« Si nous n'agissons pas tout de suite, nous serons débordés », a indiqué John Gummer, le ministre britannique. M[me] Lepage, qui souhaite *« transmettre un message fort aux chefs d'Etat »*, a ajouté que les membres du G7 ont *« une responsabilité particulière et doivent apporter des réponses aux inquiétudesmais aussi à l'espoir nés à Rio pour l'ensemble des hommes qui vivent aujourd'hui sur la planète et qui y vivront demain »*.

Les Sept sont convenus de réclamer à leurs gouvernements respectifs des *« plans nationaux pour la santé et l'environnement »*, avec l'instauration d'*« études d'impact sanitaire »*. Ces plans devraient permettre de fixer des objectifs d'amélioration de la santé lorsque sa dégradation est liée à des causes environnementales (pollutions externes et internes, tabagisme, pollution de l'eau, radioactivité, etc.). Le G7, qui s'intéressait pour la première fois aux relations santé-environnement, a estimé que les conséquences des atteintes à l'environnement sur la santé étaient trop mal connues et qu'il fallait développer les études, notamment épidémiologiques.

> Les Sept « ont une responsabilité particulière et doivent apporter des réponses aux inquiétudes et à l'espoir nés à Rio »

M[me] Lepage l'a confirmé : la pollution atmosphérique coûte à la France 50 à 60 milliards de francs par an. Ces chiffres se situent dans la moyenne des statistiques des pays développés, où la pollution coûte entre 0,36 % à 0,40 % du produit intérieur brut (PIB). Le coût le plus important est relevé dans le domaine sanitaire (santé, morbidité, mortalité, absentéisme). Il s'élève à 31 milliards de francs, dont 6 milliards pour les décès, selon une étude de l'Institut national de l'environnement et des risques industriels (INERIS), corroborée par d'autres évaluations, notamment de l'OCDE et de l'INSEE.

Le deuxième poste est celui de l'impact de la pollution sur les récoltes agricoles, chiffré à 15 milliards de francs. S'y ajoutent les dégâts subis par les végétaux (environ 5 milliards) et l'immobilier. Pour les seuls monuments parisiens, il en coûte entre 3 et 4 milliards de francs par an (l'évaluation n'a pas été faite pour toute la France). Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les ressources qui devraient être dégagées pour les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, dans le cadre du projet de loi qui doit venir en discussion au Sénat à compter du 23 mai, soit 200 millions de francs par an. Une somme dont on ignore toujours comment elle sera dégagée.

Une rencontre internationale devrait être organisée à la fin de l'année entre pays développés, pays en développement fortement industrialisés et institutions internationales spécialisées comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'objectif est de recenser toutes les études et initiatives dans le monde en matière de santé-environnement, et de donner un nouvel élan à la recherche et à l'épidémiologie.

Michel Noir a été condamné à un an de prison avec sursis

Les deux adjoints ayant comparu avec l'ancien maire de Lyon ont été relaxés

C'EST UNE DÉCISION contrastée qu'a rendue, vendredi 10 mai, le tribunal correctionnel de Lyon dans l'affaire des subventions municipales qu'il avait examinée du 11 au 15 mars et qui visait Michel Noir et deux de ses anciens adjoints, Jean-Paul Bonnet et Serge Guinchard, tous prévenus d'*« abus de confiance »*. Alors que ces deux derniers bénéficient d'une relaxe, l'ancien maire (RPR) de Lyon a été condamné à un an de prison avec sursis et à 100 000 francs d'amende. Il avait précédemment été condamné en appel à dix-huit mois de prison avec sursis et à cinq ans d'inéligibilité pour *« recel d'abus de biens sociaux »* dans le cadre du dossier Botton.

Les faits qui sont reprochés à Michel Noir paraissent marginaux par rapport à l'axe principal du dossier judiciaire. Celui-ci portait sur le détournement de subventions attribuées, entre 1989 et 1992, aux groupes politiques municipaux ou communautaires constitués en associations Ensemble Lyon et Ensemble Courly (Communauté urbaine de Lyon), dont MM. Bonnet et Guinchard, l'ancien doyen de la faculté de droit de Lyon et professeur à Paris-II, étaient les présidents et trésoriers « croisés ».

DIALECTIQUE ACROBATIQUE

Après avoir rejeté les très nombreuses exceptions de nullité soulevées par la défense lors du procès, le tribunal, présidé par François Berger, s'est livré durant une quarantaine de pages à un exercice dialectique assez acrobatique. L'exposé de ses attendus aboutit à exonérer les deux adjoints de toute responsabilité au motif, notamment, que *« les transferts de fonds litigieux* [plus de 7 millions de francs au total] *ne peuvent être considérés que comme la stricte exécution de la volonté des associations en cause, librement exprimée par leurs membres »*.

Au terme de cet exercice, le tribunal a relaxé MM. Bonnet, Guinchard et Noir des chefs d'*« abus de confiance »* au préjudice des associations Ensemble Lyon, Ensemble Courly, Nouvelle Démocratie et J'aime Lyon. En revanche, il reconnaît Michel Noir *« coupable du surplus des faits »*, c'est-à-dire de certaines utilisations des sommes détournées au préjudice, notamment, des associations J'habite Lyon et Opinions.

Dans ses derniers attendus, le tribunal se montre sévère à l'égard de l'ancien maire, qui, à ses yeux, a *« agi au mépris des principes élémentaires régissant la démocratie à l'intérieur du contrat d'association en concentrant sur lui tous les pouvoirs décisionnels et en opérant une confusion entre les patrimoines des différentes associations »*. Le fait que ces détournements aient été *« accomplis au moins pour partie dans l'intérêt personnel de Michel Noir, homme public »*, semble fonder une décision de justice par ailleurs fort alambiquée.

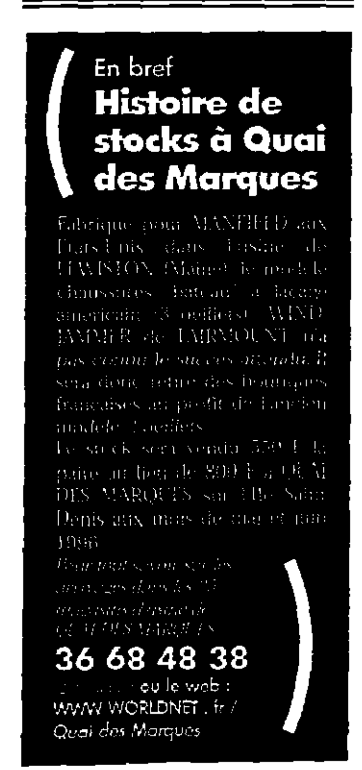
Le tribunal a considéré que l'exécution par MM. Bonnet et Guinchard d'*« un mandat donné par l'assemblée générale des associations Ensemble Lyon et Ensemble Courly ne peut caractériser le délit d'abus de confiance »*. Il admet de ce fait que des fonds publics en principe destinés – illégalement selon un avis du Conseil d'Etat, ce qui a contraint chacun des groupes politiques à restituer les sommes perçues – au fonctionnement de groupes d'élus peuvent être ensuite versés à d'autres associations, politiques ou parapolitiques. Celles-ci les utiliseront sans aucun contrôle financier s'appuyant pour cela sur l'application extensive de l'article 4 de la Constitution, pour régler notamment *a posteriori* des frais de campagnes électorales...

LES FRAIS DE DÉFENSE

Si elle n'est pas frappée d'appel, cette décision du tribunal correctionnel devrait, par ailleurs, logiquement mettre un terme aux poursuites visant M[e] Daniel Soulez-Larivière et Alain Jakubowicz, les deux anciens défenseurs du maire de Lyon, soupçonnés de *« recel d'abus de confiance »* pour avoir perçu 1,6 million de francs d'honoraires provenant des caisses de Nouvelle Démocratie. Dans son jugement, le tribunal prend soin de souligner qu'*« aucune disposition légale n'interdit à une association de prendre en charge le coût de la défense des intérêts de l'un de ses membres, a fortiori de son président, dès lors que sa mise en cause est susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'association »*.

Cela semble signifier qu'un homme politique mis en cause en tant que personne privée peut faire supporter à l'organisation à laquelle il appartient les frais engagés pour sa défense.

Robert Belleret



M. Chirac a demandé à Hassan II la grâce de détenus français

DES MESURES de grâce concernant des Français détenus au Maroc ont été demandées par Jacques Chirac au roi Hassan II lors de sa visite officielle en France. Des décisions pourraient intervenir après l'annonce de la grâce partielle accordée à Omar Raddad (*Le Monde* du 11 mai). *« Le président est intervenu auprès du roi pour un certain nombre de cas individuels, et nous avons bon espoir d'obtenir des résultats »*, a expliqué, vendredi, le porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna. Ces mesures de clémence, non confirmées par les autorités marocaines samedi 11 mai au matin, pourraient concerner des ressortissants français, dont une centaine sont actuellement détenus au Maroc, la plupart pour des affaires de drogue.

La décision de M. Chirac, elle, a suscité des commentaires nourrissant le débat sur la réforme des cours d'assises. Le Syndicat de la magistrature a critiqué *« le geste du prince qui sert à masquer les imperfections du système »* et *« incite encore plus à réformer la cour d'assises »*.

DÉPÊCHES

■ **SECTES : le décret portant création d'un observatoire interministériel sur les sectes**, signé le 9 mai, est paru samedi 11 mai dans le *Journal officiel*. Cet observatoire, composé de représentants du premier ministre et de différents ministères, ainsi que de personnalités qualifiées, a pour mission d'analyser le phénomène des sectes, d'informer le premier ministre de ses travaux et de lui faire des propositions *« afin d'améliorer les moyens de lutte contre les sectes »*. Il se réunira au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par le ministère de l'intérieur.

■ **JUSTICE : une cinquantaine de personnes visées par l'enquête sur une filière de faux documents liée aux groupes islamistes algériens** étaient maintenues en garde à vue, vendredi soir 10 mai, dans les locaux de la PJ à Paris (*Le Monde* du 11 mai). Ces personnes ont été interpellées vendredi matin en région parisienne, à Marseille et à Reims, dans le cours d'une information judiciaire pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* confiée au juge d'instruction parisien Jean-François Ricard.

■ **MŒURS : les condamnations pour affaires de mœurs ont augmenté de 25 % de 1984 à 1993**, selon le dernier bulletin d'informations du ministère de la justice. Ces crimes et délits, des viols et des attentats à la pudeur pour l'essentiel, sont passés en dix ans de 6 697 à 8 391 cas recensés. Leur progression s'explique notamment par le fait que les victimes se décident plus souvent à porter plainte. L'extension du délai de prescription prévu par la loi du 10 juillet 1989 permet ainsi à un enfant violé de porter plainte au moment où il atteint sa majorité.

Guy Roux des champs



Arrivé à son poste en 1961, l'entraîneur auxerrois a patiemment hissé son équipe de la division d'honneur à la première division sans renier l'esprit de patronage du club fondé par l'abbé Deschamps. Il vit aujourd'hui la plus belle saison de sa longue carrière

MICHELIN les avait baptisées les « increvables ». Ces balles ingénieuses se gonflaient *toutes seules dès qu'elles étaient* dépliées. Au début des années 50, Guy Roux ne se séparait jamais de la sienne. *C'était facile à transporter* et, *« en plus, on pouvait taper fort, ça ne cassait pas les carreaux »*. Trois fois par jour, à chaque récréation, l'élève de Jacques-Amyot sortait la baudruche verte du fond de sa poche. Il réunissait les volontaires dans la cour et improvisait une rencontre. Elle opposait le plus souvent les gars de Chablis à ceux d'Appoigny, son village. *« Je faisais les équipes. J'ai toujours fait les équipes. »*

Le potache à l'âme de chef est alors pensionnaire à Auxerre. Il est élevé dans l'Yonne par ses grands-parents maternels depuis que sa mère est tombée gravement malade. Il voit peu son père, un militaire toujours en garnison lointaine. C'est au hasard de l'une d'elles que Guy est né à Colmar, le 18 octobre 1938. L'adolescent de Jacques-Amyot a les oreilles décollées et tarde à faire sa croissance. Il compense son handicap de taille par un solide caractère.

Guy s'est lié d'amitié avec François Soisson, issu d'une famille de notables locaux. Le frère de François, Jean-Pierre, vient de quitter Auxerre pour poursuivre de brillantes études à Paris. A Jacques-Amyot étudie également, deux classes en dessous, Gérard Bourgoin. Son passage est éclair : peu intéressé par les études, Gérard part à Paris travailler chez un volailler. Bien des années plus tard, il reviendra dans l'Yonne, à Chailley, lancera sa propre entreprise dans l'alimentation et s'intéressera bientôt au football local.

Guy Roux caresse le rêve d'être instituteur. Il voue surtout une passion au ballon rond. *« Enfant, on m'avait offert des petits soldats,* se souvient-il. *Je les avais divisés en deux équipes et je les faisais taper dans une bille. J'avais mis le plus grand dans les buts parce qu'il bouchait le mieux les angles. »* Un jeudi de 1952, un voisin de dortoir décide de présenter ce garçon mordu à son entraîneur. Le soir, Guy rentre au pensionnat avec sa première licence. Il a quatorze ans et vient de signer à l'Association de la jeunesse auxerroise.

L'AJA dépend du patronage Saint-Joseph. En 1905, le p'tit père Emile Combes a prononcé à Auxerre, à deux pas de la cathédrale Saint-Etienne, un discours retentissant annonçant la séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat. Afin de sauver la jeunesse du péril laïc, l'abbé Ernest Deschamps a créé la même année un club confessionnel comprenant une clique, une section gymnique et une équipe de football. L'abbé Deschamps meurt en 1950. En 1952, Guy Roux et les autres joueurs ne sont plus tenus de participer aux vêpres après le match du dimanche. Mais ils continuent de vendre aux fidèles des pétales de rose devant la cathédrale Saint-Etienne pour financer leurs activités. L'esprit du patronage reste cependant profondément ancré dans les mentalités. *« Nous avons le souci de la jeunesse,* résume l'abbé Michel Méry, directeur de l'institution depuis 1989. *L'AJA a toujours poursuivi une œuvre éducative. Nous nous conformons simplement pour cela aux règlements sportifs et non plus aux versets de la Bible. Nous nous sommes adaptés à l'air du temps et la formation est devenue celle du haut niveau. Mais notre réussite doit rester un exemple et un témoignage. »*

A la fin des années 50, la vie de Guy Roux prend un tour biscornu et l'éloigne un temps d'Auxerre. Le jeune homme rate le concours de l'Ecole normale. Rien ne va, pas même le foot. Parti à Limoges tenter une carrière professionnelle, le joueur fait le plus souvent banquette, mais s'entraîne tout de même avec assiduité. *« Guy Roux n'a pas réussi dans le football par son talent mais par son travail,* analyse Gérard Bourgoin. *S'il avait été doué, vu son goût de l'effort, il aurait été un très grand joueur. Mais il se rattrape aujourd'hui. Il fait partager à des gens qui ont le don son sens du travail afin qu'ils deviennent de bons professionnels. »*

EN 1961, l'enfant prodigue revient à Auxerre presque bredouille, nanti seulement d'un diplôme universitaire. Il n'a pas le sou et postule au rôle d'entraîneur de son ancien club. Depuis la Libération, l'équipe a déjà usé une douzaine de titulaires à ce poste. Le club piétine en division d'honneur. L'impétrant n'a que vingt-trois ans, mais il est le seul candidat à faire un long courrier où il présente ses objectifs. Qui plus est, il ne demande que 600 francs par mois pour s'occuper des dix équipes. A cette époque, le club vivait chichement et laissait encore pousser l'herbe du terrain à l'intersaison pour la revendre à un agriculteur voisin. Malgré cela, les finances accusent un déficit de 8 000 francs, le dernier trou de son histoire. Dans sa déclaration d'intention, le candidat promet de ne jamais dépenser plus d'argent qu'il n'y en a. L'argument fait mouche.

La collaboration démarre pourtant très mal. La veille du premier match, les dirigeants convoquent l'élu pour lui communiquer la composition du dimanche. Pour la première et la dernière fois, Guy Roux menace de claquer la porte. *« Depuis, jamais personne n'a essayé de s'immiscer dans le domaine technique »*, assure l'homme, jaloux de ses prérogatives.

A lui le terrain. A d'autres la gestion. Malgré son long bail, Guy Roux, le factotum d'Auxerre, n'a pas le droit de signer les chèques de son club. C'est là la compétence de Jean-Claude Hamel, qui a pris la tête de l'association en 1963. Cet ancien joueur a fait prospérer le garage de ses parents. Doué en affaires, il aidera également son jeune collaborateur à monter un cabinet d'assurances dont Guy Roux tirera longtemps l'essentiel de ses revenus avant de devenir un des entraîneurs les mieux payés de France. Un tiers de siècle plus tard, les deux hommes se vouvoient toujours, mais leur entente ne s'est jamais démentie.

Les relations entre Guy Roux et Jean-Pierre Soisson, maire de la ville depuis 1971, sont presque aussi anciennes, mais beaucoup plus tumultueuses. Les « deux consuls » d'Auxerre se vouvoient également, vont de fâcheries en bouderies, mais l'un et l'autre ont dans leur bureau une photo de leur couple. *« Quand j'entends Jean-Claude Gaudin parler de l'OM, quand le président de Lyon me raconte ses relations avec Raymond Barre, quand je vois Jean Tiberi et Michel Denisot, je ne comprends rien,* raconte M. Soisson. *Guy et moi, nous finirons ensemble. Je ne lui ai jamais rien refusé, et lui a toujours su jusqu'où ne pas aller. »*

> « Les Français ont horreur de l'étalage de l'argent dans le foot. L'image d'un club et d'un entraîneur économes est forcément populaire »

IL n'y a jamais eu de miracle Guy Roux à Auxerre. Pendant près de quinze ans, ses exploits n'émargeront guère au-delà des colonnes de *L'Yonne républicaine*. Sportivement, l'équipe lanterne encore neuf ans en division d'honneur avant d'accéder à la division 3. Il lui faut encore quatre années supplémentaires avant d'atteindre la division 2 et huit autres avant de se retrouver en division 1, en 1981. On est bien loin d'un parcours météorique. La conquête fut lente, poussive même. L'ancien élève de Jacques-Amyot a tout près de quarante-trois ans quand son équipe joue son premier match parmi l'élite.

Mais l'identité du club et le personnage de son entraîneur ne vont cesser de se construire. Guy Roux va labourer le football. Il multiplie les expériences dans les grands clubs étrangers. Il ne rate aucune Coupe du monde, pénètre en fraude dans les camps d'entraînement des grandes équipes, se fait passer tantôt pour un joueur, tantôt pour un marchand de limonade, tantôt pour un journaliste. Il note tout, emmagasine à l'infini, à toutes fins utiles.

Dès les années 60, alors qu'il n'est encore promis qu'à un destin régional, il voit le général de Gaulle à la télévision et s'inscrit à un stage d'audiovisuel. Quand arrivera son heure, l'homme ne sera pas pris au dépourvu. Son image sera déjà prête, coulée dans le bronze, en parfaite adéquation avec celle de son club. L'AJA est un club de campagne, sis au bord de l'eau et en pleine verdure dans une petite ville de province ? Alors lui sera le bon paysan, un peu madré, un peu rapiat, mais finalement inoffensif. Il nourrit son propos de formules à l'emporte-pièce, souvent attribuées à son grand-père de manière apocryphe. Le public en redemande. *« Tant que les gens me prendront pour ce que je ne suis pas, je serai toujours en avance sur eux »*, a-t-il confié un jour à un de ses joueurs. *« Les Français ont horreur de l'étalage de l'argent dans le foot,* analyse Jean-Pierre Soisson. *L'image d'un club et d'un entraîneur économes est forcément populaire. »*

Avec l'arrivée du foot-business, des Claude Bez ou Bernard Tapie, l'AJA et son représentant médiatique vont encore se mettre une couche de bouse supplémentaire. Ces beaux messieurs ne vont rien comprendre et acheter au prix fort, avec un sourire condescendant, les joueurs formés dans l'Yonne. L'argent sera utilisé à améliorer les installations, à acheter des terrains, à perfectionner le système de recrutement. Bref, à construire un grand club. Le reste sera mis de côté, tout comme l'argent tiré des dix participations aux coupes d'Europe. L'AJA a aujourd'hui un patrimoine immobilier inégalé et un trésor de guerre correspondant à une année de fonctionnement. Claude Bez et Bernard Tapie, eux, ont été condamnés, leurs clubs, Bordeaux et Marseille, sanctionnés. *« C'était pourtant de bons clients »*, feint de se lamenter Guy Roux, dans le rôle du petit commerçant inquiet de perdre des habitués.

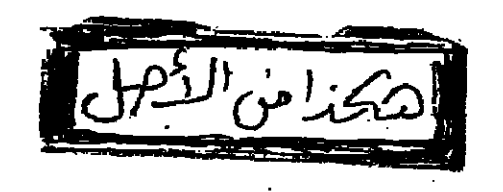
Grappiller sou à sou est une chose qu'on sait faire de toute éternité à l'AJA. Mais, pour batifoler dans le marigot du professionnalisme, les dirigeants d'Auxerre se sont sentis fragiles. Il fallait les services d'un homme d'affaires averti. En 1977, Gérard Bourgoin est entré comme simple commanditaire. *« J'ai été démarché par Hamel, Roux et Soisson,* raconte le chef d'entreprise. *Je crois que je les intéressais pour mes qualités d'homme d'action plus que pour mon argent. »* *« Il vaut mieux quelqu'un qu'on connaît que quelqu'un qu'on ne connaît pas »*, énonce Jean-Claude Hamel pour justifier ce choix. *« Faire venir des émirs n'est pas le genre de la maison »*, renchérit Guy Roux.

Passionné d'aviation, Gérard Bourgoin n'hésite pas au début à tirer à l'arrière de son coucou privé des banderoles annonçant les matches du week-end. Avec le temps, le grand patron de multinationale est devenu un rouage essentiel, notamment dans l'organisation des transferts. Il est le seul capable de « rouler dans la farine » des dirigeants italiens et bordelais pour acheter Enzo Scifo une misère ou de mettre le couteau sous la gorge de Bernard Tapie, deux heures avant que ce dernier ne passe devant un tribunal de commerce. Tout en reprenant l'antienne du club : *« Nous sommes dans un petit département, nous avons de petits moyens, nous sommes obligés de vivre comme des paysans fiers et ambitieux. »*

MAIS cette plaisante roublardise n'est qu'une façade. *« Personne ne peut comprendre l'AJA si on ne remonte pas aux origines »*, explique le maire d'Auxerre. Serge Mesonès, joueur arrivé au club en 1975, confirme cette pérennité. Il faut avoir visité le siège de l'AJA, au pied de la cathédrale, pour en saisir l'ancrage et la modestie. Les réunions des dirigeants se sont tenues jusqu'en 1987 dans ces locaux désuets. La nomination du directeur du patronage est aujourd'hui encore avalisée par l'archevêque.

Serge Mesonès, sympathisant communiste, se souvient s'être lié d'amitié avec l'abbé Jacques Bonnefoy, l'ancien responsable du patro, un personnage qui a énormément influencé l'entourage du club. *« Mêmes des mécréants comme moi ont pu s'intégrer dans ce club*, explique l'ancien capitaine. *Le succès de Guy Roux, c'est de n'avoir jamais dérogé à l'esprit ajaïste, d'obliger tous ceux qui venaient de l'extérieur à s'inspirer de la substance du patronage. Les joueurs passent, le savoir technique évolue, mais le club reste fidèle à une philosophie à part qui en fait une histoire capitale du football français. »*

Benoît Hopquin
Dessin : Nicolas Vial



De l'émergence à l'implosion du nationalisme corse

Le Front de libération nationale corse (FLNC) naissait il y a vingt ans. Depuis, les combattants clandestins n'ont fait que s'entre-déchirer et se couper de l'opinion

LE 21 août 1975, à 7 heures du matin, le docteur Edmond Simeoni et sept autres militants de l'Action régionaliste corse (ARC) investissent une cave vinicole à Aléria. Il s'agit, pour les régionalistes, de dénoncer un scandale financier lié à la fabrication de vins illégalement chaptalisés. Le « piège » dans lequel s'enferme ce commando face à deux mille gardes mobiles provoque le « drame d'Aléria ». Trois gendarmes sont tués et deux militants de l'ARC grièvement blessés. Dans le même temps, des militants contestataires de l'ARC rejettent l'action initiée par le docteur Simeoni. Ils y voient un « *subterfuge* » pour neutraliser leur projet de radicalisation de la lutte par des actions violentes.

En fait, les uns et les autres tentent de supplanter l'impact grandissant d'autres militants, ceux du Fronte Paesanu Corsu di Liberazione (FPCL) et de Ghjustizia Paolina, organisations groupusculaires créées respectivement le 8 octobre 1973 et le 14 mars 1974. Le 5 mai 1976, quelques jours avant l'ouverture du procès d'Aléria devant la Cour de sûreté de l'Etat, ces mêmes contestataires de l'ARC consomment leur rupture et créent, avec certains transfuges des deux groupes clandestins, le Front de libération nationale corse (FLNC).

Les actions violentes du FLNC, les emprisonnements qui en découlent, développent un fort courant de solidarité dans la population, et particulièrement dans la jeunesse. Cet élan quasi passionnel masque le déficit idéologique du mouvement. Toute la question alors, toute la différence entre les nationalistes réside dans le moyen d'obtenir la reconnaissance du peuple corse. Alors que le FLNC prône le « *droit à l'autodétermination* » et critique les « *réformistes qui entravent le courant révolutionnaire* », le parti du docteur Simeoni, devenu l'Union du peuple corse (UPC), qui en reste à son projet d'« *autonomie interne* », est peu à peu dépassé sur l'autre bord par les socialistes, mobilisés depuis 1974 par l'élaboration d'un projet institutionnel de décentralisation. Le candidat Mitterrand retiendra, des cent dix propositions de son programme de 1981, le projet de loi portant statut particulier de la Corse initialement conçu par les fédérations de Corse du Parti socialiste.

Dans les années 80, le recours au racket, au hold-up ou encore au partage de territoire avec certains voyous du milieu et le doute de militants clandestins quant à l'intégrité morale de leurs chefs successifs accentuent les tensions internes au FLNC

Le vote de la loi, le 2 mars 1982, marque le premier décalage entre l'opinion insulaire et les nationalistes corses. Les autonomistes voient ainsi une partie de la substance de leurs revendications désamorcée par la décentralisation. L'élection de la première Assemblée de Corse, où ces derniers obtiennent sept élus sur soixante et un sièges, place l'UPC devant le choix de la collaboration au fonctionnement de l'institution. C'est ce qu'ils refusent. « *Nous craignons de nous compromettre avec un système dont trop de membres n'ont pas encore suffisamment rompu avec le clanisme.* » De leur côté, les nationalistes solidaires du FLNC refusent l'élection et choisissent de radicaliser davantage leur lutte armée. « *Seul le rapport de force avec l'Etat français nous permettra d'arracher notre indépendance.* »

L'assassinat, en 1984, par le FLNC, de deux Tunisiens suspectés de se livrer à un trafic de haschisch provoque une première crise de conscience chez les nationalistes. « L'impôt révolutionnaire », formule politique du racket de droit commun, est généralisé. Le recours au hold-up ou encore au partage de territoire avec certains voyous du milieu et le doute de militants clandestins quant à l'intégrité morale de leurs chefs successifs accentuent les tensions internes au FLNC. De 1983 à 1989, la contestation y est pourtant contenue en raison des cycles de répression sévère que le pouvoir assène au mouvement clandestin.

L'opinion publique n'est témoin de la crise nationaliste qu'avec l'apparition, en 1989 et en 1990, de deux scissions au sein d'A Cuncolta naziunalista, le parti légal proche du FLNC. La première fracture entraîne la constitution d'Accolta naziunale corsa (ANC) et de Resistanza, sa branche clandestine. La seconde scission voit la création du Mouvement pour l'autodétermination (MPA) et du FLNC-canal habituel. Pour sa part, A Cuncolta revendique la solidarité politique avec le FLNC-canal historique.

Cette implosion nationaliste est amplifiée par la politique du « *grand dialogue* » lancée par Pierre Joxe dès 1989. Le MPA accepte la discussion avec le pouvoir. A Cuncolta refuse la concertation et soutient la lutte armée du FLNC-canal historique. L'UPC tente de conserver des relations normales avec chacun en jouant un rôle de tampon. La loi érigeant la Corse en collectivité territoriale, basée sur l'article 72 de la Constitution, est votée. Mais l'article premier consacrant la reconnaissance juridique du peuple corse est annulé par le Conseil constitutionnel. « *Marché de dupes* », diront tous les nationalistes, tout en briguant les suffrages à l'élection de l'Assemblée de Corse. La refonte des listes électorales, pratiquée entre-temps, autorise en effet tous les espoirs. Edmond Simeoni regroupe tous les nationalistes, sauf le MPA, sous la bannière de Corsica Nazione. Le succès est évident, mais de courte durée.

Les neuf élus de Corsica Nazione et les quatre du MPA ne feront pas course commune dans une Assemblée de cinquante et un membres. Essentiellement occupés à des diatribes sur l'antériorité de leurs revendications réciproques, ils abandonnent à la classe politique traditionnelle le soin d'élaborer les projets figurant quelquefois dans leur propre programme électoral. C'est le cas du statut fiscal, du Poseicor (Programme d'action spécifique à l'éloignement et à l'insularité pour la Corse) comme des principales options du plan de développement adopté en 1994 ou encore du système éducatif de la langue corse. C'est le deuxième décalage entre les nationalistes et l'opinion insulaire.

Le débat principal se focalise alors sur le rôle des organisations clandestines et sur leurs moyens de lutte. Hégémonie ou non sur les partis légaux ? Recours ou non à l'impôt révolutionnaire ? Ces questions limitent en fait les contributions des nationalistes à l'Assemblée de Corse. Cela se traduit par des ruptures successives. L'ANC quitte Corsica Nazione en mars 1993.

Faute d'aboutir, le débat est tranché dans le drame de la rue. Robert Sozzi, un militant du FLNC-canal historique, est assassiné le 15 juin 1993. Les membres de son organisation revendiquent l'homicide au nom de la « *légitime défense* » contre la « *dérive brigadiste* » dont se serait rendu coupable son militant. L'affaire est suffisamment grave pour que, en juillet 1994, l'UPC quitte à son tour Corsica Nazione, dont Edmond Simeoni avait démissionné le 6 mai de la même année. C'est le troisième décalage entre les clandestins et l'opinion publique. La spirale meurtrière s'installe en Corse, et le mythe du combattant clandestin « *sauveur de la nation corse* » vacille. Le 24 décembre 1994, Jean-François Filippi, président du Sporting Club de Bastia à l'époque de la catastrophe de Furiani, est assassiné. Deux jours plus tard, Franck Muzy, ancien militant d'A Cuncolta, porte-parole du comité Robert-Sozzi, est tué.

Ces deux affaires, non élucidées, marquent le début d'une série de règlements de comptes sanglants entre nationalistes issus du FLNC. Quatorze militants seront tués au cours de l'année 1995. Parallèlement, les contestations externes se succèdent. Dans la nuit du 4 au 5 mai 1996, une scission apparaît au sein du FLNC-canal historique, proche du MPA. Cette nouvelle structure, intitulée simplement FLNC, forme donc le cinquième groupe issu de la lutte clandestine en Corse. Ironie du sort ou constat d'échec flagrant, les clandestins divisés présentent aujourd'hui les mêmes revendications que les autonomistes de 1975.

Dans ce contexte, depuis janvier 1996, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, après Charles Pasqua et Pierre Joxe, poursuit une politique délicate de dialogue « *sans tabou et sans exclusive* », dans l'intention de rétablir les règles de l'Etat de droit et d'élaborer un projet consensuel « *d'évolution institutionnel, culturel et économique de la Corse* ». L'élection territoriale de 1998 sera un test important de la réussite ou de l'échec de cette ambition... et, en conséquence, de la raison d'être ou non des structures clandestines en Corse.

Michel Codaccioni

AFP PHOTO



D'une des premières conférences de presse clandestines du FLNC en 1978 (ci-contre) à l'annonce, dans la nuit du 11 au 12 janvier 1996, par des membres du FLNC-canal historique d'une trêve de trois mois, en présence de centaines de militants lourdement armés (ci-dessus).

BALDOCCHI/SIPA

8 400 attentats

Au total, depuis que l'île est confrontée à la violence clandestine, le bilan chiffré est le suivant :

● 44 assassinats, dont 21 revendiqués par les nationalistes ou qui leur ont été imputés.

● 20 morts de dissidents nationalistes et 10 de gendarmes ou légionnaires.

● 8 400 attentats, dont 3 738 revendiqués et des dégâts considérables aux biens publics et privés que seules pourraient chiffrer les compagnies d'assurance.

Un profond désir de vivre entre soi

DE LONGUE DATE accoutumée à résister aux puissances étrangères implantées sur la côte par un repli obstiné sur les ancestrales solidarités familiales et claniques, la société corse ne pouvait que se cabrer face à la traditionnelle politique assimilatrice de la République jacobine et aux effets désagrégateurs de son intégration à l'économie hexagonale d'autre part. Dès la fin du XIX[e] siècle, parurent dans l'île des publications exprimant le désarroi devant une identité qui s'effilochait. Dès 1922 se forma un parti porteur d'une revendication autonomiste. Plus tard, la politique de développement touristique et, plus encore, celle d'installation dans la plaine orientale d'agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord susciteront l'exaspération d'un peuple jaloux de son territoire. L'habileté des militants à s'ériger en martyrs du « colonialisme » fera le reste.

A la fois pays d'archaïsmes et terre de pionniers, désespérément bloquée et ouverte à tous les possibles, paradis de convivialité et enfer de suspicions, la Corse a trouvé dans la question de ses relations avec la France l'occasion de mobiliser ses bons comme ses mauvais génies. Et les rôles ont été assez clairement répartis.

Elus, chefs d'entreprise et retraités protestent de l'attachement de la Corse à la France. Les premiers parce qu'ils fondent leur pouvoir sur leur traditionnelle fonction d'entremetteurs entre leur clientèle et la République pourvoyeuse. Les deuxièmes parce que la santé des activités économiques exige l'ordre.

Les troisièmes, enfin, parce que, ayant quitté une île alors fort pauvre pour chercher ailleurs – souvent dans l'administration de l'Etat – un emploi, ils manifestent envers la République un loyalisme que leur âge leur permet d'exprimer librement.

Jeunes, intellectuels et artistes militent – dans un esprit souvent ouvert et constructif – contre un double ennemi, le « colonialisme » et ses « suppôts », les notables, et pour la construction d'une Corse maîtresse de son développement, réconciliée avec sa langue et sa culture avant que le rouleau compresseur du jacobinisme parisien et de l'américanisation du monde ne les ait totalement laminés.

SOLIDARITÉS

Quelques dizaines de personnes, de milieux et de sensibilités politiques très divers – de l'extrême droite au gauchisme soixante-huitard –, élaborent, à visage découvert ou dans la clandestinité, la stratégie et les mots d'ordre. Des centaines d'hommes jeunes, choyés par des familles soucieuses d'affirmer leur virilité et leur « rang » au point de les armer dès l'âge de seize ans, dépourvus de toute formation et de tout sens de l'effort et traînant leur oisiveté dans les bars, exécutent les attentats moyennant rémunération.

Quant à la masse de la population, largement composée de fonctionnaires et de commerçants, elle se garde bien de se prononcer afin d'éviter d'être classée dans tel ou tel « camp », et surveille avec soin ses propos ; déplorant rituellement les violences devant le visiteur, elle leur trouve néanmoins toujours d'opportunes justifications ; ayant connaissance de l'identité de l'auteur d'un délit ou d'un crime, elle fera passer les solidarités claniques ou insulaires avant les exigences de la justice et de l'ordre public.

Aussi ces deux décennies ont-elles été vécues dans une atmosphère à la fois enthousiasmante et irrespirable. Enthousiasmante par l'ampleur des réalisations à mener à bien ensemble (parc naturel régional, université de Corte, par exemple) pour rompre avec les archaïsmes du pays et le faire enfin entrer dans le monde moderne. Irrespirable par l'absence de liberté régnant dans une société prise en tenaille entre deux partis (le clanisme traditionnel et la mouvance nationaliste) maniant l'un et l'autre séduction et intimidation.

Ces dernières années ont vu l'éclatement de violences internes au « noyau dur » de la mouvance nationaliste, se traduisant par de sanglants règlements de comptes. Dès lors, son langage politique, tiers-mondiste, décolonisateur, écologiste, défenseur d'une culture en péril, est rétrospectivement apparu, aux intellectuels et aux artistes ayant fait dans leur sillage un long bout de chemin, comme un vernis recouvrant de simples luttes de personnes et d'appareils pour le contrôle du pouvoir (l'intimidation) et des ressources (le racket). Nombre d'entre eux, consternés et humiliés, coupent les ponts et ne veulent plus entendre parler des engagements « corsistes » auxquels ils ont consacré tant d'années. D'autres tentent d'établir une cloison pare-feu entre cette dérive mafieuse et des engagements qu'ils ne peuvent renier. Mais, en tout état de cause, le profond et diffus désir de vivre entre soi, héritage de longs siècles de rébellion face aux dominations étrangères successives, continue son œuvre dans les esprits...

Seule une autonomie résolue au sein de la République pourrait acculer la Corse à une réelle responsabilité d'elle-même, condition d'une évolution des comportements sans laquelle rien ne sera possible.

Thierry Michalon

هكذا من الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde-Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 42-17-20-00 Télécopieur : (1) 42-17-25-99 Télex 261 311 F

Le Monde

ÉDITORIAL

Nationalismes militaires

Il n'est pas pour surprendre que la chose militaire constitue l'un des chapitres les plus difficiles de la construction européenne. Les craintes allemandes exprimées ces jours derniers sur les conséquences des réorganisations de la défense française étaient attendues. La République fédérale s'inquiète pour ses intérêts militaires et industriels et entend les défendre. Il n'y a là qu'une discussion légitime et naturelle entre les deux pays. Encore faut-il être sûr que, sur la forme et le fond, le nationalisme militaire n'envenime pas le dialogue.

Sur la forme, les explications françaises concernant le plan de réduction des armées tout comme la réorganisation de l'industrie de défense ont été toujours tardives et souvent trop courtes. Les dirigeants allemands s'en sont émus. La visite qu'a effectuée à Bonn le président Chirac aura-t-elle suffi à les apaiser ? On peut l'espérer tant les relations franco-allemandes sont redevenues solides.

Sur le fond, concernant la partie industrielle, les divergences pourraient être plus graves. Toute l'Europe doit retructurer rapidement ses secteurs militaires. Les atermoiements n'ont que trop duré face à des Américains qui ont procédé à une concentration sans état d'âme de leurs entreprises et qui ont adopté une stratégie mercantiliste de combat, associant très étroitement industriels et administration. Les offensives que l'on a pu observer sur les marchés d'exportation n'en sont qu'à leur début.

En France, M. Chirac a choisi, selon un réflexe connu, de bâtir des « champions nationaux » dans les différents secteurs : aéronautique, électronique, mécanique et nucléaire. Les Allemands qui ont procédé de même en réunissant leurs forces autour du groupe Daimler Benz, craignent que cette façon de faire, l'industrie de défense française étant d'un poids supérieur à la leur depuis la guerre, ne les *« cantonne dans un rôle de second plan »*. Ils reprochent aussi à la France d'abandonner trop vite des programmes conjoints, comme l'avion de transport, mettant en péril des pans entiers de la capacité technologique des deux pays.

Dans les années 80, nombre de coopérations ponctuelles ou sectorielles ont été nouées en Europe (hélicoptères, chars, missiles...). Aujourd'hui, il faut passer à une intégration supérieure. Cette étape impérative, le nationalisme des « champions nationaux » risque d'empêcher de la franchir.

En outre, comme la carte de l'industrie européenne de défense comprend schématiquement trois pays et cinq grands acteurs (Aérospatiale et Thomson en France, BAe et GEC-Marconi en Grande-Bretagne et Daimler Benz en Allemagne), les mariages à deux risquent toujours de provoquer l'exclusion du troisième, poussé de la sorte dans les bras américains. Daimler menace ainsi d'une alliance transatlantique si Français et Anglais se rapprochent trop.

Il est sans doute temps de comprendre que la conception des « champions nationaux » est dépassée. Mieux vaudrait faire valoir une réflexion platement économique dont l'objectif serait d'acheter des armes le moins cher possible dès lors qu'elles sont européennes.

La fin du soldat-citoyen

Suite de la première page

La France tourne ainsi le dos à une institution – le soldat-citoyen, puis le citoyen devenu soldat – dont le principe remonte à la loi du 5 septembre 1798, amendée en 1872, puis en 1905.

Au fil des décennies, il est vrai, la conscription a perdu, sinon de son intérêt militaire, du moins de sa valeur civique. Elle a évolué. Les gouvernements de ces vingt à trente dernières années l'ont aménagée, instituant des services civils qui entachent le dogme initial de l'égalité devant la loi, et des volontariats pour un service plus long, qui ont donné à penser que l'armée de conscrits n'était plus un outil de défense opérationnel. Au point que l'armée professionnelle, dont tous les exemples à l'étranger montrent qu'elle a aussi ses tares, est parée de toutes les vertus par ceux-là mêmes pour qui le peuple en armes serait devenu un non-sens historique.

Les débats publics sur cette question, que M. Chirac a appelés de ses voeux faute de pouvoir organiser un référendum, témoignent à leur façon. Le service national a plus de partisans qu'on aurait pu le croire, même si son organisation actuelle est décriée. Une armée professionnelle n'est pas automatiquement perçue comme la panacée. De sorte que de nombreux élus, invités à animer ces réunions sur le terrain, estiment que, en réalité les jeux sont faits et assimilent la consultation à une *« mascarade »*, comme le maire d'une commune de l'Orne, reflétant une opinion largement partagée, se propose de l'écrire dans son compte rendu.

A ce jour, le gouvernement se défend d'avoir tranché en faveur du maintien d'une simple période militaire – qui se contenterait de tester les jeunes Français – et d'un service civil volontaire, mais assorti de larges incitations. Cependant, la fin du soldat-citoyen est inscrite dans le montage financier qui sert de cadre au projet de programmation. Comme deux anciens ministres de la défense, Pierre Joxe et François Léotard, ont pu le dire à la mission présidée par Philippe Séguin à l'Assemblée nationale, un budget militaire réduit de 20 milliards de francs par an et la multiplication « anarchique » des services civils dans le passé induisent à terme l'abolition de la conscription. Le chef de l'Etat lui a donné le coup de grâce en ne la jugeant ni nécessaire, ni efficace. Un argument qui peut laisser perplexes ceux des jeunes Français toujours soumis aux obligations militaires durant les six années qui restent à courir.

Encore convient-il de noter que cette révolution – car c'en est une – n'a de chance de réussir que si, dans le même temps, le gouvernement parvient à juguler l'ascension, assez irrésistible, des coûts des matériels pour moderniser les équipements dont les armées ont besoin.

Armée progressivement professionnalisée et industrie rénovée de l'armement vont de pair dans l'esprit des financiers, dont les avis l'ont emporté sur les considérations stratégiques et qui ont fait admettre que l'Etat, parce qu'*« il vit au rythme de ses rentrées fiscales »*, doit aussi mettre de l'ordre dans un secteur de l'économie longtemps choyé.

> Le gouvernement se défend d'avoir tranché en faveur du maintien d'une simple période militaire et d'un service civil volontaire

D'où la pression exercée sur l'industrie de l'armement, au travers de commandes nationales qui iront en se raréfiant en volume et en s'étalant davantage dans le temps, même si elles sont pluriannuelles. Avec deux objectifs majeurs : le premier, contraindre les entreprises à fusionner ou à se rapprocher dans des synergies plus ou moins justifiées par le besoin de disposer de groupes à taille internationale ; le second, obtenir pour l'Etat des baisses de prix des matériels jusqu'à 30 % et maîtriser ainsi une spirale des coûts dont la France n'a pas l'exclusivité mais que d'autres ont su stopper bien avant elle. Il y va néanmoins de la survie, ou non, de quelque 50 000 postes. Soit entre le quart et le cinquième des emplois de l'armement.

S'il peut y avoir, ici ou là, des freins chez certains industriels, tels Dassault et Aerospatiale, qui s'abritent derrière leur spécificité pour éviter d'avoir à s'associer, il n'en demeure pas moins que la route vers une concentration accrue dans l'armement est parsemée d'embûches. Sauf aux Etats-Unis, où le secteur s'appuie sur un Pentagone et une NASA qui dispensent largement les aides publiques, le « gigantisme » industriel est loin de faire l'unanimité en Europe. Les problèmes rencontrés aujourd'hui par l'Allemagne, notamment chez DASA, incitent à se montrer prudent. Du moins, tant que l'Europe n'aura pas édifié un marché commun de la défense qui échappe aux oukazes du dollar-roi.

Jacques Isnard

RECTIFICATIFS

Guerre des paysans en Allemagne

La guerre des paysans a eu lieu en Allemagne en 1524-1526, et non en 1532, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 10 mai.

Aldo Moro

Aldo Moro, ancien président du conseil italien, a été tué par les Brigades rouges en 1978, et non en 1976, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 23 avril.

Cana et l'ONU

Le rapport sur le bombardement de Cana présenté le 7 mai au Conseil de sécurité de l'ONU a été rédigé par des experts des Nations unies, comme l'indiquait le titre de notre article (*Le Monde* du 9 mai). C'est par erreur que dans l'article lui-même nous parlions du *« rapport du Conseil de sécurité »*.

AU COURRIER DU MONDE

Le Monde du 17 avril a publié, dans ses pages « Horizons-Débats », un article de M. Marc Viénot, président-directeur général de la Société générale, sur le système bancaire français. L'auteur y dénonçait les distorsions faussant le jeu de concurrence entre les diverses sortes d'établissements et réclamait une législation identique pour tous. Outre les répliques que cette prise de position s'est attirée dans la même page « Débats », plusieurs lecteurs ont participé à la controverse, avec des arguments divers, comme on le verra à la lecture des extraits de la correspondance publiés ci-dessous. Les exemples de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Espagne y sont évoqués, au même titre que le cas d'un salarié qui n'a pu obtenir l'ouverture d'un compte à la Société générale, ou que celui d'un dirigeant de PME soulignant la faiblesse du marketing des banques françaises.

La concurrence entre deux systèmes

Les banques « commerciales » obligées de faire de la spéculation immobilière à cause de la concurrence déloyale de la poste et des caisses d'épargne ! On croit rêver ! M. Viénot sait-il qu'en Suisse la majorité des paiements hors espèces se font par la poste aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises ? Le Crédit suisse et l'UBS *[Union de banques suisses]* hurlent-ils au scandale en criant que cela les empêche d'accompagner les entreprises suisses dans leur développement ?

En réalité, les banques suisses exercent pleinement leur rôle de banquier. Elles acceptent le rôle singulier de leur poste et prennent des risques raisonnables, ce que n'ont manifestement pas su faire les grandes banques françaises, comme le Crédit lyonnais, mais aussi Suez, Paribas et quelques autres. Leurs dirigeants ne sont pas des parachutés à qui l'Etat a mis à disposition un avion prêt au décollage pour les embarquer à la première alerte ou au premier coup de vent politique. (...) La vérité est que les caisses d'épargne ont *« bénéficié » non d'un avantage concurrentiel*, mais d'un handicap. C'est pourquoi, aujourd'hui, elles ne représentent que peu de choses par rapport à leurs consoeurs allemandes et espagnoles ; et il a fallu qu'elles mettent les bouchées doubles lorsqu'elles furent enfin autorisées à ouvrir des comptes de chèques et remplir pleinement le rôle que leur clientèle modeste attendait d'elles.

A la fin de la guerre se créa dans le monde agricole un vaste élan coopératif. Les sociétés privées faisaient figure d'épouvantail. Engraisser des capitalistes semblait immoral. Trente ans après, il fallut constater que, malgré les aides aux coopératives, les capitalistes payaient le lait plus cher à l'agriculteur tout en distribuant des bénéfices à leurs actionnaires. Faut-il pleurer ou se réjouir que l'on ait en France une industrie agroalimentaire prospère, qui, au lieu de se plaindre, a pris le dessus ? A l'inverse, la Macif a su rafler le marché de l'assurance automobile aux grandes compagnies. Ces mêmes compagnies ont réagi vite et bien au contrat d'assurance-vie imaginé par AFER en lançant des structures comparables aussi bien gérées. Qui peut se plaindre d'une concurrence entre les deux systèmes ?

M. Viénot ne commet-il pas une grossière erreur en réclamant une même loi pour tous ? La démocratie s'adresse aux citoyens égaux par hypothèse. L'économie de marché ne suppose pas l'égalité des intervenants, ou alors il faut dire que le service public est injuste par hypothèse, de même que toute subvention. (...)

M. Viénot a sans doute raison lorsqu'il se plaint de l'Etat qui se mêle de tout. Mais ce dernier ne doit pas se contenter d'édicter une loi commune. L'argent n'est pas un bien ordinaire et la relation à l'argent est encore trop difficile. La loi commune est dans le contexte présent la loi de la jungle, qui exclura un peu plus les exclus et les ramènera au bas de laine. L'Etat a, me semble-t-il, la responsabilité de dessiner le paysage financier français comme il dessine le paysage audiovisuel ou éducatif, c'est-à-dire en créant des solutions alternatives.

Pierre de Nomazy,
Annecy

Accepter d'avoir des clients

M. Viénot n'aime pas la concurrence. Et c'est pourquoi toute concurrence est à ses yeux déloyale. Alors il dénonce l'Ecureuil, rentable parce qu'il n'a pas d'actionnaires, La Poste parce qu'elle a provoqué l'irresponsabilité des banquiers dans la crise immobilière de bureaux, le Crédit mutuel parce qu'il n'est pas opéable, le Crédit agricole parce qu'il a trop de clients, le Crédit lyonnais parce qu'il est renfloué par le contribuable, le Crédit foncier parce que ses dirigeants viennent de l'administration.

Inépuisable source d'explications cocasses, ce manque de sang-froid pourrait susciter une indulgente compassion, payée d'*amusement, mais la réalité* est plus prosaïque : pour être présent sur le marché domestique, il faut accepter d'avoir des clients. Moi, je n'ai jamais pu ouvrir un compte à la Société générale, parce que je n'ai que mon salaire. Alors je suis bien content qu'il y ait une Poste, une Bred et la CRCA ; j'ai plusieurs comptes, en effet, et c'est bien pratique. Que leurs existences ne doivent rien à la légitimité capita*liste. J'y vois plutôt un motif de* confiance.

Et si un jour disparaissent toutes les banques françaises, qui pleurera la Générale ?

Jean-Paul Marolla,
Paris

Le dindon de la farce

La seule question, à la lecture de l'article de M. Viénot (*Le Monde du 17 avril), qui se pose* pour le cadre retraité que je suis d'une ex-banque nationalisée, soumis maintenant à la loi du cliquet de 1,90 %, est la suivante : pourquoi M. Viénot et ses pairs des autres banques privatisées, BNP et consorts, ne se sont-ils pas battus et n'ont-ils pas obtenu l'abrogation de cette législation inéquitable avant la privatisation de leurs établissements ?

[M. Viénot a] satisfait les besoins en argent de gouvernants impécunieux et heureux d'être débarrassés à si bon compte d'un tel problème, *[mais ses]* protestations (...) ne peuvent maintenant que s'apparenter, sauf respect dû à sa personne et à sa qualité, qu'aux cris du dindon de la farce.

Farce dans laquelle ont été malheureusement entraînés le personnel des banques privatisées et leurs retraités, essentiellement les cadres de cette catégorie.

Max Augé,
Le Mesnil-Saint-Denis
(Yvelines)

Pas de fonction marketing

Gérant d'une (très petite) PME qui offre ses prestations à l'industrie, je voudrais rappeler, sinon révéler, à M. Viénot d'autres causes des déboires de sa profession illustrant bien ce que toute entreprise doit considérer dans un régime démocratique : le client et la concurrence.

Le client (un particulier ou un professionnel) attend de « sa » banque un conseil permanent, des relations personnalisées et confiantes, un véritable partenariat, une saine complicité. Il ira là où il trouvera la meilleure réponse à ces attentes, prêt à payer ce qu'il recherche. Mais comment trouver ces ingrédients quand le responsable de votre compte change tous les trois ans, dans le meilleur des cas ? Quand ce gestionnaire ne sait qu'appliquer des ratios inadéquats pour juger votre situation financière ? Quand, pour une entreprise vendant du service, les besoins négatifs en fonds de roulement lui apparaissent comme une véritable hérésie incompatible avec une saine gestion ?

Ce malheureux gestionnaire donne l'impression d'avoir trop de comptes à suivre, de ne pas savoir lire un bilan, d'être parfaitement isolé des autres services de son établissement, bref, d'être parfaitement interchangeable pour tenir un poste et non pas occuper une fonction technico-commerciale de qualité. Cet état de fait ne saurait être imputable à cet exécutant mais à l'absence d'une véritable fonction marketing dans l'entre*prise. Alors, se confier au* Crédit agricole, à La Poste ? Pourquoi pas, surtout quand on ignore ce que la Société générale offre comme vrai service ? (...)

Claude Villette,
Saint-Mandé

Les infirmières du secteur psychiatrique

Cinq à sept mille personnes dans les rues de Paris, et pas une ligne *dans mon quotidien d'élection* ! Jeudi 21 mars, de 10 heures à 13 heures, plusieurs milliers de personnes ont marché de Denfert-Rochereau au ministère de la santé pour manifester leur colère vis-à-vis d'une mesure discriminatoire concernant l'exercice de la psychiatrie en France.

Un arrêté d'octobre 1994, pris par Mme Simone Veil, autorisant la délivrance de diplômes d'Etat aux *infirmiers(ères)* du secteur psychiatrique a, en effet, été suspendu à la fin de l'an dernier, sur consigne de la Commission européenne, avec recommandation de supprimer le mot même d'infirmier(ère) pour désigner cette profession.

Cette suspension méconnaît totalement l'évolution de ces professionnels à qui leur formation de base a permis d'apprendre un certain nombre de gestes techniques que ne peuvent accomplir légalement que les infirmier(ères) (injections, perfusions...). Beaucoup d'entre eux ne se sont pas contentés de cette formation de base. Leurs formations complémentaires, très variées suivant le secteur où ils travaillent, tiennent compte, bien sûr, des avancées médicamenteuses dans la recherche des nouveaux traitements mis au point suite à l'apparition de nouvelles maladies (sida) ou à la recrudescence d'autres (hépatite B). Ces formations prennent en compte aussi tout particulièrement les découvertes en sciences humaines au cours de ces dernières années (...).

Et ces personnels se verraient retirer le titre minimum d'infirmier (ère) et la possibilité d'exercer leur spécialité dans la communauté européenne ! Cela voudrait-il dire que les êtres humains dont ils s'occupent, adultes ou enfants, dans le cadre de centres de soins ou en hospitalisation, sont considérés par les autorités de tutelle comme des sous-patients ?

Julia Soural,
Paris

Peuples et médailles

Les championnats du monde sont une occasion où les nations se comparent, et sont comparées, comme elles le sont sur le plan économique ou sur celui des prix Nobel ou du nombre des brevets déposés. (...) Mais la plupart des comparaisons sont faussées dans la mesure où l'on ne tient pas compte du potentiel réel des nations en compétition. Quand on classe les pays non pas selon le nombre des médailles, mais selon le rapport entre le nombre des médailles et le nombre d'habitants, plus le pays est grand, plus il se classe mal. Dans les championnats de ski de la Sierra Nevada, la France garde sa septième place sur dix, mais la cinquième, la Suède, est déjà dix fois plus performante que la France. Et la petite Slovénie, ayant moins de deux millions d'habitants, avec une médaille, est quatorze fois plus performante que la France.

C'est dire, *grosso modo*, que plus un pays est grand, moins il est favorable à la réalisation des individus. Non pas, sans doute, qu'à l'origine, génétiquement, le potentiel des individus soit inférieur dans les grands pays, mais moins les meilleurs sont détectés, promus (...), plus un pays est grand, plus les médiocres y ont le pouvoir. Cela est d'ailleurs valable aussi bien pour les prix Nobel et les brevets.

Extensivement, plus un pays est peuplé, moins il est performant, et plus pour survivre il doit recourir à la force plutôt qu'à l'intelligence et à la culture. (...)

Si nous prenons les démocraties actuelles, c'est sûrement la plus peuplée, les Etats-Unis, qui est la plus malade ; sans sa capacité de prélever une élite dans le monde entier, ses performances seraient sans doute les plus faibles. En France aussi on a constaté – *Le Monde* a évoqué le problème – qu'à niveau social égal, les enfants d'immigrés, ou immigrés, réussissaient mieux dans les écoles que les autochtones.

M. C. Stricker,
Strasbourg

DISPARITION

Thérèse Leclerc de Hauteclocque

La veuve du libérateur de Paris et de Strasbourg

LA MARÉCHALE Leclerc de Hauteclocque, veuve du général Philippe Leclerc de Hauteclocque, élevé à la dignité de maréchal de France, à titre posthume, en 1952, est décédée vendredi 10 mai, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, au domicile de son fils, au Mesnil-Guillaume, près de Lisieux (Calvados).

Née le 18 juillet 1903 à Fossé (Loir-et-Cher), Thérèse de Gargan avait épousé Philippe de Hauteclocque le 11 août 1925. Sa dernière apparition publique remontait au 14 février, jour où elle avait assisté au lancement de l'année « Verdun » par M. Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre, pour le quatre-vingtième anniversaire de la bataille.

Veuve depuis 1947, après le décès prématuré, lors d'un accident d'avion, du général Leclerc de Hauteclocque, héros de la seconde guerre mondiale, commandant de la deuxième division blindée, qui entra dans Paris en août 1944, avant de libérer Strasbourg, le 23 novembre 1944, Mme Leclerc de Hauteclocque assistait à toutes les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre, aux célébrations organisées pour fêter les libérations de Paris et de Strasbourg, ainsi qu'aux messes solennelles en hommage aux morts pour la France. Présidente puis présidente d'honneur des Anciens de la deuxième division blindée (2e DB), présidente de l'Association des veuves et orphelins de guerre, Thérèse Leclerc de Hauteclocque était aussi présidente de l'association Les parents des tués, avec la maréchale de Lattre de Tassigny, dernière maréchale en vie.

A. B.-M.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté jeudi 9-vendredi 10 mai 1996 sont publiés :

● **Pêche** : un arrêté portant répartition de certains quotas accordés à la France pour l'année 1996.

● **Fonction publique** : plusieurs décrets et arrêtés, relatifs aux corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés du ministère de l'équipement, des contrôleurs des travaux publics de l'Etat, des éducateurs de jeunes enfants de la fonction publique hospitalière, des techniciens territoriaux et des professeurs des universités-praticiens hospitaliers.

● **Sénatoriale partielle** : une élection sénatoriale partielle est prévue pour le 23 juin dans le Vaucluse, en raison de l'annulation, par le Conseil constitutionnel, de l'élection du sénateur socialiste Claude Haut (*Le Monde* du 6 mai). Les conseils municipaux du département sont convoqués le 2 juin pour désigner leurs délégués et suppléants en vue de cette élection, qui se déroulera au scrutin majoritaire à deux tours.

Au *Journal officiel* du samedi 11 mai 1996 sont publiés :

● **Sectes** : un décret portant création d'un observatoire interministériel sur les sectes (*Le Monde* du 27 avril).

● **Légion d'honneur** : un décret nommant Jean Mattéoli, président du Conseil économique et social et grand officier de la Légion d'honneur, membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Cédric

Joyeux quart de siècle.

Alice.

– Depuis le 29 avril 1996.

Max, Louis et Lucas,

font soixante-dix fois plus de bisous à leur

grand-père.

– Le 13 mai 1993, naissaient à Meylan,

Serge et Alain.

Heureux anniversaire.

Michel, François, Jean-Louis.

Mariages

Rebecca GRELLIER

et

Anthony BARBIER

sont heureux de faire part de leur union, célébrée le 11 mai 1996, à Orléans.

Décès

– Danièle Bonnafé Pierron,
Colette Bonnafé Aune,
Dominique et Olivier Protard
et leurs enfants Guillaume et Laura,
Alain et Jean-Laurent Bonnafé,
Fabienne et Christopher Mason
et leur fils Alexandre,
Isabelle et Stanislas Aune
et leurs enfants Marie et Mathieu,
Josette et Marcel Massol
et leurs enfants Annie et Jean,
Marguerite et Marcel Massol
et leurs enfants Pascale et Thierry,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean Armand BONNAFÉ
ingénieur de l'Ecole centrale
des Arts et Manufactures,
délégué à la modernisation
des concessions
de distribution publique à EDF-GDF,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

survenu à Paris, le 9 mai 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 mai à 15 heures, en la chapelle Notre-Dame des Anges, 102, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Une bénédiction aura lieu le mercredi 15 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Salvy, à Albi, suivie de l'inhumation à Cunac (Tarn), dans le caveau de famille.

– Jean-Charles et Nicole Pascalis,
ses enfants,
Jean-François et Laurence Pascalis,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Denyse DREYFUS,
née PINARD,

survenu à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu en l'église de Chateaurenard-de-Provence.

L'urne funéraire sera déposée dans le caveau familial, le lundi 13 mai 1996, à 14 h 30, au cimetière de Pantin, division 203, ligne 22.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, impasse Denis-Pouleau,
13160 Chateaurenard-de-Provence.

– André,
Marc et Marie-Odile,
Yves et Marguerite,
Sœur Hélène, Clarisse,
Bruno et Nicole,
Bernard et Diana,
ses enfants,
Ses vingt-quatre petits-enfants,
Ses vingt-huit arrière-petits-enfants,

font part du décès de

l'ingénieur général
Marcel GENTIL,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre des TOE,

survenu le 10 mai 1996, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 14 mai, à 11 heures, en l'église *Notre-Dame de l'Assomption*, 90, rue de l'Assomption, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu aux Mollettes (Savoie), le mercredi 15 mai, à 11 heures.

3, avenue des Chalets,
75016 Paris.

– M. et Mme Matthieu
de La Barre de Nanteuil,
son fils et sa belle-fille,
Marion de La Barre de Nanteuil,
sa petite-fille,
Ses sœurs, sa belle-sœur,
Ainsi que tous ses neveux, nièces
et amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Clotilde
de LA BARRE de NANTEUIL,

survenu le 9 mai 1996, dans sa soixante-septième année.

[Membre du secrétariat de la Jeunesse étudiante chrétienne internationale de 1958 à 1969, elle collabora activement, de 1971 à 1978, à l'Amicale pour l'enseignement des étrangers.

Elle était depuis 1956, hospitalière à l'association Notre-Dame-de-Salut (organisatrice du pèlerinage national de Lourdes).]

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 14 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, 14, place Perret, Paris-15e et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Criquetot-L'Esneval (Seine-Maritime).

– Les membres des conseils,
Les personnels,
Les étudiants de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Louis MALGRANGE,
président du conseil d'administration
de l'INSA,
directeur technique et de la recherche
de Thomson CSF,

survenu le 5 mai 1996,

et s'associent à la peine de sa famille.

– Mme Sennupery
et ses filles,
Mme Michel,
Alain Benoit,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean Sabas MICHEL,
dit « SABAS »,
artiste peintre.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le mardi 7 mai 1996, à Nant, Aveyron.

Chemin de Bel-Air,
30650 Rochefort-du-Gard.

– Mme Nadine Respaut,
son épouse,
Jean-Pierre et Elena Respaut,
ses enfants,
David,
son *petit-fils*,
Ainsi que toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gaston RESPAUT,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 9 mai 1996, à Arcachon, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 13 mai, à 14 heures, en l'église de Biscarrosse-Bourg (Landes).

38, rue des Aubiers,
40600 Biscarrosse.

– M. Alain Le Tarnec,
son époux,
M. et Mme Henri Danguy des Déserts,
M. et Mme Bertrand-Gwénaël
Le Tarnec,
M. et Mme Jean-Hugues Le Tarnec,
M. et Mme Xavier Fournet,
ses enfants, et ses petits-enfants,
Mme Claude Roussel,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Alain Le TARNEC,
née Jacqueline Le SÉNÉCHAL,

survenu à Paris, le 9 mai 1996, réconfortée par les sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 mai, à 9 h 15, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Carnac (Morbihan).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Hommages

David Georges EMMERICH,
1925-1996.

Le professeur David Georges Emmerich, architecte-ingénieur et inventeur de structures, est un homme politique important mais totalement inconnu du public. Il se sert de l'architecture comme moyen pour changer le monde, c'est-à-dire la vie des hommes. Vaste programme, à coup sûr voué à des échecs, qui sont, par ailleurs, son jeu préféré.

Né en 1925, en Hongrie, après des études de philosophie et de peinture, suivies de stages de concentration commencés au camp d'Auschwitz et terminés à Dachau, il apprend l'architecture à l'Ecole polytechnique de Budapest, puis au Technion de Haïfa, et enfin, aux Beaux-Arts de Paris, où il est l'élève de Bernard Lafaille.

Tout en exerçant comme architecte, il entreprend des recherches de structures industrialisées légères et spatiales et, en 1956, devient un des fondateurs du GEAM (Groupe d'études d'architecture mobile) participant aux expositions, conférences et séminaires organisés le plus souvent par les universités, en Europe et aux Etats-Unis.

En 1965, il est appelé à créer avec Robert Le Ricolais un atelier de recherche structurale, puis nommé professeur de construction à l'ENSBA. Dans son enseignement et dans les nombreux articles publiés dans les revues, il adopte un regard épistémologique sur les techniques architecturales en cours.

Cependant, son sujet de prédilection reste la recherche morphologique aboutissant à des structures spatiales légères, de composants standard, que tout le monde pourrait assembler aisément, se libérant ainsi des lourdes pesanteurs de la pénurie d'espace bâti, cela au milieu de la surproduction générale.

Ses recherches diversifiées et systématiques, qu'il résumait en plusieurs ouvrages, le menaient aussi bien vers les hyperpolyèdres composés de mille facettes, que vers les structures autotendantes, où les barres *semblent flotter au milieu des* tirants comme par lévitation.

D.G.E.

Parmi ses nombreuses publications :

Cours de géométrie constructive, ENSBA, Paris, 1967.

Exercices de géométrie constructive, ENSBA 1970, Paris-La Villette, 1985.

Histoire de l'ARS, Le Ricolais, Editions Paris-La Villette, 1984.

Possibilités d'application des structures *autotendantes, Rapport de recherche*, MULT, Paris, 1985.

Equipartitions 1 et 2, Editions Paris-La Villette, 1987.

Structures tendues et autotendantes, Editions Paris-La-Villette, 1988.

En son hommage, une soirée sera consacrée à son intention, le 20 mai, à La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, Paris-5e, à partir de 20 heures. Chansons yiddish. Ses amis et ceux qui ont su *l'apprécier sont les bienvenus.*

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
42-17-21-36
Téléphone :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42

Anniversaires

– Le 13 mai 1986 s'éteignait en exil, à *l'âge de quatre-vingt-douze ans,*

Dina Nicolaevna IBRAHIMOFF,
née YACOVLEFF.

Elle est allée rejoindre son époux,

I.M. IBRAHIMOFF,
ancien rédacteur
du *Drapeau de la Russie*,
ancien commissaire du peuple
à l'éducation de la République
socialiste soviétique autonome
des Tatars de Crimée,
ancien représentant commercial
de l'URSS en Turquie,

condamné à mort par contumace en 1928, lors de la liquidation du gouvernement tatar et des élus du peuple de Crimée pour « déviations nationalistes » et « trahison »,

décédé le 7 août 1941,

ainsi que les rescapés de la famille, disparus dans la nuit du 17 au 18 juin *1944.*

« Tatars ou Russes, chrétiens ou musulmans, ceux qui l'ont connu s'uniront de cœur et d'esprit à ses proches descendants. »

Docteur Oleg Ibrahimoff,
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

– Il y a vingt-cinq ans,

David WAJS

nous quittait.

Il est toujours présent pour toutes celles et tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Colloques

Médiation et culture de paix

J.-M. Muller, J. Morineau, D. Demaria, mardi 21 mai 1996, 18 h 30-22 h 30, 185, Château-des-Rentiers, Paris-13e.
Inscription : 100 F (buffet inclus).
Réseau Médiateurs Associés IdF,
c/o P. Julien, 29, B.-d'Orves,
94300 Vincennes.
Tél. : 43-65-36-57.

Communications diverses

Pour l'Epée d'académicien
d'Hector Bianciotti

A l'occasion de l'élection de

Hector BIANCIOTTI

à l'Académie française, ses amis ont constitué un comité pour lui offrir l'épée traditionnelle.

Ceux qui désireraient s'associer à ce témoignage peuvent adresser leur souscription aux Editions Grasset et Fasquelle, 61, rue des Saints-Pères, Paris-6e, sous forme de chèque bancaire libellé « Pour l'épée d'Hector Bianciotti ».

UNION DES FABRICANTS
POUR LA PROTECTION
INTERNATIONALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE

Fondée le 23 août 1872
et déclarée le 28 mai 1877 établissement
d'utilité publique

Siège social :
16, rue de la Faisanderie
75116 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DE L'UNION DES FABRICANTS

MM. les membres de l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique, établissement d'utilité publique, sont convoqués en assemblée générale annuelle au siège de l'association : 16, rue de la Faisanderie, Paris-16e, le mardi 4 juin 1996, à 16 heures.

ORDRE DU JOUR

1) Allocution de M. le Président ;
2) compte-rendu des travaux de l'année 1995 ;
3) rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995 ;
4) approbation des comptes, quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes ;
5) affectation des résultats ;
6) budget 1996 ;
7) ratification de la désignation d'un administrateur : Société Microsoft France ;
8) ratification de la cotisation 1996 et détermination de la cotisation 1997 ;
9) questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

VETALFORUM 1996

Portes ouvertes
11 et 12 mai

ENVA,
7, avenue Général-de-Gaulle,
94704 Maisons-Alfort.

Entrées et activités gratuites.

– Lundi 13 mai 1996, à 20 h 30 : table ronde **Fondane, Voronca, Celan : poètes, juifs, roumains, « suicidés de la Société »** avec A. Suied, J. Eladan, *Michel Ellial, C. Vigée*, Michel Carasou, Vincentiu Iluriu. Textes lus par Monique Dorsel.
Centre Communautaire de Paris.
Tél. : 49-95-95-92 PAF.
5, rue de Rochechouart,
75009 Paris (métro Cadet).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

AÉRONAUTIQUE Deuxième constructeur américain d'avions, McDonnell Douglas *souffre de la suprématie de* Boeing et de la montée en puissance du consortium européen Airbus dans l'aéronautique commerciale. Mais le groupe veut *croire à sa survie dans ce secteur*, explique au *Monde* Mike Sears, le nouveau président de Douglas Aircraft Company, la filiale d'aéronautique civile. ● SES PARTS DE MARCHÉ diminuent au fil des années. Cette année, seuls 44 appareils devraient être produits, contre 170 en 1991. Le nombre de salariés, lui, est passé de 43 000 à 9 500. ● POUR CONTRE-ATTAQUER, le constructeur veut se spécialiser sur deux familles *« celle des avions à couloir unique et celle des avions à large fuselage »*, selon M. Sears. ● LES INVESTISSEMENTS consacrés aux nouveaux appareils apparaissent pourtant limités aux yeux des analystes financiers.

Face à Boeing et Airbus, McDonnell Douglas recentre ses ambitions

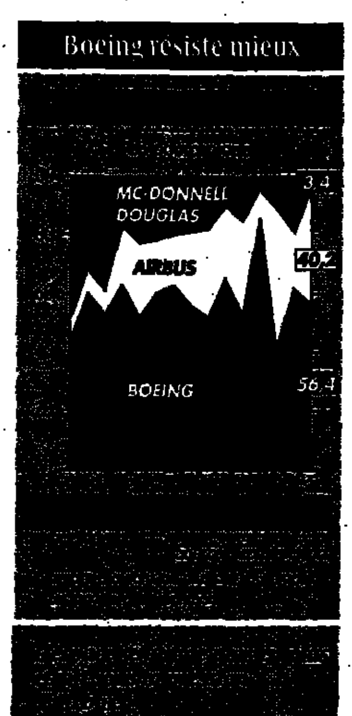
Le numéro deux américain veut se limiter à deux familles, « celle des avions à couloir unique et celle des avions à large fuselage », explique au « Monde » Mike Sears, le nouveau président de la branche civile du constructeur. En aura-t-il les moyens financiers ?

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

« Nos clients ont aujourd'hui le sentiment qui nous pourrions ne plus exister dans dix ans », reconnaît Mike Sears, le nouveau président de Douglas Aircraft Company, la filiale d'aéronautique civile de McDonnell Douglas. *« Pourtant, nous serons encore là »*, affirme au *Monde* celui qui a été désigné il y a un mois, le 8 avril 1996, pour incarner le nouveau départ du second constructeur aéronautique américain derrière Boeing.

Au cours des années 80, McDonnell Douglas a perdu son rang de deuxième constructeur mondial au profit du consortium européen Airbus (Aerospatiale, Daimler-Benz Aerospace, British Aerospace et Dasa), qui s'affirme désormais comme le véritable challenger de Boeing. Sur les quatre premiers mois de 1996, McDonnell Douglas n'a totalisé que 3,4 % des ventes mondiales, contre 40,2 % pour Airbus et 56,4 % pour Boeing.

Les chaînes de production et d'assemblage du constructeur de Long Beach, dans la grande périphérie de Los Angeles, tournent désormais au ralenti. Cette année, seuls 44 appareils devraient être produits, contre 170 en 1991. Le nombre de salariés a été ramené dans l'intervalle de 43 000 à 9 500 (en excluant les effectifs alloués à l'avion de transport militaire construit aussi à Long Beach). La célébration de son soixante-quinzième anniversaire, l'an dernier, a pourtant été l'occasion pour le groupe d'évoquer ses heures de gloire, lorsqu'il dominait sans partage le ciel américain avec le DC-3 (93 % du marché en 1939), contribuait brillamment aux efforts de guerre (près de 30 000 appareils produits) et conservait la suprématie des airs dans les années 50 avec le DC-6.



Désormais McDonnell Douglas offre une gamme relativement limitée d'appareils : le MD-11, successeur du DC-10, est un avion de moyenne capacité (300 passagers) et de longue portée (6 500 miles nautiques). Les moyen courriers MD-80 et le plus récent MD-90 offrent de 120 à 180 places sur des distances comprises entre 1800 et 2600 miles. L'avion de 100 places MD-95, lancé en octobre 1995 pour un premier vol prévu en 1999, ne compte pour l'instant qu'un seul client : la compagnie ValuJet.

ROBUSTESSE ET FAIBLE COÛT

Mike Sears explique que *« les difficultés financières du groupe au début des années 90 ne lui ont pas permis de soutenir et d'investir dans ses activités civiles »*. L'ancien patron du programme d'avion de combat F/A-18 n'a pourtant accepté son nouveau poste qu'à certaines conditions. *« Si nous sommes capables d'élaborer la bonne stratégie, de concevoir les bons produits pour faire en sorte que les avions civils soient viables sur le long terme et dégagent une rentabilité suffisante, nous pourrons obtenir l'accord de notre conseil d'administration pour nos programmes d'investissement »*, explique-t-il.

McDonnell Douglas promet d'ores et déjà, d'ici à l'automne, une décision sur le lancement d'un nouvel appareil, le MD-20, un dérivé du MD-11, capable de transporter plus de passagers ou d'aller plus loin. *« Pour battre nos concurrents, comme le Boeing 777, nous devrons offrir des coûts d'exploitation inférieurs »*, explique Mike Sears, qui compte notamment sur la bonne réputation de robustesse et de faible coût de maintenance des appareils de McDonnell Douglas.

Le constructeur de Long Beach va adopter une approche complètement nouvelle pour développer ce nouvel appareil. *« Nous partons d'abord des besoins du marché, en termes de performance, de prix d'achat et de coûts d'exploitation. Nous étudions ensuite les moyens d'offrir à nos clients l'appareil souhaité au prix souhaité »*, explique Margaret Billson, vice-présidente des programmes. *« Autrement dit, nous sommes dans un marché de prix et non de coûts »*, ajoute-t-elle. Cette affirmation n'a rien de théorique chez McDonnell Douglas. Elle a déjà reçu une première application avec le développement du MD-95. *« Lorsque nous nous sommes aperçus que nous ne pourrions pas produire un avion de 100 places au coût exigé par le marché, nous avons cherché, au niveau mondial, les fournisseurs susceptibles de nous y aider »*, explique John Painter, vice-président du programme MD-95.

PAS DE TRÈS GROS PORTEUR

Conséquence, McDonnell Douglas ne construira que 30 % du nouvel avion (développement, marketing et assemblage), le reste étant confié à des sous-traitants partenaires qui partageront aussi les coûts d'investissement. Le constructeur Alenia a ainsi été chargé du fuselage, et le coréen Hyundai a construit l'une des usines les plus modernes au monde pour fabriquer les ailes.

A plus long terme, McDonnell Douglas n'a pas l'intention de proposer une gamme d'avions « de A à Z », contrairement à Boeing et aux ambitions d'Airbus. *« Nous ne développerons pas de très gros porteur et nous ne proposerons probablement pas d'avions de 200 à 250 places »*, explique Margaret Billson. *« En revanche, nous allons développer deux familles qui offriront de fortes synergies à nos clients, en leur sein mais aussi entre elles : celle des avions à couloir unique et celle des avions à large fuselage »*, explique Mike Sears. *« C'est ce qui nous manquait jusqu'alors »*, explique-t-il. Pour les analystes aéronautiques, cette stratégie est cohérente. *« Un constructeur n'est pas obligé d'offrir une gamme complète d'avions, s'il est capable d'offrir un produit compétitif sur certains segments »*, explique Howard Rubel, analyste à Goldman Sachs.

En revanche, McDonnell Douglas semble peu sensibilisé par les échéances. Lorsqu'on l'interroge sur la disponibilité de ses produits, au moment de la reprise du marché, Mike Sears répond que *« les compagnies aériennes pourront attendre deux ou trois ans pour avoir de meilleurs avions »*. Un réflexe que Mike Sears a probablement hérité de ses anciennes relations avec une clientèle militaire captive.

Il n'est pourtant pas sûr que McDonnell Douglas ait le temps devant lui. Si les activités militaires assurent la bonne santé financière de l'entreprise (dans les trois prochaines années, elles devraient contribuer dix fois plus que la branche civile aux bénéfices opérationnels), les actionnaires pourraient rechigner à financer une branche aux orientations stratégiques ambiguës.

QUESTION DE SURVIE

« Douglas Aircraft sera toujours là au terme du cycle de croissance en cours. Mais des décisions stratégiques en cours dépendra sa survie à plus long terme », estime Pierre Chao, analyste à Morgan Stanley. *« Pour le moment, nous refusons de financer des avions de McDonnell Douglas »*, confie pour sa part un banquier français spécialisé dans le financement aéronautique.

« Ils ne survivront pas longtemps s'ils ne décident pas, maintenant, d'investir dans de nouveaux avions », affirme l'un des concurrents de McDonnell Douglas, qui se demande si les investissements annoncés seront suffisants (1 milliard de dollars sont prévus pour le MD-95, contre 4 milliards habituellement pour un avion de cette taille). Son autre rival est plus circonspect : *« Douglas Aviations a failli disparaître à plusieurs moment de son histoire. Il a su, à chaque fois, rebondir. »* Une nouvelle fois, McDonnell Douglas va devoir le prouver.

Christophe Jakubyszyn

Matra-Défense et British Aerospace préparent leur fusion dans les missiles

LE ROYAUME-UNI pourrait décider de s'orienter vers une coopération en Europe pour ses prochains missiles tactiques destinés à la Royal Air Force (RAF). Ce choix, s'il était confirmé, interviendrait alors que les milieux industriels outre-Manche reconnaissent que la collaboration avec les Etats-Unis a plutôt tendance à vaciller depuis quelque temps.

Trois programmes majeurs sont en jeu. Le premier concerne, pour un investissement de 650 millions de livres (5 milliards de francs), le projet d'un missile de croisière air-sol (baptisé Casom) qui armera les avions de combat Tornado, Harrier et Eurofighter de la RAF. Les deux autres donnent l'occasion au groupe français Matra-Défense de soumissionner et de concrétiser, au besoin, le projet nourri depuis deux ans d'une fusion de son activité missile avec le groupe British Aerospace (BAe).

Il s'agit d'abord d'un missile air-air longue portée (plus de 100 kilomètres) d'un coût estimé à 850 millions de livres (environ 6,6 milliards de francs). Matra-Défense et BAe viennent de s'associer au sein d'un consortium européen créé par le groupe britannique. Outre Matra (qui a conçu le missile air-air Mica), il regroupe GEC-Marconi Dynamics (Royaume-Uni), Saab (Suède), Alenia (Italie) et DASA (Allemagne). Ce consortium est opposé à l'américain Hughes. C'est le mois prochain que les groupes en concurrence doivent adresser leurs dernières propositions industrielles au ministère britannique de la défense, pour une décision attendue au printemps 1997.

POUR LE RAFALE ET L'EUROFIGHTER

La bataille est sévère, d'autant que le gagnant de la compétition s'adjugerait le marché de l'équipement de l'Eurofighter, l'avion de combat que les armées de l'air allemande, britannique, italienne et espagnole font construire en coopération. En France, aussi, les Mirage 2000 actuels et le futur Rafale représentent des supports potentiels pour ce nouveau missile. Hughes a acquis un quasi-monopole sur cette catégorie d'armement – avec son missile Amraam, – mais des précédents montrent que le Pentagone n'est pas disposé à vendre ce produit sans restrictions.

L'autre occasion d'un rapprochement franco-britannique est fournie par un missile anti-chars *lancé d'avion ou d'hélicoptère (coût 700 millions* de livres, soit 5,4 milliards de francs). Pour ce projet du nom de Casom, Matra-Défense offre son programme Apache « emploi général » ou missile de croisière Scalp. Il s'agit d'un missile air-sol de 300 kilomètres de portée, dessiné à partir d'une version précédente – pour la destruction des pistes d'aviation, – que l'armée de l'air française a déjà commandé. Matra-Défense et BAe devraient s'allier autour d'une fusion à 50-50, qui suppose un *« management clair »*, selon une expression du groupe français, c'est-à-dire la désignation d'un seul patron.

Même si d'autres groupes sont en compétition, notamment américains, allemands, voire israéliens, le projet Casom figure dans la liste ultime retenue par le gouvernement britannique, face au Airhawk (un dérivé du missile Tomahawk utilisé pendant la guerre du Golfe) du *groupe américain Hughes*.

Le choix du Casom par le Royaume-Uni aurait aussi l'avantage d'associer l'Allemagne, puisque la Luftwaffe a choisi l'Apache pour armer ses Tornado et ses Eurofighter. La coopération à trois pourrait trouver un cadre général dans la création, avancée par les gouvernements français, allemand et britannique, d'une agence *commune* de l'armement ouverte aux autres Européens.

Jacques Isnard

■ **THOMSON : le groupe d'électronique**, qui doit être privatisé avant la fin de l'année, a indiqué, vendredi 10 mai, qu'aucune échéance n'avait été fixée pour le dépôt des candidatures. Deux candidats ont exprimé leur intérêt pour Thomson : Alcatel Alsthom et Lagardère Groupe (*Le Monde* du 11 mai).

■ **AIR FRANCE : l'Union des navigants de l'aviation civile** (UNAC) a lancé un mot d'ordre de grève de 24 heures pour le lundi 13 mai auprès du personnel navigant commercial de Roissy et d'Orly. Selon la direction d'Air France, tous les vols prévus dans la journée seraient assurés.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : les syndicats de la banque** (CGT-CFDT-CFTC-FO-SNB) ont appelé le personnel à débrayer *mardi 14 mai*, afin de protester contre les mesures de chômage partiel décidées par la direction. A la suite de l'incendie du siège du Crédit lyonnais, 150 à 200 salariés devraient être mis en chômage partiel pour une durée de six jours.

■ **EURO DISNEY : le tribunal de grande instance de Meaux** a ordonné, vendredi 10 mai, au groupe de loisirs de réintégrer quatre salariés, qui avaient été licenciés pour faits de grève en décembre dernier. La direction d'Euro Disney va faire appel.

■ **NOKIA : le *groupe finlandais*** a *annoncé, jeudi 9 mai*, une chute de 70 % de son bénéfice imposable au premier trimestre à 399 millions de marks finlandais (environ 420 millions de francs), en raison des mauvais résultats de sa division de téléphonie mobile.

■ **DEUTSCHE TELEKOM-MICROSOFT : l'opérateur allemand** a signé un accord de coopération avec Microsoft Network (MSN) prévoyant la mise en place d'un réseau en ligne pour MSN en Allemagne d'ici à la fin de l'année. Ce réseau devrait permettre d'intensifier l'échange de données et de faciliter les échanges entre le réseau Microsoft et celui d'Internet.

■ **SANDOZ : le groupe pharmaceutique** suisse a acquis le laboratoire français Sodiétal (45 millions de francs de chiffre d'affaires), spécialisé dans la nutrition clinique.

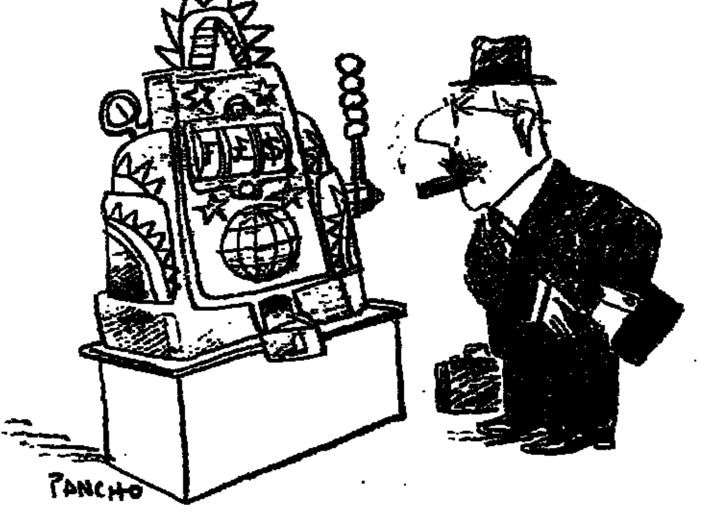
هكذا من الأصل

SOUPLESSE Les contrats d'assurance dits « multisupports » remportent un succès grandissant. Investis directement en sicav, fonds communs de placements ou sociétés civiles immobilières, ils offrent une souplesse incomparable puisque le souscripteur peut choisir les actifs dans lesquels il investit, modifier son choix à tout moment et bénéficier des avantages fiscaux de l'assurance-vie.
● LE MENSUEL *INVESTIR MAGAZINE* publie, dans son numéro du mois de mai, une étude sur les contrats multisupports et tire comme principale conclusion qu'ils sont difficiles à gérer pour un particulier, qui doit privilégier les contrats dits « à pilotage automatique ».
● LES COMPAGNIES ont développé ces contrats nouveaux avec des options de gestion. Un gestionnaire se charge d'effectuer les arbitrages entre actifs en répondant aux objectifs fixés à l'avance. L'assuré décide de la stratégie qui lui convient.

Les contrats d'assurance-vie multisupports pour gérer le risque

Ils représentent 20 % des produits commercialisés dans ce secteur et offrent la possibilité à l'assuré de choisir entre plusieurs modes de gestion, selon qu'il opte pour la sécurité, la diversification ou le dynamisme

LES CONTRATS d'assurance dits « multisupports » remportent un succès grandissant. Investis directement en sicav, fonds communs de placement ou sociétés civiles immobilières, ils prennent peu à peu le relais des contrats d'assurance-vie en francs classiques (*Le Monde* daté 28-29 avril). Ils offrent une souplesse incomparable puisque le souscripteur peut choisir les actifs dans lesquels il investit, modifier son choix à tout moment et bénéficier des avantages fiscaux de l'assurance-vie. Le mensuel *Investir Magazine* profite d'un changement de formule pour publier, dans son numéro du mois de mai, une étude précise sur les différents contrats multisupports vendus par les assureurs et par les banquiers. Principales conclusions : les contrats multisupports ne présentent un réel intérêt que pour un investissement de dix ans au moins et sont difficiles à gérer pour un particulier, qui doit privilégier les contrats dits « à pilotage automatique ».



Il faut savoir, d'abord, que les produits multisupports n'ont strictement rien à voir avec les contrats d'assurance-vie investis en obligations françaises auxquels les épargnants sont habitués. Ce sont des placements risqués, qui n'offrent la plupart du temps aucune garantie en capital. En contrepartie, ils permettent d'espérer un potentiel de performances bien plus élevées sur le long terme, surtout depuis que les taux obligataires ont sensiblement baissé. En fait, les multisupports conviennent à la fois pour se constituer un patrimoine sur longue période ou pour gérer des sicav et autres fonds dans un cadre fiscal extrêmement avantageux.

Pour un investissement à moins de dix ans, le contrat en francs adossé majoritairement, voire exclusivement, sur des obligations reste incomparable. Il est liquide, sûr et comporte un taux minimal garanti et un effet de cliquet annuel (*mécanisme permettant de bloquer les gains réalisés chaque année*). Mais, contrepartie de la baisse des taux, son rendement diminue, à moins de 7 % sans doute cette année. Pour un placement à plus de dix ans, les multisupports deviennent du coup bien plus intéressants. La prise de risques, même limités, sur les marchés d'actions a toutes les chances d'offrir, à la longue, de meilleures performances que les obligations. A condition d'être patient.

L'épargnant doit être sûr de ne pas avoir à toucher à son capital pendant dix ou quinze ans. Ce qui est le cas, par exemple, d'un investisseur de moins de quarante-cinq ans qui veut se constituer un patrimoine en vue de la retraite, ou d'un épargnant plus âgé qui veut diversifier ses placements, améliorer leurs performances et transmettre le tout hors droits de succession (l'exonération est limitée à 200 000 francs à partir de soixante-dix ans).

Un potentiel de performances élevées sur le long terme

Un contrat multisupports composé d'actions françaises, américaines, japonaises, allemandes ou de marchés émergents *via* des sicav ou fonds communs permet non seulement de profiter des gains de ces marchés mais aussi, grâce à la diversité des secteurs d'investissements possibles, d'ajuster la composition de l'actif au contexte économique. Si Wall Street devient fragile, il faut réduire, voire supprimer la part des actions américaines. Si le Japon et la Bourse de Tokyo sont à l'orée d'une reprise économique, il faut accroître la part des fonds investis en valeurs nipponnes. Si l'inflation menace de reprendre, les sicav investies en or, en matières premières, voire en immobilier vont s'apprécier fortement et offrir une bonne protection.

En période de récession, les supports obligataires sont un bon refuge. Car certains multisupports offrent la possibilité de mettre une partie de l'épargne, voire la totalité si la situation l'exige, en obligations. Le produit devient ainsi l'équivalent d'un classique contrat en francs. Un bon contrat multisupports doit, d'ailleurs, absolument comporter un fonds en francs, à rendement minimal et effet de cliquet.

La véritable difficulté des multisupports réside dans la gestion des arbitrages entre les différents compartiments. Elle s'apparente à la gestion d'un portefeuille boursier. Mais la majorité des épargnants n'ont pas forcément le temps ou les compétences pour changer à bon escient l'orientation de ces investissements. Ce n'est pas une raison pour renoncer aux multisupports. Les compagnies ont développé des contrats dits « à pilotage automatique », avec des options de gestion.

Un gestionnaire se charge d'effectuer les bons arbitrages en répondant aux objectifs fixés à l'avance. L'assuré décide de la stratégie qui lui convient le mieux en privilégiant la prudence, un portefeuille équilibré ou le dynamisme et la performance. L'orientation prudente privilégie, comme son nom l'indique, la sécurité avec une dominante en obligations françaises et autour de 20 % en actions. L'orientation diversifiée ou équilibrée est censée allier sécurité et recherche de performances. Les actions représentent alors près de 50 % des placements. Elles deviennent très nettement majoritaires, de l'ordre de 75 % à 80 %, dans les gestions dites « dynamiques » dont l'objectif est la rentabilité maximale à long terme.

Conseils pratiques

● **Résiliation du contrat.** Tout les contrats d'assurance-vie, y compris donc les multisupports, peuvent être résiliés et la prime versée remboursée dans les trente jours qui suivent la souscription. Si l'assuré a le sentiment de s'être trompé, il dispose d'un mois pour corriger son erreur.
● **Garantie plancher en cas de décès.** Les multisupports offrent assez rarement une garantie plancher en cas de décès qui permet de récupérer au moins les sommes investies par l'assuré. Si le souscripteur estime personne d'un âge avancé, il vaut mieux vérifier que cette garantie existe.
● **Exonération d'impôts.** Les multisupports, comme les autres contrats d'assurance-vie, sont exonérés d'impôts sur les plus-values à condition de les conserver au moins huit ans. Ils sont soumis au seul RDS (remboursement de la dette sociale) de 0,5 % et sont exonérés de la totalité des droits de succession. Passé soixante-dix ans, cette exonération est limitée à 200 000 francs.

Enfin, il faut savoir que les performances d'une gestion effectuée par l'assuré lui-même ou par un gestionnaire tiennent à la pertinence des arbitrages et aussi à la palette de fonds et sicav utilisables. Une très large gamme avec une ouverture sur les grands marchés mondiaux permet de réaliser, en général, des choix d'investissements plus précis et plus rentables.

Eric Leser

L'immobilier résiste mieux à la crise en province

Les dernières statistiques réalisées par le Crédit foncier de France (CFF) révèlent que le marché immobilier provincial est un peu moins atone que celui de la capitale. Selon les experts du CFF, les villes où les prix au mètre carré atteignent ou dépassent 9 000 francs pour un appartement ancien bien situé se comptent sur les doigts des deux mains. Parmi les cités lauréates figurent Cannes, Aix-en-Provence, Nice, Annecy, Avignon, Compiègne, Rennes et Strasbourg.


IMMOBILIER

A l'autre bout de l'échelle, c'est-à-dire moins de 5 000 francs le mètre carré pour un logement de catégorie équivalente, on recense Saint-Etienne, Carcassonne, Brest, Toulon, Montauban, Nevers et Tarbes. Cet état des lieux va de pair avec des évolutions de marché contrastées, selon les régions. Ainsi, toujours en 1995, les prix ont monté dans huit villes et baissé dans treize autres, le marché ayant touché un seuil de résistance dans une cinquantaine d'autres agglomérations.

Parmi les villes qui ont tourné le dos à la crise, on relève notamment Brest, Bayonne, Clermont-Ferrand, Limoges, Metz, Nancy, Tarbes et Nîmes. Dans l'ensemble de ces métropoles régionales, les hausses restent cependant modestes, puisqu'elles se situent, pour l'ancien, dans une fourchette de 2 % à 6 %, soit entre 5 500 et 6 000 francs le mètre carré contre environ 10 000 francs le mètre carré dans le neuf.

Dans la kyrielle d'agglomérations qui ont cédé du terrain, on trouve notamment Cannes, Antibes et Nice, la Côte d'Azur n'en finissant pas de corriger ses excès spéculatifs. La tendance reste aussi globalement baissière dans des villes aussi diverses que Vichy, Toulouse, Caen, Nevers, Grenoble ou encore Saint-Brieuc.

Arnaud de Fréminville

Réduire ses impôts en embauchant à domicile

Pour alléger ses impôts, chacun sait désormais qu'il peut être avantageux de déclarer sa femme de ménage. Mais on oublie parfois que l'emploi d'autres catégories de salariés à domicile – professeur particulier assurant des cours de soutien scolaire, garde d'enfant ou garde-malade, jardinier, chauffeur, cuisinier... – permet d'accéder aux mêmes gratifications fiscales.

Dans toutes ces situations, le contribuable bénéficie d'une réduction d'impôt de 50 % des dépenses engagées prises en compte dans la limite d'un plafond de 90 000 francs. L'avantage fiscal maximum est donc de 45 000 francs. Cette réduction d'impôt se calcule sur le salaire net augmenté des charges sociales salariales et patronales versées par l'employeur. Conditions à respecter pour pouvoir en bénéficier :

FISCALITÉ

– le salarié doit être employé à la résidence personnelle du contribuable. Mais il peut s'agir indifféremment de sa résidence principale ou secondaire ;

– les sommes à prendre en compte dans le calcul de la réduction d'impôt sont celles qui ont été directement versées par le contribuable au salarié. Ou encore celles qui ont été réglées à certaines associations ou entreprises de service aux personnes âgées quand ces structures sont agréées par l'Etat ;

– enfin, pour avoir droit à la réduction d'impôt, le contribuable doit joindre à sa déclaration de revenus l'attestation qui lui aura été fournie par l'Urssaf s'il emploie directement le salarié ou celle qu'il obtiendra de l'organisme agréé s'il s'agit d'un emploi indirect.

Remarque : la réduction d'impôt est ouverte à tout contribuable quel que soit le montant de son revenu imposable.

Laurent Edelmann

Les marchés boursiers émergents connaissent un bon début d'année

En Asie, Amérique du Sud ou Europe de l'Est, ils ont gagné en moyenne 23 % depuis le 1er janvier

BUDAPEST en hausse de 86,9 %, Varsovie de 74,77 %, Caracas en progression de 90,80 %, les performances obtenues depuis le début de l'année par certains marchés boursiers émergents ont de quoi faire rêver tous les détenteurs de sicav monétaires, qui rapportent un maigre 4 %. De façon globale, les Bourses des pays en voie de développement se sont bien comportées depuis le 1er janvier : + 23,1 % en moyenne (pour les 25 pays recensés dans cette catégorie par l'hebdomadaire *The Economist*), à comparer aux 7 % de Wall Street, aux 7,8 % de Tokyo ou aux 11,3 % de Paris. La période de trouble et de morosité que ces places connaissaient depuis deux ans, à la suite du resserrement monétaire américain (février 1994) puis de la crise financière mexicaine (décembre 1994), semble révolue.

Qualifiées il n'y a pas si longtemps encore, de façon péjorative, d'exotiques, les Bourses émergentes occupent désormais une place majeure dans le paysage financier international. Elles représentent environ le cinquième de la capitalisation boursière mondiale et constituent un outil incontournable, pour les gérants de fonds, dans une optique de diversification de leurs portefeuilles.

MAITRISE DE L'INFLATION

La vigueur de la croissance économique dans les pays émergents est à l'origine de la très bonne tenue de leurs marchés d'actions. La progression du produit intérieur brut (PIB) de la Corée du Sud devrait atteindre 7,5 % en 1996, celui de la Thaïlande 8 %, de l'Inde 6,2 %. Mais les pays asiatiques n'ont pas le monopole de la croissance élevée. L'Amérique du Sud n'est pas en reste (+ 9 % au Chili en rythme annuel), ni l'Europe de l'Est (+ 7 % en Pologne en 1995). Ce dynamisme contraste avec la morosité observée dans de nombreux pays industrialisés, notamment en Europe (+ 1,3 % en France, + 0,75 % en Allemagne).

Les prochaines années devraient confirmer cette tendance. Selon une étude de la Banque mondiale, le taux de croissance annuel dans les pays industrialisés riches atteindra 2,7 % au cours de la période 1994-2003, contre 4,8 % dans les pays en voie de développement. Toujours selon la Banque mondiale, l'économie chinoise sera plus importante que celle de l'Europe occidentale d'ici à l'an 2000 et elle aura dépassé celle des Etats-Unis d'ici à l'an 2005.

Cette croissance forte – qui dope les profits des entreprises locales – est d'autant plus appréciée des investisseurs qu'elle s'accompagne d'une inflation globalement maîtrisée (3,5 % en Malaisie, 4,5 % en Corée du Sud). Même le Brésil a réussi à ramener la hausse de ses prix à un niveau raisonnable (moins de 20 %).

Les pays émergents, en particulier ceux appartenant à la zone asiatique, bénéficient d'autres atouts structurels. Les spécialistes de Newport Capital Limited en mettent plusieurs en avant : importance du système éducatif (un enfant coréen consacre en moyenne 50 % de plus de temps à l'éducation qu'un enfant européen), taux d'épargne élevés favorables à l'investissement, prélèvements obligatoires faibles, jeunesse de la population, qui réduit les besoins de financement des retraites et des soins médicaux.

Cette situation favorable se traduit par un afflux continu de capitaux étrangers vers les places boursières émergentes : 85 milliards de dollars en 1995, 92 milliards attendus en 1996. Toutefois, le caractère volatil de ces fonds a pour effet d'accentuer l'instabilité naturelle de ces marchés liée à des situations politiques ou sociales souvent confuses (menaces d'invasion de Taïwan, avenir incertain de Hongkong, révolte zapatiste au Mexique). Si elle apparaît comme la contrepartie logique à des possibilités d'importantes plus-values, cette instabilité des cours, accrue par le manque de liquidité des titres, doit inciter tout investisseur professionnel, et plus encore particulier, désireux de « *jouer* » sur les Bourses émergentes à faire preuve d'une grande prudence.

P.-A. D.

هكذا من الأصل

(publicité)

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	10-05-96	Diff.
Bongrain	2862	[illegible]
Danone	784	[illegible]
Eridania Beghin	839	[illegible]
Fromageries Bel	4950	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1242	[illegible]
Pernod-Ricard	345,40	[illegible]
Remy Cointreau	151	[illegible]
Saint-Louis	1475	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ASSURANCES	10-05-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	139,90	[illegible]
Axa	302,10	[illegible]
GAN	150,50	[illegible]
SCOR SA	190,10	[illegible]
UAP	105,80	[illegible]
Union Assur.Fdal	625	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

BATIMENT ET MATÉRIAUX	10-05-96	Diff.
Bouygues	512	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	248	[illegible]
Colas	919	[illegible]
Eiffage	821	[illegible]
Eurotunnel	6,35	[illegible]
GTM-Entrepose	329,50	[illegible]
Imetal	755	[illegible]
Jean Lefebvre	320,10	[illegible]
Lafarge	321,80	[illegible]
Poliet	554	[illegible]
Saint-Gobain	642	[illegible]
SGE	113,50	[illegible]
	—	[illegible]

CHIMIE	10-05-96	Diff.
Air Liquide	906	[illegible]
Gascogne (B)	506	[illegible]
Michelin	246,70	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	460	[illegible]
Rhone Poulenc A	124,90	[illegible]
Roussel Uclaf	1181	[illegible]
Sanofi	387	[illegible]
Synthelabo	402,50	[illegible]
	—	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	10-05-96	Diff.
BIC	569	[illegible]
Chargeurs	1385	[illegible]
Christian Dior	677	[illegible]
Clarins	738	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	257,10	[illegible]
Essilor Intl	1257	[illegible]
Groupe Andre S.A.	524	[illegible]
L'Oreal	1546	[illegible]
Moulinex	79,55	[illegible]
Salomon (Ly)	3585	[illegible]
S.E.B.	814	[illegible]
Skis Rossignol	1810	[illegible]
Sommer-Allibert	1467	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1207	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

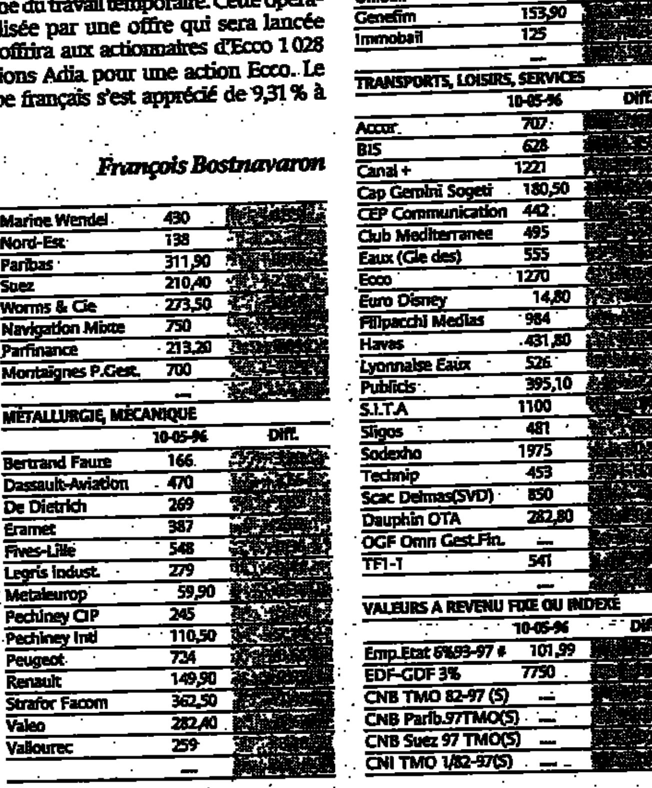
CRÉDIT ET BANQUES	10-05-96	Diff.
Bancaire (Cie)	597	[illegible]
B.N.P.	204,10	[illegible]
C.C.F.	249,90	[illegible]
Cetelem	1111	[illegible]
Comptoir Entrep.1	16,40	[illegible]
CPR	436,80	[illegible]
Cred.Fon.France	38,50	[illegible]
Credit Local Fce	396,50	[illegible]
Credit Lyonnais CI	171,50	[illegible]
Credit National	364,90	[illegible]
Societe Gale A	573	[illegible]
UFB Locabail	489,50	[illegible]
UIC	82,05	[illegible]
Via Banque	195,20	[illegible]
	—	[illegible]

DISTRIBUTION	10-05-96	Diff.
Carrefour	2617	[illegible]
Casino Guichard	205	[illegible]
Castorama Dl (Li)	975	[illegible]
Comptoir Moder.	2048	[illegible]
Damart	3950	[illegible]
Docks France	1096	[illegible]
Galeries Lafayette	1615	[illegible]
Guilbert	818	[illegible]
Guyenne Gascogne	1704	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1566	[illegible]
Primagaz	544	[illegible]
Promodes	1399	[illegible]
Rexel	1221	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	10-05-96	Diff.
Alcatel Alsthom	486	[illegible]
Alcatel Cable	477	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	268,70	[illegible]
Intertechnique 1	550	[illegible]
Labinal	720	[illegible]
Legrand	911	[illegible]
Matra-Hachette	128,20	[illegible]
Sagem SA	3178	[illegible]
Schneider SA	243	[illegible]
Thomson-CSF	136	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	10-05-96	Diff.
G.F.C.	420	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4255	[illegible]
Sefimeg	367,20	[illegible]
Simco	487,70	[illegible]
UIF	441,20	[illegible]
Lucia	51,35	[illegible]
Silic	748	[illegible]
Sogeparc (Fin)	695	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	10-05-96	Diff.
Bollore Techno.	563	[illegible]
Cerus Europ.Reun	96,70	[illegible]
CGIP	1155	[illegible]
Eurafrance	1967	[illegible]
Gaz et Eaux	2190	[illegible]
Lagardere (MMB)	133,40	[illegible]
Marine Wendel	430	[illegible]
Nord-Est	138	[illegible]
Paribas	311,90	[illegible]
Suez	210,40	[illegible]
Worms & Cie	273,50	[illegible]
Navigation Mixte	750	[illegible]
Parfinance	213,20	[illegible]
Montaignes P.Gest.	700	[illegible]
	—	[illegible]



MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	10-05-96	Diff.
Bertrand Faure	166	[illegible]
Dassault-Aviation	470	[illegible]
De Dietrich	269	[illegible]
Eramet	387	[illegible]
Fives-Lille	548	[illegible]
Legris indust.	279	[illegible]
Metaleurop	59,90	[illegible]
Pechiney CIP	245	[illegible]
Pechiney Intl	110,50	[illegible]
Peugeot	734	[illegible]
Renault	149,90	[illegible]
Strafor Facom	362,50	[illegible]
Valeo	282,40	[illegible]
Vallourec	259	[illegible]
	—	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	10-05-96	Diff.
Anglo American #	329	[illegible]
De Beers #	165	[illegible]
Driefontein #	78,50	[illegible]
Gencor Limited #	—	[illegible]
Harmony Gold #	57,50	[illegible]
Randfontein #	35,60	[illegible]
Saint-Helena #	32,80	[illegible]
Western Deep #	250	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

PÉTROLE	10-05-96	Diff.
Elf Aquitaine	383,80	[illegible]
Esso	609	[illegible]
Geophysique	347	[illegible]
Total	352	[illegible]
BP France	140	[illegible]
Erap-Elf CPet.	335,20	[illegible]
	—	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	10-05-96	Diff.
Bail Investis.	843	[illegible]
Interbail	267,90	[illegible]
Klepierre	618	[illegible]
Locindus	865	[illegible]
Selectibanque	103,60	[illegible]
Unibail	500	[illegible]
Genefim	153,90	[illegible]
Immobail	125	[illegible]
	—	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	10-05-96	Diff.
Accor	707	[illegible]
BIS	628	[illegible]
Canal +	1221	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	180,50	[illegible]
CEP Communication	442	[illegible]
Club Mediterranee	495	[illegible]
Eaux (Gle des)	555	[illegible]
Ecco	1270	[illegible]
Euro Disney	14,80	[illegible]
Filipacchi Medias	984	[illegible]
Havas	431,80	[illegible]
Lyonnaise Eaux	526	[illegible]
Publicis	395,10	[illegible]
S.I.T.A	1100	[illegible]
Sligos	481	[illegible]
Sodexho	1975	[illegible]
Technip	453	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	850	[illegible]
Dauphin OTA	282,80	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.	—	[illegible]
TF1-1	541	[illegible]
	—	[illegible]

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	10-05-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,99	[illegible]
EDF-GDF 3%	7750	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	—	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	—	[illegible]
CNB Suez 97 TMO(S)	—	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	—	[illegible]

Des minoritaires mécontents

VALEURS

EN QUATRE SÉANCES, mercredi étant férié, la Bourse de Paris n'a pas gagné un seul point, mais n'en a pas perdu. Grâce à la dernière séance de la semaine, les valeurs françaises ont effacé, dans le sillage de Wall Street, la quasi-totalité des pertes accumulées les trois précédentes. D'un vendredi à l'autre, l'indice CAC 40 a abandonné symboliquement 0,02 % à 2 114,8 points.

Enfin une bonne nouvelle pour ceux qui imaginaient que le Crédit foncier de France allait devenir le Crédit des entrepreneurs de l'année. Le titre avait été le grand perdant de la semaine précédente. Celle-ci n'avait pas mieux débuté, le Crédit foncier ne parvenant pas à être coté lundi. Mardi, un cours d'équilibre a enfin été trouvé : l'action a terminé la séance à 29,30 francs, en baisse de 53,46 % sur son dernier cours coté, qui était de 69,25 francs le 29 avril. Au cours des séances de jeudi et vendredi, l'action a repris respectivement 9,84 % et 21,1 % pour s'installer en tête des plus fortes hausses du compartiment à règlement mensuel. Depuis sa suspension, le recul de l'action est de 43,18 % à 39,35 francs.

Les analystes restent partagés sur le devenir du titre. Certaines grandes banques et sociétés de Bourse restent vendeuses. D'autres, à l'image de Leven, conseillent l'achat. Leven, sous réserve que les comptes 1995 soient fiables, estime que l'objectif de cours pourrait être de 60 francs. Mais les risques demeurent nombreux. A commencer par la transparence des comptes, qui n'est peut-être pas ce qu'elle devrait être.

DEMANDE D'ENQUÊTE

Dans une lettre adressée à Michel Prada, président de la Commission des opérations de Bourse, Colette Neuville, présidente de l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM), écrit que *« les actionnaires s'interrogent sur la fiabilité des informations qui ont été données au marché et sur la base desquelles ils ont acquis ou conservé leurs actions. Il leur semble qu'elles n'étaient pas de nature à leur permettre de prendre une juste mesure des risques encourus »* et demande d'ouvrir une enquête sur la fiabilité des informations données par le CFF.

Les actionnaires ont également donné de la voix, jeudi 9 mai, et il n'était pas question d'armistice entre eux et les banques créancières d'Eurotunnel. Alors que ces dernières étaient réunies à Londres pour discuter de la restructuration de la dette de 65 milliards de francs, les actionnaires d'Eurotunnel étaient à Coquelles, dans le Pas-de-Calais. Les 500 porteurs d'Eurotunnel sur les 750 000 actionnaires, dont 450 000 en France, en ont appelé à Jacques Chirac *« pour qu'il intervienne du poids de son autorité dans l'affaire Eurotunnel avant qu'il ne soit trop tard et que le "chantier du siècle" ne se transforme en scandale du siècle »*. L'action Eurotunnel a terminé la semaine à 6,5 francs, en progression de 14,04 %.

Suez a bénéficié d'un engouement particulier cette semaine, qui ne s'est pas traduit sur son cours. Après avoir perdu plus de 7 % huit jours auparavant, l'action a regagné 1,5 % à 209,10 francs. Cette progression s'est effectuée dans des volumes étoffés, et selon les intervenants cités par Reuter, la majeure partie des ordres émanent d'opérateurs étrangers.

Notons encore pour cette semaine deux opérations. D'une part, l'annonce, mardi, de la cession progressive par Paribas de Poliet à Saint-Gobain. Poliet termine la semaine à 554 francs en hausse de 5,12 % ; Paribas a, sur la même période, gagné 2,38 % à 314,5 francs et Saint-Gobain 6,6 % à 646 francs.

D'autre part, le projet de fusion révélé, mercredi, alors que la Bourse de Paris chômait, par les groupes suisse Adia et français Ecco. Ils ont l'intention de fusionner pour devenir le leader mondial dans le domaine du travail temporaire. Cette opération sera réalisée par une offre qui sera lancée en juin. Adia offrira aux actionnaires d'Ecco 1 028 nouvelles actions Adia pour une action Ecco. Le titre du groupe français s'est apprécié de 9,31 % à 1 256 francs.

François Bostnavaron

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 3 mai

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION

Performance moyenne sur 1 an : 11,40 %, sur 5 ans : 49,83 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
INDOSUEZ HORIZON 30 (C)	INDOSUEZ	1	[illegible]	—	[illegible]	13636,63
INDOSUEZ HORIZON 30 (D)	INDOSUEZ	2	[illegible]	—	[illegible]	11157,03
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	3	[illegible]	4	[illegible]	20012,27
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	4	[illegible]	3	[illegible]	20544,71
SYNTHESIS	CNCA	5	[illegible]	—	[illegible]	15521,34
LION OAT	CL	6	[illegible]	6	[illegible]	199581,56
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	7	[illegible]	—	[illegible]	16984,77
MDM LONG TERME	MDMASSUR	8	[illegible]	13	[illegible]	150,23
REFLEX PREMIERE (C)	SCAF	9	[illegible]	10	[illegible]	1883,53
REFLEX PREMIERE (D)	SCAF	10	[illegible]	9	[illegible]	1687,48
BIP OAT INDEX (D)	BIP	11	[illegible]	17	[illegible]	17686,80
BIP OAT INDEX (C)	BIP	12	[illegible]	16	[illegible]	22972,67
OBLIPAR	PARIBAS	13	[illegible]	5	[illegible]	16722,06
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	14	[illegible]	22	[illegible]	12412,68
FRUCTI-PREMIERE (C)	CCBP	14	[illegible]	22	[illegible]	12412,68
BATI PREMIERE	INVESTIM	16	[illegible]	15	[illegible]	21227,32
FRASECUR	PARIBAS	17	[illegible]	12	[illegible]	251665,33
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	18	[illegible]	14	[illegible]	10253,22
FINORD INDEX OBLIGATIONS	CDT NORD	19	[illegible]	—	[illegible]	2984,05
PARIBAS CAPITALISATION	PARIBAS	20	15,95	27	[illegible]	2163,24
OBLICIC REGIONS	CIC PARI	21	15,90	34	57,22	1162,06
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	22	15,79	—	[illegible]	1470,77
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	22	15,79	—	[illegible]	1470,77
SOGEPREMIERE (D)	SG	24	15,67	45	[illegible]	5457,86
SOGEPREMIERE (C)	SG	25	15,67	46	[illegible]	5591,88
PROFICIUS	CNCA	26	15,66	65	55,16	997,82
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	27	15,56	36	57,58	23806,03
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	28	15,53	42	[illegible]	16235,56
LION INSTITUTIONNELS	CL	29	15,47	28	59,36	42822,45
LION TRESOR	CL	30	15,23	55	56,01	2289,21
UAP ALTO	UAP	31	15,19	18	62,15	160,82
SELECTION PREMIERE	CCF	32	15,16	68	54,06	13687,75
FIMARENTE (C)	FIMAGEST	33	15,15	49	[illegible]	1759,13
FIMARENTE (D)	FIMAGEST	33	15,15	49	[illegible]	1759,13
BRED OBLI-PREMIERE	BRED	35	15,09	105	50,21	4406,93
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	36	15,03	69	53,94	1660,32
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	37	15,01	70	53,92	1349,95
AZUR-OBLIGATIONS (D)	GROUPAZU	38	14,94	1	67,91	305,42
AZUR-OBLIGATIONS (C)	GROUPAZU	38	14,94	1	67,91	305,42
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	40	14,85	56	55,90	108352,68
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	PARIBAS	41	[illegible]	21	60,56	76887,43
PRIMANCE (D)	SG	42	14,77	—	—	11216,43
PRIMANCE (C)	SG	43	14,77	—	—	12457,42
CAPISCOR	SCOR	44	14,75	29	59,17	1184,65
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	45	14,69	20	60,98	1106,46
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	46	14,66	33	58,10	10908,08
OBLIFUTUR	CNCA	47	14,65	108	49,93	3848,88
PARTNER VT	LA MONDI	48	14,62	186	44,53	17466,41
LION PLUS (C)	CL	49	14,47	47	[illegible]	1368,40
LION PLUS (D)	CL	49	14,47	47	[illegible]	1368,40
ETOILE OBLILONGTERME	CDT NORD	51	14,42	79	52,31	2394,08
MDM PREMIERE CATEGORIE	MDMASSUR	52	14,38	19	61,03	150,68
CPR OBLIG	CPRGESTI	53	[illegible]	11	63,34	2076,62
MORGAN NET	JP MORGA	54	14,37	41	[illegible]	2142,84
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGA	55	14,36	35	57,59	1553,91
SUD HORIZON	L.B.	56	14,30	165	46,57	383,35
AXA PREMIERE (C)	AXA	57	14,22	60	55,77	127,71
AXA PREMIERE (D)	AXA	58	14,22	61	55,76	121,39
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	59	14,22	30	58,85	207,28
SELECTION RENDEMENT	CCF	60	14,22	75	53,38	223,87
OBJECTIF RENDEMENT	LAZARD	61	14,21	136	47,95	16468,60
UAP PREMIERE CATEGORIE (C)	UAP	62	14,21	43	56,86	12271,06
UAP PREMIERE CATEGORIE (D)	UAP	63	14,20	44	56,86	11504,52
NOVEPARGNE	CHOLET	64	14,19	72	[illegible]	12336,86
SLIVARENTE	CL	65	14,19	87	[illegible]	232,27
ECOFI PREMIERE	ECOFI FI	66	14,16	96	[illegible]	1482,96
GAN RENDEMENT	GAN	67	14,15	—	—	5262,86
LION CAPITALISATION	CL	68	14,09	71	[illegible]	1000,20
AVEC COUPON	BQ EUROF	69	14,06	—	—	1205,73
INDOSUEZ REGULARITE	INDOSUEZ	243	7,06	176	[illegible]	18304,48
OBLI-CIAL (D)	CIAL	244	7,06	208	[illegible]	11549,48
SUD DYNAMIQUE	L.B.	245	7,01	157	46,75	14920,49
CYRIL PLUS	CYRIL FI	246	[illegible]	201	43,85	876,54
OBC COURT TERME	OBC	247	[illegible]	—	—	110293,54
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	248	[illegible]	—	—	1040,89
MULTIASSOCIATIONS (C)	MULTIFON	249	[illegible]	211	[illegible]	21213,77
MULTIASSOCIATIONS (D)	MULTIFON	250	[illegible]	212	[illegible]	20104,59
BIP TRESORERIE	BIP	251	[illegible]	204	[illegible]	11899,34
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	252	[illegible]	233	[illegible]	1648,71
EPARC CONTINENT	CONTINEN	253	[illegible]	240	[illegible]	64,38
ABF COURT TERME	ABF	254	[illegible]	180	[illegible]	1874,23
SOPRANE COURT TERME (C)	BACOT	255	[illegible]	193	[illegible]	9451,58
SOPRANE COURT TERME (D)	BACOT	256	[illegible]	192	[illegible]	8760,14
NATWEST TAUX VARIABLE (C)	NATWEST	257	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
PARIBAS EPARGNE (C)	PARIBAS	258	[illegible]	217	[illegible]	26811,48
PARIBAS EPARGNE (D)	PARIBAS	259	[illegible]	218	[illegible]	25032,50
BTP MONEPLUS	B BTP	260	[illegible]	179	[illegible]	19658,56
SESTERCES	BGP	261	[illegible]	210	[illegible]	86508,09
PYRAMIDES OBLIG PLUS (D)	VERNES	262	[illegible]	—	[illegible]	10872,26
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	263	[illegible]	198	[illegible]	11507,92
PYRAMIDES OBLIG PLUS (C)	VERNES	264	[illegible]	—	[illegible]	11257,51
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	265	[illegible]	199	[illegible]	10960,52
AA MOYEN TERME	GEREROPC	266	[illegible]	241	[illegible]	1470,17
BFT COURT TERME	BFT	267	[illegible]	—	[illegible]	117678,87
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	268	[illegible]	238	[illegible]	16770,01
COSMOS ELYSEES	ABF	269	[illegible]	215	[illegible]	187,59
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	270	[illegible]	174	[illegible]	1760,80
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	270	[illegible]	174	[illegible]	1760,80
NATWEST PREMIERE	NATWEST	272	[illegible]	219	[illegible]	1728,31
CENTRALE PREMIERE	CCR	273	[illegible]	—	[illegible]	6783,61
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	274	[illegible]	214	[illegible]	42880,95
VIA OBLIGATAIRE	VIA BANQ	275	[illegible]	216	[illegible]	7161,54
PROVAL MT (D)	WORMS	276	[illegible]	235	[illegible]	11262,96
PROVAL MT (C)	WORMS	277	[illegible]	234	[illegible]	14782,21
ALFA LONG TERME (C)	GEREROPC	278	[illegible]	243	[illegible]	1459,99
ALFA LONG TERME (D)	GEREROPC	279	[illegible]	242	[illegible]	1055,07
ORSAY PREMIERE	ORSAY	280	[illegible]	178	[illegible]	1870,52
ORSAY VALORISATION	ORSAY	281	[illegible]	138	[illegible]	18487,60

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES

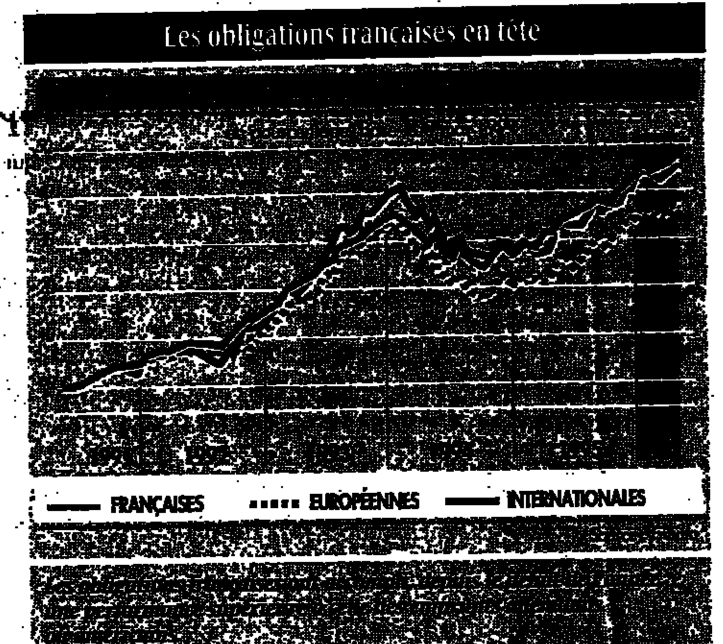
Performance moyenne sur 1 an : 10,39 %, sur 5 ans : 47,49 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NATIO REVENUS	BNP	1	14,34	2	[illegible]	1082,28
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	2	[illegible]	—	[illegible]	5607,91
PARIBAS REVENUS	PARIBAS	3	13,76	1	57,90	102,97
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	4	[illegible]	—	[illegible]	111,30
FINORD TRIMESTRIEL	CDT NORD	5	12,59	5	[illegible]	1092,09
REVENU-VERT	CNCA	6	12,38	17	[illegible]	1168,88
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	7	12,33	20	[illegible]	1982,80
EPAROBLIG	NATWEST	8	12,24	13	[illegible]	1244,02
LION TRIMESTRIEL 5	CL	9	[illegible]	11	[illegible]	4646,48
LION TRIMESTRIEL 3	CL	10	11,69	8	[illegible]	4792,66
FRUCTIDOR	CCBP	33	7,56	15	[illegible]	257,21
BIP CAPI-RENTE D	BIP	34	6,49	—	[illegible]	168,92
BIP CAPI-RENTE C	BIP	35	6,49	—	[illegible]	227,49
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	36	5,23	25	[illegible]	1067,22
REVENU MENSUEL	GEREROPC	37	3,68	27	[illegible]	2023,74

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 11,29 %, sur 5 ans : 40,44 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	1	29,16	6	[illegible]	123,10
CONVERGENCE EUROPE GESTION	CDC GEST	2	25,90	—	[illegible]	12218,85
MDM ECU	MDMASSUR	3	23,78	7	52,34	129,76
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	4	22,67	5	[illegible]	665,75
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	5	17,13	—	[illegible]	1218,65
VIVLONGTERME	FERRI	6	17,11	4	[illegible]	18588,47
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	7	17,08	—	[illegible]	1218,13
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	8	16,45	—	[illegible]	1255823,39
BIP INTER-OBLIGATIONS	BIP	9	15,59	3	[illegible]	80902
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	10	15,02	1	[illegible]	411,91
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	11	14,96	2	[illegible]	188,24
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	PARIBAS	12	14,77	9	51,72	415,90
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	PARIBAS	13	14,77	10	51,70	435,24
EUROPE PREMIERE	CDC GEST	14	14,21	—	[illegible]	1110,96
VALEURS INTERETS PLACEMENTS	BIP	15	14,13	13	[illegible]	119337,61
INTEROBLIG	SG	16	13,95	12	[illegible]	6330,76
NORD-SUD DEVELOPPEMENT	CDC GEST	17	13,82	8	[illegible]	2148,50
EPARGNE REVENU	CDT NORD	18	13,72	14	47,93	466,07
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA B	19	[illegible]	19	45,24	257,31
SELECTION OBLIGATIONS INTER.	CCF	20	12,49	18	[illegible]	1957,72
SOPRINA	SDBO	57	8,20	42	[illegible]	347,31
MONDOBLIG (D)	BGP	58	7,88	46	[illegible]	123,01
MONDOBLIG (C)	BGP	59	7,86	45	19,49	140,36
PRIVOBLIG	BIMP	60	7,64	28	[illegible]	304,62
OBLILION	CL	61	7,49	22	[illegible]	1782,29
ECUPAR	AXA	62	[illegible]	40	29,25	121,55
CPR CASH SME	CPRGESTI	63	[illegible]	17	[illegible]	15884,39
CPR MOBIDIV	CPRGESTI	64	[illegible]	16	[illegible]	89231,53
AXA EUROPE	AXA	65	[illegible]	39	[illegible]	128,06
EGFI-EUROTOP	CCCC	66	6,48	—	[illegible]	1124,22
UNI-OBLIGATIONS	SANPAOLO	67	[illegible]	44	[illegible]	2936,88
INTERLION	CL	68	[illegible]	26	[illegible]	1070,74
PRIMSET	SG	69	[illegible]	—	[illegible]	5434,94
CHASE INVESTISSEMENT	CHASE	70	[illegible]	30	[illegible]	17084
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	71	2,51	—	[illegible]	11126,32



Les obligations françaises en tête

Sicav obligataires : l'Europe plutôt que les Etats-Unis

LA PERFORMANCE des sicav obligataires apparaît depuis le début de l'année honorable. Selon les calculs établis par l'agence d'informations financières Fininfo, elle s'établissait, à la fin du mois d'avril, en équivalent annuel, à 8,96 %, deux fois plus que les sicav monétaires (4,04 %), mais largement moins que les sicav actions (46,28 %).

Les sicav obligataires auront du mal à rééditer leurs prouesses de 1995, année où elles avaient dégagé un rendement supérieur à 12 %. Les marchés obligataires internationaux souffrent depuis plusieurs semaines du regain de vigueur surprise de l'économie américaine et des craintes inflationnistes qui en découlent. A la suite de l'annonce d'un taux de croissance du produit intérieur brut de 2,8 % au premier trimestre aux Etats-Unis (contre 1,5 % attendu), le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté, pour la première fois depuis près d'un an, au-dessus de la barre des 7 %. Compte tenu d'un taux de chômage très bas (5,4 %) susceptible de provoquer des tensions salariales et d'une hausse des matières premières, certains économistes prédisent une accélération des prix outre-Atlantique et du même coup une hausse des taux d'intérêt. Stephen Roach, économiste à la banque américaine Morgan Stanley, voit les rendements à trente ans remonter à 8 % outre-Atlantique l'année prochaine.

Grâce au décalage conjoncturel qui existe entre les deux continents (activité soutenue aux Etats-Unis, croissance anémique en Allemagne et en France), les marchés obligataires européens sont parvenus à résister aux tensions venues d'outre-Atlantique. Les taux à dix ans allemands sont désormais inférieurs à ceux des titres de même échéance (6,50 % contre 6,84 %). Mieux, l'écart de rendement à long terme entre la France et l'Allemagne a été ramené à zéro.

Les économistes estiment en règle générale que les efforts de rigueur budgétaire déployés de part et d'autre du Rhin ainsi que le maintien de politiques monétaires très souples constitueront un environnement favorable, au cours des prochains mois, pour les marchés obligataires européens.

Les spécialistes de la banque Indosuez voient les taux à dix ans s'établir à 5,9 % en France à la fin de l'année. Dans ce contexte, les sicav obligataires conserveraient tout leur attrait, permettant d'associer la performance des plus-values en capital à la sécurité des versements de coupons.

P.-A.D.



Le deutschemark retrouve une certaine vigueur

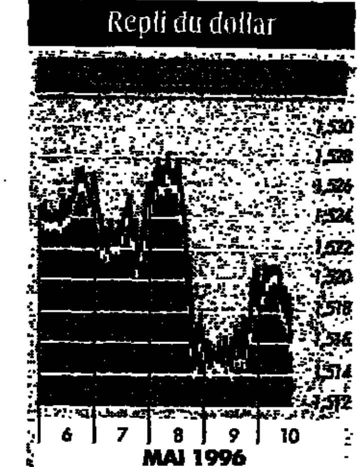
Les signes de reprise de l'économie allemande ont permis à la devise de rebondir. Le conseil de la Banque de France a, pour sa part, choisi, jeudi 9 mai, de ne pas modifier sa politique monétaire

Faible depuis plusieurs semaines, le deutschemark a retrouvé cette semaine une certaine vigueur. La publication outre-Rhin de plusieurs statistiques économiques semblant indiquer une reprise de l'activité est à l'origine de ce renversement de tendance. Le conseil de la Banque de France a choisi, jeudi 9 mai, de ne pas modifier ses taux directeurs. Les analystes estiment toutefois que la détente monétaire n'est pas terminée en France. Ils pensent qu'elle reprendra dès que la Bundesbank choisira d'abaisser son taux de prises en pension (REPO), ce qui pourrait se produire lorsque la croissance de la masse monétaire aura ralenti outre-Rhin. Aux Etats-Unis, l'annonce, vendredi 10 mai, d'une hausse modérée des prix à la production au mois d'avril a rassuré les investisseurs et a permis une nette détente des rendements obligataires.

ALORS que l'événement majeur de la période récente avait été, sur le marché des changes, la faiblesse de la monnaie allemande, celle-ci a retrouvé, cette semaine, une certaine vigueur. Jeudi 9 mai, elle est montée jusqu'à des niveaux de 1,5150 mark pour 1 dollar et de 3,3920 francs, avant de *se replier* légèrement le lendemain à la suite du vif rebond des obligations et des actions américaines (1,5250 mark et 3,3860 francs vendredi soir).

La publication outre-Rhin de plusieurs statistiques économiques semblant indiquer une reprise de l'activité a été à l'origine de ce renversement de tendance. Le nombre de chômeurs a, pour la première fois depuis neuf mois, baissé au mois d'avril (– 62 000) pour s'établir à 3,934 millions. Ce chiffre a surpris les économistes, qui prévoyaient 15 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Parallèlement, les commandes à l'industrie allemande ont progressé de 1,2 % en mars, après une baisse de 1,3 % en février, tandis que la production manufacturière s'est inscrite en hausse de 2,1 % en mars après un repli de 2,8 % en février.

A ces signes de frémissement sont venus s'ajouter les propos tenus par plusieurs membres de la Bundesbank, laissant supposer que la banque centrale allemande juge la dépréciation du deutschemark suffisante. Son président Hans Tietmeyer a déclaré que *« le niveau des taux d'intérêt est si bas chez nous* [en Allemagne], *qu'il n'y a pas de pression pour que l'on prenne des décisions rapides. (...) La surévaluation du deutschemark s'est nettement réduite, essentiellement par rapport au dollar, mais également en grande partie par rapport à quelques monnaies européennes »*. Hans Jürgen Köbnick, membre du conseil, a pour sa part estimé *« peu probable »* que la devise allemande recule beaucoup plus contre les autres monnaies européennes.



Ces déclarations marquent un net changement de cap par rapport au discours tenu il y a peu de temps encore par les responsables de la Bundesbank, qui soulignaient à l'envi la surévaluation du deutschemark et encourageaient sa baisse. Depuis le début de l'année, le mark s'est déprécié de 7 % face à la lire, de 5,6 % face au dollar, de 4,3 % face au yen. Selon les calculs des économistes de la BFCE, le mark demeure toutefois surévalué de 3 % face aux autres devises européennes. Son recul récent n'est donc pas suffisant pour restaurer la compétitivité de l'économie allemande.

ASSOUPLISSEMENTS NORDIQUES

Le changement de ton à Francfort peut donc surprendre. *Selon* certains experts, la Bundesbank chercherait de la sorte à reprendre le contrôle de la situation sur le marché des changes et à éviter tout risque d'emballement à la baisse de sa devise, lequel remettrait en cause sa prééminence monétaire en Europe. D'ores et déjà, la Banque des Pays-Bas, profitant de la vigueur du florin, a ramené ses taux directeurs bien au-dessous de ceux de la Bundesbank (2,60 % pour le niveau des avances spéciales néerlandais contre 3,30 % pour celui du REPO allemand).

Les économistes estiment toutefois que la baisse des taux reprendra en Allemagne dès que la croissance de la masse monétaire donnera des signes de décélération. L'agrégat de monnaie M3 a progressé de 12,3 % au mois de mars et les analystes prévoient un net ralentissement au mois d'avril. Cette détente prendrait la forme d'une baisse du taux des prises en pension (REPO), fixé à 3,30 % depuis le début du mois de février. La faible hausse des prix à la consommation est d'ailleurs de nature à rassurer la banque centrale allemande : ils n'ont progressé que de 0,1 % au mois d'avril (soit 1,5 % sur un an). Ce geste de la Bundesbank permettrait à la Banque de France de renouer elle aussi avec la baisse de ses taux directeurs. Le conseil de la politique monétaire de l'institut d'émission, qui se réunissait jeudi 9 mai, a opté pour le statu quo, laissant inchangé, à respectivement 3,70 % et 4,90 %, le niveau de ses appels d'offres et de ses prises en pension. Pas plus que ceux qui réclament le passage des taux courts français sous leurs homologues allemands – comme le président du directoire de Pinault Printemps Redoute, Serge Weinberg (*Le Monde du 8 mai*) – les opérateurs des marchés financiers n'ont apprécié cette décision. Le franc a reculé face au deutschemark, mais également face aux monnaies européennes réputées faibles, comme la lire italienne ou la livre sterling, alors que, dans le même temps, la peseta espagnole et la couronne suédoise s'appréciaient à la suite des assouplissements monétaires décidés dans ces deux pays. Autre reflet de la déception des investisseurs, le rendement des obligations françaises à dix ans est repassé au-dessus de celui des emprunts d'Etat allemands de même échéance (6,47 % contre 6,45 % vendredi soir).

Les taux obligataires européens sont désormais solidement installés sous leurs homologues américains (6,75 % vendredi soir). Aux Etats-Unis, l'annonce d'une hausse modeste des prix à la production au mois d'avril (+ 0,4 % et + 0,1 % hors énergie et alimentation) a pourtant rassuré en partie les opérateurs. Le rendement du Treasury Bond de référence à trente ans, qui était monté jusqu'à 7,11 % une semaine auparavant, est redescendu vendredi à 6,92 %.

Pierre-Antoine Delhommais

60 milliards pour la Cades

Benoît Jolivet, président de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), structure chargée de gérer le remboursement de la dette accumulée par les organismes sociaux entre 1992 et 1996, a dévoilé, vendredi 10 mai, la liste des banques choisies pour arranger un crédit syndiqué d'un montant de 60 milliards de francs.

Deux établissements français ont été retenus : la Caisse nationale du Crédit agricole et la BNP, associés à la Dresdner Bank (allemand), JP Morgan (américain), Natwest Markets (britannique), et UBS (suisse). La place importante réservée aux banques étrangères n'a pas surpris les professionnels étant donné leur savoir-faire sur ce type d'opération. Les banquiers français espèrent prendre leur revanche à l'occasion des emprunts obligataires qui devraient être lancés avant la fin du mois de mai, ou des émissions de titres à court terme. La Cades doit collecter avant la fin du mois de juin 140 milliards de francs.

Marché international des capitaux : les emprunteurs français sont de retour

LES GRANDS EMPRUNTEURS français ont pleinement retrouvé l'accès du marché international des capitaux. Il leur est à nouveau possible d'offrir des obligations en souscription publique à des conditions conformes à leur rang. Ils ont été longtemps affectés par la mésaventure du Crédit foncier, qui, d'une façon générale, a jeté la suspicion, sans discernement. Certains débiteurs parmi les plus actifs ont, des mois durant, été réduits à la discrétion. Ils ont dû se procurer une bonne partie des ressources qui leur sont nécessaires en concluant des transactions privées avec un nombre limité d'investisseurs institutionnels, qui, à juste titre, ne partageaient pas les craintes ambiantes. Les entreprises françaises qui ont agi de la sorte l'ont d'ailleurs fait à très bon compte. Mais on ne peut pas se contenter de telles solutions pour remplir de lourds programmes d'emprunts. Il faut pouvoir s'appuyer également sur une clientèle très étendue pour profiter au mieux du marché. Par exemple, lorsqu'une émission s'adresse à plusieurs catégories de bailleurs de fonds, il arrive souvent que les investisseurs professionnels acceptent un rendement assez faible car ils tablent sur l'appétit des épargnants, qui fera progressivement monter les cours des obligations les semaines suivantes.

Trois raisons principales expliquent le regain de faveur des signatures françaises : les assurances récentes fournies par l'Etat quant au service et au remboursement de la dette du Crédit foncier, la campagne d'explications menée au sujet de l'amortissement de la dette de la Sécurité sociale qui s'est avérée très convaincante et, enfin, l'attitude des emprunteurs qui ont su se faire désirer.

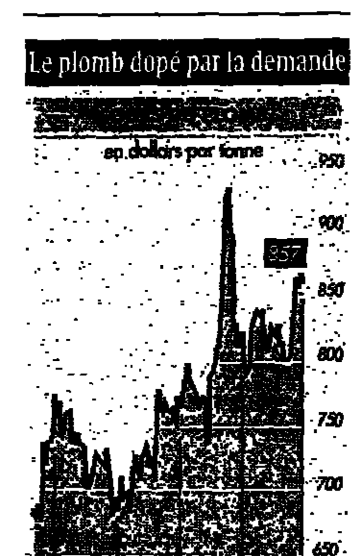
Le Crédit local de France et la SNCF, les plus grands emprunteurs français après l'Etat et ses dépendants directs, sont actuellement en présence sur plusieurs fronts. Leurs dernières émissions, libellées en lires italiennes et en dollars américains pour l'un et en francs luxembourgeois pour l'autre, ont été bien accueillies. Elles sont de type classique, à taux fixe. Celle que vient de lancer le Crédit national par l'intermédiaire d'une maison américaine, Morgan Stanley, est plus inhabituelle. Il s'agit d'un emprunt perpétuel, subordonné, dont les porteurs pourront convertir les obligations en actions de la banque à tout moment jusqu'à la fin de 2002, au prix de 435 francs, soit environ 17 % au-dessus du cours de clôture du 9 mai en Bourse. Durant cette première période, les titres rapporteront 5,625 % l'an. Après, s'ils ne sont pas convertis, le mode de rémunération changera. De fixe, le taux d'intérêt deviendra variable. A intervalles réguliers, il sera adapté à l'évolution du loyer de l'argent tel que le reflète le Pibor, la principale référence du marché monétaire français, auquel viendra s'ajouter un supplément de 2,5 %.

C'est la première fois qu'un émetteur européen lance une transaction de ce genre. La même formule avait déjà été utilisée en 1993, mais c'était sur le marché de Tokyo et pour le compte d'une banque japonaise. Par rapport à une opération convertible actuelle venant à échéance après quelques années, l'avantage pour le débiteur est de lui procurer des ressources qui entrent sans délai dans le calcul des fonds propres. La durée perpétuelle des titres et leur caractère subordonné – c'est-à-dire que leur rang dans l'échelle des dettes est bien inférieur aux autres – font que le produit de l'emprunteur est considéré immédiatement comme du quasi-capital sous la forme la plus proche du capital le plus pur, celui qui est obtenu par le biais de placements d'actions. L'emprunteur est d'ailleurs sûr que ses obligations seront converties. Le mode de rémunération en témoigne bien. Le taux fixe qu'il propose durant la première période est inférieur au rendement des fonds d'Etat français. Par la suite, quand les obligations ne pourront plus être échangées contre des actions, l'affaire lui coûtera cher si elle est encore en circulation. Les 2,5 % qui s'ajouteront au Pibor dépassent d'environ 1,5 % ce qu'il lui faudrait débourser pour un emprunt perpétuel qui, à aucun moment de sa vie, ne serait convertible.

Au total, l'emprunt se monte à 900 millions de francs, dont 750 ont été proposés aux investisseurs internationaux. L'opération a été très bien reçue à l'étranger, où près des trois quarts du volume disponible ont été vendus. Il faudra attendre vendredi prochain pour connaître la répartition exacte du placement car les actionnaires actuels du Crédit national bénéficient d'un droit de souscription prioritaire qu'ils pourront exercer jusqu'à la veille de l'Ascension

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



LES COURS MONDIAUX du plomb ont atteint cette semaine leur niveau le plus élevé depuis cinq ans et demi et se sont affichés à 852 dollars par tonne sur le London Metal Exchange (LME), jeudi 9 mai. Le mouvement de hausse, qui a débuté en septembre dernier avec 630 dollars par tonne, semble donc se poursuivre. La demande reste soutenue, et, comme le note un courtier, *« la production essaie de satisfaire la demande »*. Cependant, cette tendance a fortement pesé sur les stocks, déjà très faibles, contenus dans les entrepôts du LME. Ils sont tombés à 4,1 semaines de consommation, alors que le seuil est fixé à 5 semaines. Rappelons qu'en décembre 1994 ces inventaires représentaient 6,8 semaines de consommation. Une situation assez inhabituelle, car c'est généralement en été que la pression est la plus forte (les batteries de voitures, qui absorbent 65 % de la demande, supportent mal les grosses chaleurs).

Les professionnels invoquent l'effondrement des exportations en provenance de l'ex-URSS – certains parlent même d'assèchement de la filière. La Russie a même dû importer du plomb l'année dernière. A cette défaillance s'ajoute le fait que les fabricants de batteries ne veulent plus payer les conséquences des aléas climatiques : l'été 1995 avait été très chaud et suivait un hiver très rigoureux, ce qui avait dopé la demande. Ils prennent donc leurs précautions.

La demande mondiale a été chiffrée à 5,48 millions de tonnes en 1995 ; les estimations pour 1996 portent sur 5,65 millions de tonnes (+ 1,9 %). *Les « dragons » asiatiques*, grands constructeurs d'automobiles, sont très présents sur le marché ; cependant, la consommation japonaise est en baisse de 10 %. Les observateurs prévoient qu'elle restera constante aux Etats-Unis et qu'elle se relèvera en Europe. Le premier semestre devrait rester tendu, indique un courtier parisien qui attend un rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande pour cet été. La production devrait être relancée après l'ouverture de deux mines, l'une en Australie et l'autre au Canada.

Carole Petit

Une semaine sous le signe de Wall Street

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ – 1,12%	↗ + 0,73%	↘ – 0,02%	↗ + 0,46%	↗ + 0,07%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LA DÉPENDANCE de Wall Street vis-à-vis du marché obligataire américain ne s'est pas démentie au cours de la semaine écoulée. Pas plus que la dépendance des places internationales vis-à-vis de la grande Bourse new-yorkaise. A l'exception de la Bourse de Tokyo qui reste inquiète sur une éventuelle tension à la hausse sur les taux d'intérêt, toutes les places terminent en très légère progression ou à l'équilibre.

Les fluctuations sur les marchés des taux ont fait la tendance cette semaine à Wall Street. L'indice Dow Jones a terminé vendredi à 5 518,14 points, en hausse de 40,11 points, soit une progression hebdomadaire de 0,73 %. La prudence a été de rigueur, dans l'attente, vendredi 10 mai, de la publication de l'indice des prix à la production pour le mois d'avril. Craignant que ce dernier ne traduise une forte hausse des prix des matières premières, notamment du pétrole et des céréales, les intervenants ont joué l'attentisme. Ils ont finalement été soulagés par la hausse de 0,4 % de cet indice, alors que les analystes misaient sur une augmentation de l'ordre de 0,5 % à 0,6 %.

Wall Street a également profité d'achats de couverture, alors que le nombre d'actions vendues à découvert avait atteint des niveaux records. Quant aux perspectives de performance des valeurs boursières, il s'agit de savoir, selon les analystes, si les bons résultats financiers des sociétés enregistrés au premier trimestre suffiront à attirer les investisseurs, en dépit de la hausse des rendements obligataires. Les taux d'intérêt à long terme restent en effet très proches du seuil psychologique de 7 %. Environ 54 % des compagnies incluses dans la liste du Dow Jones ont enregistré des résultats trimestriels supérieurs aux prévisions, a souligné la firme de statistiques IBES International. Un tiers des entreprises ont publié des résultats moins bons.

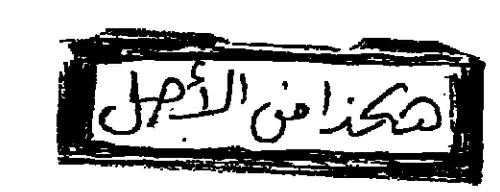
La Bourse de Londres a évolué tout au long de la semaine dans le sillage de Wall Street, cédant du terrain au cours des deux premières séances de la semaine pour se ressaisir sur la fin de la période. Il est vrai que les informations purement britanniques susceptibles d'influencer les grandes tendances du marché ont manqué, pendant cette semaine écourtée par un lundi férié en raison du Bank Holiday. L'indice Footsie a terminé à peine au-dessus de son niveau de vendredi dernier, à 3 754,4 points, contre 3 751,6 points le 3 mai, soit un gain marginal de 0,07 %. Si la Banque d'Angleterre a maintenu – sans surprise – son taux directeur à 6 %, les intervenants n'ont pas complètement perdu espoir d'une réduction prochaine du loyer de l'argent. La conjoncture économique britannique montre, en effet, des signes de faiblesse de plus en plus évidents : la production manufacturière a progressé de 0,2 % au mois de mars, et elle a reculé au cours des trois premiers mois de 1996, par rapport au dernier trimestre de 1995.

Le Stock Exchange de Londres termine la période juste au-dessus de sa clôture de la semaine dernière, et la Bourse de Paris, juste en dessous, la place parisienne continuant de consolider sa récente progression. D'un vendredi à l'autre, les valeurs françaises ont symboliquement perdu 0,02 % à 2 114,80 points, contre 2 115,38 points huit jours plus tôt. Cette stabilité est loin d'être le reflet de la semaine. Jusqu'à 14 h 30, vendredi, l'indice CAC 40 affichait encore un retard de 1,5 % sur la clôture de vendredi dernier. En fait, ce n'est que l'amélioration des marchés américains après la publication de l'indice des prix de gros qui a permis à Paris de se sortir de sa tendance baissière. Les opérateurs ne s'attendent pas à une reprise sensible pour la semaine à venir. Cette dernière sera encore ramenée à quatre séances en raison de la fête de l'Ascension, et une consolidation pourrait bien intervenir aux alentours des 2 050 points.

La Bourse de Francfort s'en tire mieux que ses deux consœurs européennes, réussissant à gagner quelques points sur la période. Au terme d'une progression soutenue, encouragée par la stabilité du dollar et une série de bons résultats d'entreprises, la place francfortoise a gagné 0,46 %, l'indice DAX terminant la semaine à 2 468,78 points. Les opérateurs se demandent désormais s'il s'agit d'une euphorie passagère ou d'un regain de santé de l'indice DAX. Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank estimait vendredi que les impulsions décisives pour le marché devaient venir du côté des résultats des entreprises, les taux d'intérêt s'étant rapprochés de leur point bas. Pour la banque WestLB, cette transition n'est pas évidente : le passage d'une Bourse portée par les baisses des taux vers une Bourse soutenue par les bénéfices s'annonce toutefois difficile, les entreprises qui dépendent de la conjoncture allemande publiant des comptes de fin d'année inférieurs aux prévisions...

La Bourse de Tokyo a eu du mal à émerger après les nombreux jours fériés que comporte la Golden Week. L'indice Nikkei a fini la semaine à 21 420,12 points, en baisse de 242,26 points, soit un recul de 1,12 % par rapport à la fin de la semaine précédente qui n'avait comporté que trois séances. Cette semaine, seul lundi a été férié. Les opérateurs font valoir que le climat général demeure bon et prévoient une forte activité de chasse aux bonnes affaires au cours de la semaine prochaine. *« L'indice Nikkei devrait consolider sa position actuelle pour l'instant et ensuite les investisseurs vont commencer à s'aventurer du côté des 23 000 points »*, estimait un courtier en fin de semaine.

F. Bn



APPEL AUX LECTEURS

POUR CONSOLIDER L'INDÉPENDANCE du *MONDE diplomatique*

Un combat bien engagé mais pas encore gagné

Ce flot de lettres... Depuis trois mois, quelques centaines chaque semaine. Trois lignes, parfois deux pleines pages, souvent un simple mot : « Amitiés ». Et toujours la même confiance, l'expression d'une solidarité dont nous ne pouvions douter, de remerciements qui nous étonnent, tant ce journal, tel que vous et nous, ensemble, l'*avons fait, nous semble évident, naturel pour des esprits* libres dans des sociétés qui le sont si peu. Si vous voulez bien faire preuve de patience et nous accorder un délai raisonnable, chacune de ces lettres recevra sa réponse.

Les plus émouvantes parviennent de lectrices et de lecteurs qui, aux prises avec de trop grandes difficultés financières peut-être passagères, peut-être durables ont quand même tenu à nous dire, fort simplement, leur immense regret de ne pouvoir adhérer à l'association Les Amis du *Monde diplomatique*. Certains se sont groupés à deux ou trois pour réunir la somme minimale prévue par l'assemblée générale de l'association. D'autres encore nous expriment leur espoir de parvenir, dans quelque temps, si leur situation s'améliore, à augmenter leur apport.

Tous ces témoignages reflètent l'extrême diversité du public qui lit *Le Monde diplomatique :* lectrices et lecteurs de toutes générations, bardés de diplômes ou entrés au travail après une très courte scolarité. Dans le même courrier se mêlent les adhésions de femmes et d'hommes privés de travail, ou occupant un emploi qui leur permet à peine de vivre, et d'autres qui, dans le secteur public ou des entreprises privées, exercent des fonctions de responsabilité. Depuis ses origines, ce journal a gagné la confiance d'un public complexe, sans cesse élargi, dont une analyse sociologique trop sommaire conclurait sans doute que, écartelé par d'aussi amples disparités culturelles, sociales, économiques, il est voué à l'éclatement.

Mais non. Bien au contraire. Car, dans leur diversité, celles et ceux qui trouvent intérêt et plaisir à lire *Le Monde diplomatique* s'unissent dans un même refus, se rejoignent dans un même projet :

– refus de tout ce qui, de près ou de loin, relève de l'injustice, du mépris de l'autre, du cynisme, de l'égoïsme ;

– et projet – sans doute insuffisamment formulé – d'une société qui finira bien par se donner d'autres références, d'autres objectifs, entraînant d'autres comportements individuels et collectifs en France, en Europe, à l'échelle de la planète.

Pour esquisser un tel projet et suggérer une autre forme de civilisation, nous glissons parfois dans nos analyses des mots fort simples : justice, solidarité, droit, dignité... sans jamais éprouver le besoin de leur mettre des majuscules. Cette coquetterie surannée, dérisoire, nous l'abandonnons volontiers à ceux-là mêmes qui, s'ils l'osaient, écriraient en lettres capitales de tout autres mots : pouvoir, argent, réussite personnelle...

Entre ces deux attitudes, le dialogue, essentiel à la démocratie, se mue bien vite en combat. Et ce combat n'a jamais été facile. Il requiert un énorme travail, d'incessants efforts, dont nous admettons volontiers qu'ils n'ont pas toujours été couronnés de succès : efforts pour s'informer, pour dévoiler les réalités que tant d'autres voudraient cacher, pour se dégager de toutes les idées préconçues qui ruineraient l'analyse, pour affronter les modes, pour résister à la pression de cette « culture » dominante qui, vidée de toute pugnacité par une envahissante marchandisation, asservit l'esprit au lieu de le libérer. Nous sommes donc des gêneurs. Fort bien.

Les attaques contre notre journal, constantes depuis ses origines, ont pris des formes virulentes et variées. Depuis longtemps, certains ont décelé en nous cette tare impardonnable : un fâcheux penchant au « tiers-mondisme », ce qui nous fait plutôt plaisir. D'autres se morfondent de ne plus pouvoir, hélas ! nous présenter comme de pauvres benêts au service d'une Union soviétique disparue. Connaissant mal l'histoire, mais non dépourvu d'imagination, un journal financier américain vient de détecter dans nos articles d'incontestables tendances au *« national-socialisme »*. Tout cela est banal. En ces temps de libéralisme échevelé, où seuls seraient légitimes les privilèges que nous dénonçons, une seule attaque pourrait vraiment nous inquiéter : celle qui viserait notre indépendance financière.

C'est pourquoi, à vous tous, du fond du cœur, nous disons un grand merci. Merci de nous aider dans ce combat, de nous soutenir par votre fidélité, de gagner autour de vous, par le bouche-à-oreille, de nouveaux lecteurs, d'apporter dès maintenant à l'association Les Amis du *Monde diplomatique* votre concours financier : important ou modeste, nous savons qu'il est toujours très généreux. Merci.

Trois mois après notre premier appel à votre générosité, dans notre numéro de février, nous avons reçu plus de 5 500 adhésions, soit près de 5,4 millions de francs, ce qui est beaucoup, mais nous laisse encore à un peu plus de la mi-chemin de notre objectif. Que ceux qui hésitent encore à adhérer sachent que nous n'avons pas sous-estimé la gravité d'une « crise » sociale qui frappe durement tant d'individus et de familles aux ressources modestes. Mais ils doivent se convaincre que le statut de filiale du Monde SA, constituée en société éditrice de plein droit, donnera à notre indépendance des bases solides. Car les évolutions en cours font peser de lourdes menaces sur la presse écrite, et plus particulièrement sur la presse non conformiste, rétive au dogme du « marché », irrévérencieuse. S'il nous sait faibles, le « marché » ne nous ratera pas.

Le combat est bien engagé. Il n'est pas encore gagné. Nous comptons sur vous. Et, forts de votre confiance, nous vous disons encore merci.

CLAUDE JULIEN. IGNACIO RAMONET.

On devient membre de l'association Les Amis du *Monde diplomatique* en versant :
– un apport d'un *montant minimum de 600 F, effectué une fois pour toutes et qui* ira au *capital de la société* Le Monde diplomatique SA ;
– une cotisation annuelle de 100 F, qui servira à financer le fonctionnement et les activités de l'association. Ces activités – rencontres, débats avec les collaborateurs du journal et les responsables de l'association, colloques, manifestations culturelles, voyages – seront très décentralisées.

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION
Les Amis du *Monde diplomatique*

BP 461-07, 75327 Paris Cedex 07 (tél. : (1) 49-54-75-38)

M. ☐ Mlle ☐ Mme ☐ Association ou société ☐

Nom ou raison sociale (en capitales) : ____________

Prénom : ____________

Nom de jeune fille * : ____________

Né(e) le * : ____________

Profession ou raison sociale * : ____________

Adresse : ____________

____

____

Code postal : ________ Ville : ________

Pays : ____________

Téléphone : ________ Fax : ________

Abonné (e) au *Monde diplomatique* oui ☐ non ☐

Abonné (e) à *Manière de voir* oui ☐ non ☐

* Facultatif

Les renseignements fournis dans ce bulletin sont réservés à un strict usage interne. Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, ainsi que de la possibilité de les modifier, en vous présentant au siège de l'association.

● **Je suis actif, retraité ou personne morale**

J'effectue un apport de *(cocher la case appropriée) :*

☐ 600 F ___ + 100 F (cotisation 1996) ___ total 700 F
☐ 1 000 F ___ + 100 F ________ 1 100 F
☐ 1 500 F ___ + 100 F ________ 1 600 F
☐ 2 000 F ___ + 100 F ________ 2 100 F
☐ 3 000 F ___ + 100 F ________ 3 100 F
☐ 5 000 F ___ + 100 F ________ 5 100 F
☐ 10 000 F ___ + 100 F ________ 10 100 F

Apport supérieur à dix mille francs :

☐ ________ + 100 F ________

● **Je suis lycéen, étudiant, appelé sous les drapeaux ou chômeur**

J'effectue un apport de *(cocher la case appropriée) :*

☐ 200 F ___ + 100 F (cotisation 1996) ___ total 300 F
☐ 300 F ___ + 100 F ________ 400 F
☐ 500 F ___ + 100 F ________ 600 F

Apport supérieur à cinq cents francs :

☐ ________ + 100 F ________

● Je règle *(cocher la case appropriée) :*

☐ par chèque bancaire ou postal joint à cet envoi, à l'ordre de : Les Amis du *Monde diplomatique*

☐ par carte bancaire CB, après avoir complété le formulaire ci-dessous, que je joins à cet envoi

Je règle mon apport et ma cotisation par carte bancaire CB avec l'une des cartes suivantes *(entourer le nom de la carte) :*

Carte Bleue nationale
Carte Gold Eurocard Mastercard
Carte Bleue Visa
Carte Busines Eurocard Mastercard
Carte Visa Premier
Carte Eurocard Mastercard

Nom : ____________

Prénom : ____________

N° de carte : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date d'expiration de la carte : ☐☐ ☐☐ ☐☐

Somme à débiter : FF ____________

En lettres : ____________

____

Date : ____________

Signature : ____________

Je joins ce coupon à ma demande d'adhésion envoyée à :
Les Amis du *Monde diplomatique*,
BP 461-07, 75327 Paris Cedex 07

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL. Trois jours après sa victoire en Coupe des coupes face au Rapid de Vienne, le Paris-SG devait se déplacer à Bordeaux, samedi 11 mai, pour la 37e et avant-dernière journée du championnat de France. ● PLACÉS à quatre points d'Auxerre, qui devait jouer le titre *à Guingamp*, et à un point de Metz, qui devait se déplacer à Nantes, les Parisiens ont pratiquement perdu toute chance de victoire finale. ● DANS UN ENTRETIEN au *« Monde »*, Michel Denisot estime que cette déconvenue, due à *« un peu de suffisance »*, n'empêche pas son club de se placer *« au niveau des meilleurs clubs des grandes nations européennes »*. ● LE PRÉSIDENT du PSG fixe la victoire en championnat comme *« principal objectif »* de la prochaine saison et donne les caractéristiques du successeur de Luis Fernandez au poste d'entraîneur.

Le Paris-SG se situe au niveau des grands clubs européens

Michel Denisot, président délégué de l'équipe qui vient d'enlever la Coupe des coupes, explique au « Monde » son objectif pour la saison 1996-1997 : une victoire en championnat de France, avec un effectif remotivé par un nouvel entraîneur

« *En quelques jours*, vous venez de vivre votre plus grosse déception et votre plus grande joie en tant que président du PSG. Quel premier bilan en tirez-vous ?

– Il est exceptionnel. Parce qu'une victoire en Coupe d'Europe *c'est au-dessus de tout. En début de* saison, j'avais mis la barre le plus haut possible. On voulait être champion de France et gagner la coupe d'Europe. Bon, j'aurais aimé réussir les deux, parce que je pense qu'on en avait les moyens. Mais à choisir entre les deux objectifs je *préfère avoir gagné la Coupe des* coupes, parce que, pendant des années, le football français a été complexé par rapport à ce qu'on appelle les grandes nations européennes. Cette saison, en dehors de l'Ajax, qui est champion et qui peut gagner la finale de la Ligue des champions, notre parcours est au niveau des meilleurs. Milan est champion, mais éliminé en coupe d'Europe, Barcelone n'est ni champion ni en finale européenne, le Bayern est mal placé pour s'imposer en Bundesliga. Nous sommes vraiment dans les grosses cylindrées, ce qui était notre objectif il y a cinq ans quand nous avons repris un club en très mauvais état.

– Comment analysez-vous le désastre de ces derniers mois en *championnat* ?

– Cela a été une dérive très lente qui a commencé en janvier. Je disais : « Attention ! attention ! », et on me disait : « Mais non, c'est rien, vous allez voir au prochain match. » Et puis tout s'est dégradé. Je crois que ce sont les joueurs qui pourraient le mieux l'expliquer. J'en ai beaucoup parlé avec eux. Je pense qu'il y avait un peu de suffisance. Avec ces dix points d'avance en décembre, on pensait : « On peut s'amuser à se faire peur, à être à égalité à la dernière journée, et on gagnera. » Même Luis Fernandez disait ça. Maintenant c'est trop tard.

– Comment le club est-il arrivé à se sortir d'une aussi mauvaise passe pour s'imposer en coupe d'Europe ?

– Je pense qu'il existe une façon de forcer le destin. Il y a d'abord le travail. J'insiste beaucoup là-dessus, je trouve que cette année on n'a pas assez parlé de travail. Il y a même des joueurs qui disent, un peu tard, *qu'on n'a pas assez travaillé. Mais* avant la finale il y a eu une concentration pour un objectif et on ne pensait qu'à ça. Personne ne se préoccupait de ce qu'on disait de lui dans les journaux. Avant, il y avait eu trop de petites phrases. Nous sommes un club avec les portes grandes ouvertes, *il* y a accès à tout, et au bout d'un moment c'est trop. Les joueurs ont souhaité, et c'est Yannick Noah qui les a un peu convaincus de cela, qu'il valait mieux se protéger en se séparant dans l'isolement. C'était le bon choix.

– La présence de l'ancien champion de Roland-Garros ressemble toutefois à un aveu d'échec sur les relations entre dirigeants, entraîneurs et joueurs.

– *Je ne le pense pas. Quand il est* sur la chaise en Coupe Davis, Yannick Noah peut faire de ses joueurs les meilleurs du monde. A Hendaye, il a su se glisser dans les interstices du groupe. Le *premier* soir, il m'a dit tout ce qui n'allait pas dans le club, et cela a pris trois heures. Il avait raison sur toute la ligne. J'ai dit qu'on n'allait pas tout changer en une semaine, mais la saison prochaine on se reverra pour améliorer des choses sur le plan de la préparation psychologique.



MICHEL DENISOT

– Est-il en revanche plausible que Luis Fernandez reste au club pour occuper un autre poste la saison prochaine ?

– Nous n'avons pas reparlé de sa fonction éventuelle au sein du club depuis qu'il a annoncé qu'il quitterait son poste à la fin de la saison. Très franchement, dans quinze jours ou dans un mois, je pense qu'il voudra avoir une équipe. Il a *gagné la Coupe d'Europe, les propositions* ne manqueront pas. Chacun prend ses dividendes où bon lui semble. Luis, je sais ce que j'ai à lui proposer en dehors du poste d'entraîneur, mais quand on a goûté à ce qu'il a goûté je pense que sa vie est sur le terrain.

– *N'est-il pas étrange* de le voir quitter l'équipe sur un titre majeur, comme Artur Jorge l'avait déjà fait après avoir remporté le championnat ?

– Tout le monde voulait que je me sépare de lui en février. Sauf les joueurs, disons une partie des joueurs. Je ne l'ai pas fait. Partir, c'est sa décision. Il l'a prise parce qu'ici c'est très dur. L'entraîneur ne peut avoir une maîtrise du groupe comme Guy Roux à Auxerre ou Coco Suaudeau à Nantes. Il faut gérer une réunion de stars. Il y a aussi une obligation de résultats qui est *affichée dès le début de l'année.* Il n'y a aucune autre équipe en France où cela se passe comme ça. La pression est très forte. Je crois que le cycle d'un entraîneur, c'est trois ans. Il y a une usure du discours, parce que les joueurs entendent toujours la même chose. Ils ont besoin aussi de changement. Un entraîneur, comme un joueur, ne fait pas une grande saison tous les ans. Je pense par exemple que Johann Cruijff fait les années de trop à Barcelone. Et puis c'est un enrichissement de savoir se quitter aussi, c'est magnifique de s'arrêter en haut. Luis Fernandez *est* un homme de coupes et de coups. Avec lui, nous avons tout de même gagné la Coupe de France, la Coupe de la Ligue et une coupe d'Europe.

– Quel profil chercherez-vous pour son successeur ?

– Je ne connais pas encore son *identité, mais je veux que ce soit un* entraîneur qui nous emmène jusqu'à notre principal objectif l'an prochain, le titre de champion de France. Quelqu'un qui ait une constance dans le travail, une régularité et une ligne. A partir de là, on peut jouer à trois derrière, à quatre *devant, pour moi cela ne veut pas* dire grand-chose. Les commentaires sur le style de jeu me font souvent sourire. Ce qui est essentiel, en revanche, c'est de mettre à sa disposition de très grands joueurs qui aient envie de jouer ensemble. Lors de la saison précédente, par exemple, je pense que l'on aurait pu gagner la Coupe d'Europe si David Ginola et George Weah avaient eu envie de jouer ensemble. Ce n'était pas le cas. Pas la peine de discuter là-dessus, il suffit de regarder les statistiques du nombre de passes qu'ils se sont fait *dans leurs dix derniers matches* : une seule !

> « On ne gagne pas à tout prix. Je préfère avoir perdu contre Lille que d'avoir gagné à Valenciennes »

– Le manque à gagner que devrait causer la défaite en championnat va-t-il justement vous empêcher de conserver certaines vedettes, notamment Youri Djorkaeff ?

– Ce manque à gagner représente *une somme énorme : entre 40 et* 50 millions de francs, qui nous auraient été garantis la saison prochaine par la Ligue des champions. C'est vrai que l'absence de cet argent rend très difficile la prolongation du contrat de Youri Djorkaeff. Mais il a encore un an de *contrat chez nous. Je souhaite qu'il* reste pendant cette période, en sachant qu'il sera libre au bout et que nous ne toucherons pas d'argent sur son transfert. Comme nous l'avions engagé libre, nous ne serons pas perdants sur cette opération. Si nous sommes champions *l'an prochain, alors nous pourrions* lui proposer une prolongation. Mais je ne suis pas sûr que cette situation le satisfasse. Pour l'instant, je n'ai rencontré aucun club pour en discuter. Mais s'il me dit qu'il souhaite partir, s'il y a un intérêt financier pour lui comme pour nous, *eh bien, c'est la vie ! Il faudra cher*cher quelqu'un d'autre, mais on trouvera. C'est le puzzle habituel des transferts qui recommence.

– Pourquoi n'êtes-vous pas parvenus à imposer une domination sans partage sur le football français comme on le prédisait, à l'image de celles de l'OM, Bordeaux ou Saint-Etienne dans le passé ?

– *Il* n'y a aucun club exemplaire parmi ceux que vous avez cités, puisqu'ils ont tous fini par une banqueroute. Et moi je ne retiens que cette ruine finale. La seule méthode *pour gagner, c'est* d'avoir l'esprit sportif, de travailler et de mériter ses victoires. Ce n'est ni de dépenser l'argent que l'on ne possède pas ni d'utiliser des méthodes qui n'ont rien à voir avec le sport. On ne gagne pas à tout prix. Effectivement, nous avons perdu au Parc des *Princes avant la finale de* la Coupe d'Europe. Mais je préfère avoir perdu contre Lille que d'avoir gagné à Valenciennes. Si l'on s'impose tous les ans, c'est aussi que l'on ne joue pas dans un grand championnat. Or le football français vient de faire des progrès extraordinaires. Nous évo*luons dans une compétition* de haut niveau, où la concurrence est de plus en plus dure. Depuis cinq ans, nous avons cherché à monter en régime, en vivant année après année. Ce n'est pas pareil que tout gagner et disparaître. »

Propos recueillis par Pascal Ceaux et Jérôme Fenoglio

Alain Gautier et Jimmy Pahun imposent leur cap dans la Transat en double

SAINT-BARTHÉLEMY
de notre envoyé spécial

Avant l'arrivée d'une longue course, la confiance d'un marin se mesure au ton de sa voix. Malgré les interférences des dernières liaisons radios, celle d'Alain Gautier était ferme, décidée, presque enjouée. Celle de Jean Le Cam était sourde et trahissait sa déception. A 300 milles (540 km) de l'arrivée à Saint-Barthélemy, prévue le samedi 11 mai, la Transat en double AG2R avait sans doute connu son ultime rebondissement.

VOILE

Cotten-Chattawak, le bateau de Jean Le Cam et Florence Arthaud venait de perdre la tête d'une course qu'il occupait depuis le 6 mai. Plongeant de leur latitude plus septentrionale, Alain Gautier et Jimmy Pahun ont fait main basse, vendredi 10 mai, sur la Transat Lorient-Saint-Barthélemy.

Profitant d'une allure plus favorable, dans un alizé soufflant d'est à force 6 (environ 40 km/h), *Brocéliande* progressait à plus de 10 noeuds. Moins rapides de 1 noeud (1,85 km/h), leurs poursuivants ne pouvaient que constater les dégâts et espérer encore d'un dernier coup de théâtre. *« Tout peut arriver »*, disait encore un Jean Le Cam désabusé. Le vainqueur de la dernière Transat avec 63 secondes d'avance savait ne plus pouvoir rééditer son coup de 1994 : un bord tiré près de la côte à quelques centaines de mètres de la ligne pour passer Bertrand de Broc.

Alain Gautier, et son compère Jimmy Pahun, ne sont pas hommes à se laisser reprendre leur butin. Depuis vingt ans, les deux Lorientais, qui se sont connus sur les bancs de l'école, ne se quittent que pour vivre la voile à leur façon. Car ces deux amis de toujours sont aussi dissemblables sur la mer que dans la vie. Une tête les sépare. C'est Alain, le plus petit, qui aime les longues courses. Seul sur ses grands monocoques, il a fait deux tours du monde, après sa victoire dans la Solitaire du *Figaro* en 1989, avant de remporter le Vendée Globe en 1993. Jimmy Pahun (1,94 m) au contraire, a besoin de quelqu'un à qui parler. Fin régatier et meneur d'hommes, il est devenu champion de France de course au large en 1995.

Cette association réussie de deux presque jumeaux de 34 ans est probablement à l'origine du pari audacieux tenté par *Brocéliande*. Modestement classés 6es à Madère, Gautier et Pahun avaient mesuré combien une option audacieuse pouvait être payante grâce à l'exemple des frères Poupon, vainqueurs de la première étape. Au milieu de l'Atlantique, *Brocéliande* s'est rapproché du centre d'un anticyclone que l'ensemble de la flotte a préféré contourner par le sud pour échapper aux calmes qui accompagnent en général la remontée du baromètre.

D'abord retardé par ce qu'Alain Gautier appelle la *« traversée du fromage »*, *Brocéliande* a rapidement retrouvé l'autoroute des alizés. Sur une route plus courte et dans un angle plus favorable par rapport au vent, le petit bateau a pu tailler sa route malgré des ennuis de safran vite réparés. Se succédant à la barre chaque heure et demie, Gautier et Pahun se sont trouvé un moral commun de régatier pour affronter les derniers milles.

Christophe de Chenay

RÉSULTATS

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D2

Quarantième journée

Perpignan-Toulouse	0-1
Amiens-Mulhouse	1-0
Louhans-Cuiseaux - Laval	4-1
Angers-Alès	2-2
Le Mans-Nancy	2-1
Sochaux-Poitiers	0-0
Charleville-Marseille	3-1
Valence-Red Star	1-0
Châteauroux-Niort	0-1
Dunkerque-Caen	0-1
Epinal-Lorient	samedi

Classement : 1. Caen, 75 ; 2. Marseille, 74 ; 3. Nancy, 70 ; 4. Laval, 69 ; 5. Le Mans, 61 ; 6. Châteauroux et Toulouse, 60 ; 8. Sochaux, 59 ; 9. Red Star, 58 ; 10 Perpignan, 57 ; 11. Louhans-Cuiseaux, 54 ; 12. Lorient, 52 ; 13. Amiens, 51 ; 14. Mulhouse, 50 ; 15. Valence, 48 . 16. Niort, 47 ; 17. Poitiers, 44 ; 18 Epinal et Charleville, 42 ; 20. Dunkerque, 40 ; 21. Angers, 37 ; 22. Alès,24

Caen s'est assuré une place en Division 1 pour la saison 1996-97.

COMMUNICATION

Georges Montaron quitte « Témoignage chrétien »

À L'AUTOMNE 1995, une petite annonce paraissait dans plusieurs journaux et marquait la fin d'une époque : « Témoignage chrétien, *dans le cadre de sa transformation de SARL en SA à conseil de surveillance et directoire proposée par Georges Montaron, son directeur, et avec l'accord des associés, recrute le futur président du directoire, directeur de la rédaction.* »

Lundi 6 mai, la transformation de la société a été adoptée. Le lendemain, Pierre-Luc Séguillon est devenu président du conseil de surveillance, et Bernard Ginisty a été désigné comme président du directoire *(Le Monde* du 8 mai). C'est donc cet économiste, spécialiste des affaires sociales et gestionnaire de fonds de formation, vice-président du Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs, qui assurera la direction de l'hebdomadaire.

Georges Montaron n'est pas membre du conseil de surveillance. Agé de 75 ans, il explique qu'il souhaitait partir, mais ne cache pas son amertume : *« Il y a des successions classiques et des successions avec des ruptures. Je considère qu'il y a rupture. On profite de mon départ pour changer la ligne éditoriale du journal, il sera moins engagé à gauche, plus catholique et moins chrétien. »*

Pour Pierre-Luc Séguillon, qui fut journaliste à *TC* de 1971 à 1983, le journal doit *« rester fidèle à ses traditions, mais aussi ouvrir les fenêtres. Il faut bien reconnaître qu'au fil des ans l'impact de* Témoignage chrétien *a diminué. Il faut que le journal garde un esprit critique tous azimuts, qu'il fuie tout sectarisme. »*

GAUCHE ET CHRISTIANISME

Georges Montaron est entré au journal en 1948. Connu pour son caractère difficile, un certain penchant autoritaire et une opiniâtreté à toute épreuve, il a incarné le journal issu de la Résistance pendant près de cinquante ans. Il a entraîné le journal dans tous les combats de la gauche, chrétienne ou pas, de la guerre d'Algérie à la cause palestinienne, des prêtres-ouvriers au soutien au concile Vatican II, ou à Mgr Gaillot. Son impact dépassait à la fois la gauche et le christianisme. En 1963, le numéro 1 000 comportait notamment des témoignages de François Mitterrand, Habib Bourguiba, Jean Lecanuet, François Mauriac, Hubert Beuve-Méry, Emilien Amaury, Claude Bourdet, Yves Montand et Simone Signoret. Puis l'étoile de *Témoignage chrétien* a pâli. Dans les années 80, le journal a subi une double crise : le déclin de la pratique religieuse et l'affaiblissement de la pensée de la gauche. En plus de cette crise morale, le journal a affronté au début des années 90 de sérieuses difficultés financières. Outre l'hebdomadaire, les Editions *Témoignage chrétien* possèdent une imprimerie, à Yvetot, en Seine-Maritime, qui permettait de compenser les fins de mois difficiles du journal, mais qui a elle aussi connu des problèmes après le départ d'un client.

La crise entre certains porteurs de parts de la société et le directeur du journal, Georges Montaron, a culminé en 1993. Le journal a alors connu plusieurs semaines de grève, et une partie de sa rédaction l'a quitté. Le départ de Georges Montaron est l'épilogue de cet épisode.

Alain Salles

Jean-Pierre Elkabbach rejette toute idée de démission

FRANCE 2, FRANCE 3, Jean-Pierre Elkabbach, PDG de France Télévision et Patrick Clément, délégué général, s'estiment diffamés par le numéro de l'hebdomadaire *Le Point* du 4 mai et réclament à tous les journalistes ayant participé au dossier « Télé publique : les dessous d'un scandale », 500 000 francs de dommages et intérêts, plus la publication du jugement dans dix journaux de leur choix, dont *Le Point*.

Les plaignants estiment que ce dossier est *« de mauvaise foi »* et reposerait sur des *« chiffres faux »* ou des contrats *« signés avant la nomination de M. Elkabbach à la présidence de France Télévision »*. En indiquant que les contrats de Jean-Luc Delarue et d'autres animateurs masquent *« un abîme de reversements occultes »*, en citant abusivement deux animateurs (Thierry Ardisson et Christophe Dechavanne) pour illustrer la thèse de *« commissions occultes et illicites »*, le dossier du *Point* porterait contre Jean-Pierre Elkabbach et Patrick Clément une accusation multiforme de *« corruption »* et ferait preuve d'*« une volonté de nuire d'une exceptionnelle gravité »*. L'affaire sera plaidée le 5 juin.

Prenant sa défense en main, Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision, a affirmé, vendredi 11 mai, sur France-Info, qu'il n'avait en *« aucun cas »* envisagé de démissionner. *« Je sais bien que cela ferait plaisir à ceux qui ont déclenché toute cette opération parce qu'ils imaginaient que le moment était venu »*.

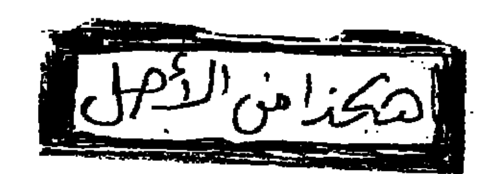
En ce qui concerne le contrat de l'animateur-producteur Jean-Luc Delarue, Jean-Pierre Elkabbach a expliqué qu'*«* [il] *ne* [voulait] *pas prendre le risque de confisquer Delarue au profit exclusif d'une seule des chaînes dont* [il est] *le président. (...) Les contrats prévoyaient bien que leur exécution était entièrement à la charge de France 2. France 3 n'a couru et ne court aucun risque. »*

AUCUN LIEN

Quant à Patrick Clément, délégué général de France 2 et France 3, il dément détenir une quelconque participation financière dans des sociétés *« travaillant ou pas pour France Télévision »*. Certains syndicats de France 2 ayant incriminé ses liens avec Ostra Delta, une société de production qui a refait l'habillage des journaux télévisés, Patrick Clément précise qu'il n'a *« aucun lien financier direct ou indirect dans aucune société, de quelque nature qu'elle soit »* et n'a, *« en particulier, aucune prise ou intérêt dans une société ayant participé à l'habillage des journaux de France 2 »*.

Enfin, Xavier Gouyou-Beauchamps, directeur général de France 3, a fait savoir à Alain Griotteray, député (UDF) du Val-de-Marne, qu'une lettre envoyée récemment par Jean-Pierre Elkabbach *« dégage la Trois de toute responsabilité financière en ce qui concerne Réservoir Productions »*. Pour Alain Griotteray, cette lettre demande à être confirmée par une délibération du conseil d'administration. *« Il s'agit davantage d'erreurs de gestion que de délits à proprement dit »*, nuance aujourd'hui Alain Griotteray. *« La signature du président de France Télévision, engageant France 3 sans que cette dernière en soit informée, se pratique notamment dans le cas des contrats sportifs. »*

Y. M.



Le coupé, le vent en poupe

Hier négligé par la plupart des firmes, ce genre de beauté automobile revient à la mode. A des prix relativement abordables

OUTRE le fait d'avoir contraint leurs concurrents à améliorer la qualité et le niveau d'équipement de leurs voitures, il faut reconnaître aux constructeurs japonais un mérite supplémentaire. Pendant longtemps, ils ont pratiquement été les seuls à entretenir la flamme vacillante du genre automobile si particulier qu'est le coupé. A quelques exceptions près, les européens ne proposaient alors que des modèles hors de prix. Certains ont même galvaudé un concept pourtant synonyme de sportivité et d'esthétique en baptisant « coupé » de très ordinaires trois-portes. Ces temps sont révolus. En deux ou trois années, l'abondance a succédé à la pénurie.

Aujourd'hui, les coupés ne représentent guère qu'une immatriculation sur cinquante en Europe, mais le marché a décollé grâce à des modèles proposés à des prix relativement abordables. En France, les ventes sont passées de 14 000 à 19 000 au cours des cinq dernières années, soit le double des cabriolets, moins florissants. Opel connaît un vif succès avec la petite Tigra (à partir de 92 500 francs), qui fête son 100 000e exemplaire. Les Italiens ont entamé une cure de jouvence avec le coupé Fiat (147 900 francs pour la version de base) et, tout récemment, un modèle dérivé de la Lancia Kappa. Fi des mauvais souvenirs de la Fuego ! Renault a vendu depuis mi-novembre plus de 7 000 exemplaires du très joli coupé Mégane (de 105 700 francs pour la 1,6 litre à 154 000 francs pour la 2 litres 16 soupapes). Au printemps prochain, Peugeot commercialisera un coupé inspiré de sa 406, déjà très réussie esthétiquement.

« La berline fait de moins en moins tourner les têtes. Or, si une partie du public considère l'automobile sous un angle essentiellement utilitaire, une autre partie aspire à afficher un mode de vie particulier, notamment avec le coupé, qui offre une sorte de sportivité soft », résume Remi Deconinck, directeur du produit chez Renault, qui, fait révélateur, a lancé son coupé en même temps que la sage berline Mégane. Question de marketing mais aussi d'image, car le coupé est de nouveau capable de créer l'événement. Un tel retour en grâce n'aurait pas été possible si les constructeurs ne s'étaient pas dotés d'une organisation industrielle extrêmement souple, qui leur permet de produire à moindre coût des versions multiples à partir de la plate-forme d'une berline.

« SE FAIRE PLAISIR »

« Et puis ce sont des voitures sûres, polyvalentes et confortables. Rien à voir avec les coupés étriqués des années 60 ou 70 », ajoute Claude Hugo chez Honda, qui vient de présenter un nouveau coupé Civic (104 900 francs) en attendant le coupé Prélude. Les places arrière ne sont plus forcément symboliques et des progrès considérables ont été réalisés en matière de suspension, de tenue de route et d'insonorisation. Autant d'arguments auxquels les hommes sont particulièrement sensibles. Ils représentent 80 % de la clientèle des coupés, alors que la moitié des acheteurs de cabriolet sont des femmes.

Cette nouvelle mode, qui s'appuie en partie sur l'augmentation du nombre de ménages ne comptant qu'un seul membre et de foyers monoparentaux (mais aussi sur la lassitude qui semble poindre parmi les automobilistes à l'égard de l'affichage des *« valeurs familiales »*), participe de ce que l'on pourrait appeler le marché de la nostalgie. *« Nous retrouvons des gens qui dans le passé ont eu des coupés Fiat 850 ou Fiat 124 et qui cherchent à se faire plaisir »*, assure Gérard Bardon, l'un des porte-parole de la firme turinoise. *« Ce qui importe à ces quadragénaires et quinquagénaires*, poursuit-on chez Fiat-France, *ce n'est pas la performance mais l'attitude sportive, l'image que l'on donne de soi. On ne conduit plus ce genre de voiture pour établir un record entre Paris et Saint-Trop'. »*

Bien que son propriétaire soit un peu moins âgé que la moyenne des acheteurs de voitures neuves (47 ans en France contre 45 ans en Allemagne et en Grande-Bretagne, 41 ans en Italie), le coupé n'est plus une « voiture de jeune ». Les moins de trente ans, outre qu'ils n'ont guère les moyens de s'offrir une voiture de 100 000 francs, ont plutôt tendance à préférer une auto classique, plus représentative d'un statut social, assurent les spécialistes du marketing automobile.

Opel, une des rares firmes européennes toujours restées fidèles au coupé, vend la Tigra à un public dont la moyenne d'âge (38 ans) est l'une des plus jeunes du marché. *« Nos acheteurs appartiennent à pratiquement toutes les catégories d'âge. Ils ont en commun de chercher une voiture-plaisir. Reste que l'offre est pléthorique par rapport à la demande »*, note Fabrice, qui relève que près de la moitié des propriétaires de Tigra utilisent leur véhicule comme voiture principale.

Mais l'essentiel n'est pas de savoir qui achète ou conduit un coupé. Le plus important est que ces voitures continuent de combattre la banalité quotidienne des berlines clonées. Décapoté, un cabriolet est toujours beau. Capoté, il est forcément laid, a-t-on coutume de dire.

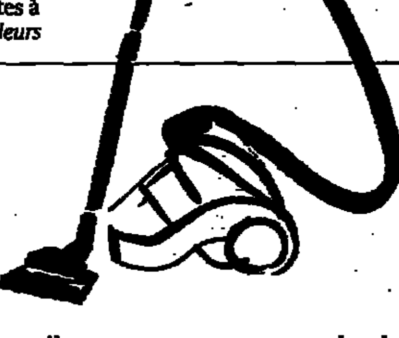
Le coupé, parce qu'il ignore la plupart des contraintes fonctionnelles de l'automobile, permet aux stylistes de donner le meilleur d'eux-mêmes et de prendre le plus de libertés. *« Ces modèles, qui sont les plus difficiles à réussir, tiennent du chef-d'œuvre de l'artisan »*, insiste Michel Rougé, responsable de la division produits chez Peugeot, en évoquant la glorieuse mémoire du coupé 504, produit jusqu'au début des années 80. *« Blason de la maison, ils doivent séduire ceux qui sont susceptibles de l'acheter, mais tous les propriétaires d'une voiture de la marque doivent se sentir culturellement fiers d'une telle réalisation. »*

Tout en lignes fluides, la beauté du coupé est, hélas ! souvent éphémère, et les exemples abondent de modèles dont le succès commercial ne s'est pas prolongé plus d'une ou deux saisons. *Ces voitures se démodent vite ?* Oui, mais elles vieillissent tellement bien...

Jean-Michel Normand

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Cydone aspirant



La Maserati de l'aspirateur ressemble à une Twingo. Dos rond d'animal familier, grosses roues, articulations soulignées par des pièces jaunes qui se démarquent de la tonalité générale gris moucheté, fonctionnalité soulignée par la transparence de la cuve qui récolte la poussière. C'est le point-clé, l'originalité décisive de cet appareil conçu par un Anglais, James Dyson, dont l'usine se trouve à Bath. Déjà vendu à plus de deux millions d'exemplaires, l'objet est également présent au Musée des sciences et au Musée du design de Londres. Il vient d'arriver en France, chez Conran Shop, tête de pont de l'innovation britannique à Paris, avant d'être prochainement disponible chez d'autres revendeurs. Original pourquoi, innovant comment ?

Dual Cyclone, son nom décrit la technique employée : aspiration et centrifugation à deux vitesses (320 et 1480 km/h). A l'intérieur de la cuve, les plus fines particules de poussière, accompagnées de leurs habitants, microbes et acariens, sont projetées et collées par la pression du tourbillon sur un cône ; autour, circulent plus librement les moutons et autres indésirables. Plus de souci pour penser à remplacer les sacs – et pour trouver le bon modèle chez le bon distributeur –, car il n'y a pas de sac. On vide directement la cuve démontable et on la passe sous l'eau.

L'idée du constructeur est que le papier utilisé, quel qu'il soit, retient une partie des poussières et diminue notablement la puissance d'aspiration, *dès qu'une pièce a été* nettoyée. Ici, sans aucun réglage, puissance constante, efficacité accrue, suppression des odeurs et propreté de l'air rejeté.

Ayant fait breveter leur invention, les constructeurs du Dual Cyclone ont mis au point des détails pratiques de maniabilité, de légèreté et de commodité : cet aspirateur prend position, sans se renverser, *dans les escaliers ; son tuyau* télescopique se déploie jusqu'au plafond si nécessaire ; les accessoires y trouvent un endroit sans se perdre au fond des placards ; les brosses prennent automatiquement place en passant des moquettes aux sols lisses et vice versa ; une gâchette de sécurité coupe le courant quand une rencontre imprévue – une main d'enfant, la patte d'un animal – se *présente à l'extrémité du tuyau. Bref,* il se veut sanitaire, écologique, agréable à regarder et d'une bonne sociabilité. Le seul registre sur lequel il ne se distingue pas vraiment de ses semblables, c'est le niveau sonore, normal et donc pas spécialement silencieux.

M. Ch.

★ Aspirateur Dual Cyclone, en ABS et polycarbonate. Deux modèles : traineau court adapté *aux escaliers, 2 490 F ;* appareil vertical avec brosse spéciale moquettes et tuyau téléscopique, 2 590 F. En vente chez Conran Shop, 117, rue du Bac, 75007 Paris. Tél. : 42-84-10-01. Télécopie : 42-84-29-75.

LIEU

Nuit blanche à Euralille

JULIE avait les cheveux tout à fait orange. Noués en étoupe. Et des yeux noirs, vifs. Ce soir-là, elle accueillait le public à l'Aéronef, à Lille. Des gens de son âge, des cordées de jeunes qui avaient emprunté les escaliers de métal du nouveau complexe Euralille, sur l'avenue Willy-Brandt. Nouveaux zazous du nouvel âge des caves, ils grimpaient vers leur caverne, vaste abri à musique, une salle cubique où le noir et le béton brut admettent des arrangements de scène modulables à volonté. Ce soir-là, la musique serait « techno », un programme riche dont la fin était annoncée pour 5 h 45. Une nuit de rythme, bière et coca, on danse si on veut, on écoute, on bouge. On se rassemble.

Le premier Aéronef, dans le quartier Vauban, à partir de 1989, avait des horaires contraints : rien avant 16 h 30, à cause du collège, rien après 22 heures, à cause des dormeurs. Ici, perché au-dessus du centre commercial Euralille, à l'écart des résidences universitaires et de l'Ecole supérieure de commerce installées dans deux des tours carrées qui surmontent l'ensemble, l'Aéronef vit sa vie. Sa vie de bar-forum, dès le matin ; sa vie de salle de concert plus tard. Où l'on pourra donner du lyrique ou bien Mozart, mais qui, avec des subventions publiques, se consacre surtout pour le moment à sa vocation de « culture rock » comme on disait du temps de Jack Lang. Silhouette agile, Pascale Debrock tient son rôle de directrice à la façon d'un veilleur : ni action sociale, ni maison de la culture. Un endroit-carrefour.

CHANGEMENT D'ÉCHELLE

La notion d'architecture est ici réduite à sa plus rustique expression : un volume utile, un appareillage technique, une mezzanine. Deux mille places debout, ou 540 assises. Côté bar, une « déco » directe, animée, signée Rémy Pagart, un Lillois : le comptoir ondule comme la tôle qui l'habille, sous le « zinc » en bois, rouge et sinueux. Les plafonniers répondent aux illuminations de la façade : un film filtrant inséré dans les vitres réfracte la lumière électrique et lance des irisures vives, des arcs-en-ciels aléatoires. Minimalisme joyeux.

Couleur, néons, affichages publicitaires au sommet des tours, ce sont les intentions – non encore toutes réalisées – des auteurs de cet ensemble : faire vivre l'image nocturne, accentuer le caractère urbain du nouveau centre, dans ce triangle des deux gares que la vivacité des TGV a mis à une heure de Paris, à deux heures de Londres.

Le voyageur venu de l'ancienne gare fait immédiatement l'expérience du changement d'échelle : l'auvent du centre Euralille, dont l'enveloppe générale a été tracée par Jean Nouvel, est à une hauteur qui correspond à un cinquième étage classique. Vue de l'hôtel, ou vue du pont, la toiture métallique est un morceau de ciel à l'envers, pente nappée d'un treillis uniforme et scintillant. Pour une fois, quelqu'un aurait pensé les autours, et n'aurait pas oublié qu'un édifice peut se voir d'en haut, ou de dos.

Euralille, avec Rem Koolhaas pour le schéma général, Jean Nouvel pour le premier ensemble-choc. Des architectes à la pointe d'une époque électrisée. Résultat, à mi-course : une urbanité par collages. Commerce dans le centre commercial, policé, surveillé, nettoyé, éclairé et musiqué. Logement dans les logements, où les silhouettes s'animent à travers la façade colorée. Relations avec la vieille ville : esquissées seulement, en attendant la création du parc, de l'autre côté de la rue. Dès maintenant, élan spatial et ruban de lumière du nouveau pont, vers la gare neuve et sa voûte légère où glissent les wagons de l'Europe en mouvement. Le triangle des deux gares, parce qu'il est situé sur un épicentre, trains et métro, est déjà un véritable morceau de ville. De jour et de nuit.

Michèle Champenois

★ L'Aéronef, avenue Willy-Brandt, 59777 Euralille. Tél. : 20-78-00-00. Aérobar, à partir de 9 heures du matin ; samedi, à partir de 14 heures. Fermé dimanche.
★ Hôtel Lille-Europe, avenue Le Corbusier. 2 étoiles. Chambres à 340 F. Tél. : 20-21-41-51.

Fraîcheur et instabilité

LES HAUTES PRESSIONS restent stationnaires de l'Islande à *la Scandinavie*, et la dépression du golfe de Gênes va se creuser dans les prochaines quarante-huit heures. Entre ces deux centres d'action, le flux de nord à nord-est maintient un temps frais pour la saison sur l'ensemble du pays. L'air chaud présent dans les basses couches sur le Sud-Est maintiendra de l'instabilité.

Dimanche matin, les nuages seront dominants dans le Nord et la Picardie, en Ile-de-France, dans la région Champagne-Ardennes, en Lorraine, en Alsace, en Bourgogne, dans le Centre, en Normandie et en Bretagne. Quelques éclaircies perceront au fil des heures.

Dans le Languedoc-Roussillon et la Provence, le soleil brillera grâce au vent. Le mistral sera modéré, mais la tramontane atteindra 80 km/h. Dans les autres régions de la moitié sud, le ciel sera très nuageux à couvert avec quelques *pluies faibles ou ondées*. L'après-midi, la tramontane se renforcera jusqu'à 100 km/h en rafales. Le ciel restera très nuageux à couvert dans les Pyrénées, le sud-est de l'Aquitaine, en Midi-Pyrénées, Auvergne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, sur la Côte d'Azur et en Corse. Il y aura toujours des ondées et un risque d'orage sur les Alpes et la Corse. Ailleurs, nuages et éclaircies alterneront avec davantage d'éclaircies en Bretagne.

Les températures seront fraîches pour la saison. Le matin, il fera 3 à 8 degrés sur la moitié nord et 5 à 10 sur la moitié sud. L'après-midi, le thermomètre indiquera 12 à 16 degrés sur une grande moitié nord, 14 à 17 sur le Sud-Ouest et 17 à 20 sur le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



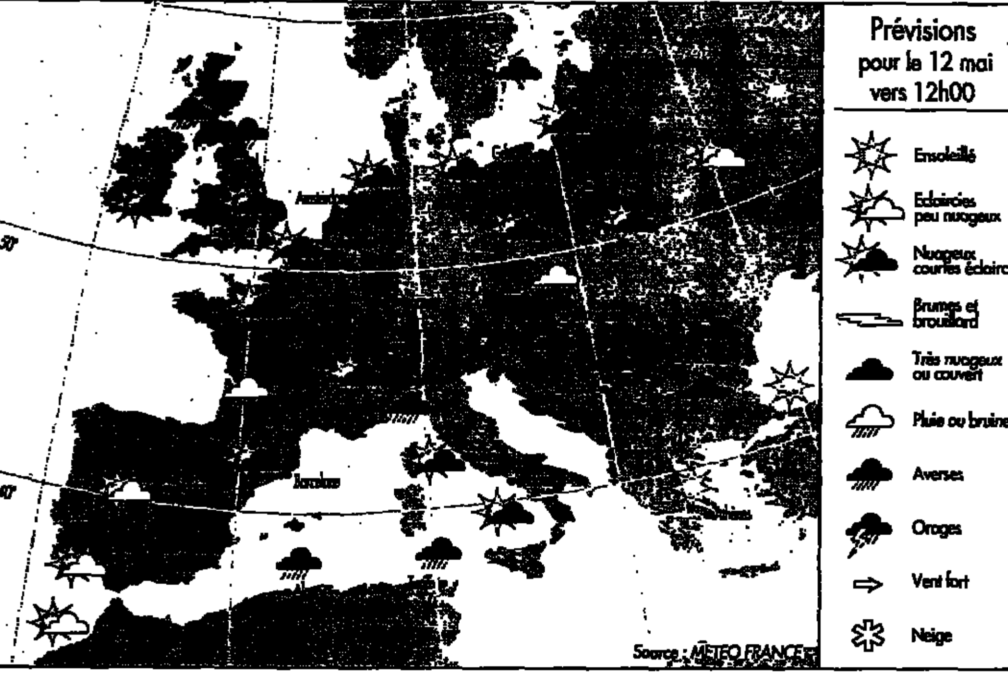
Prévisions pour le 12 mai vers 12h00

La qualité de l'air

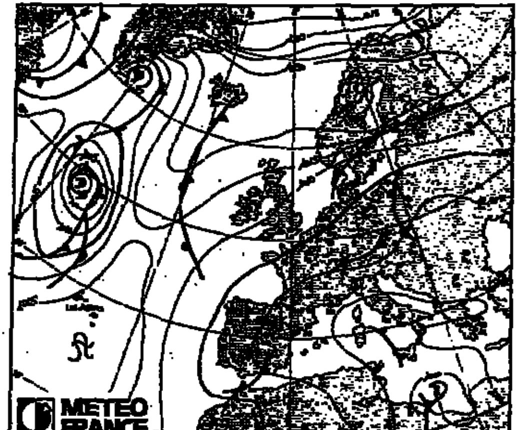
Indice de pollution

1 2 3 4 5 6 — Très bon — Excellent — Source AIRPARIF

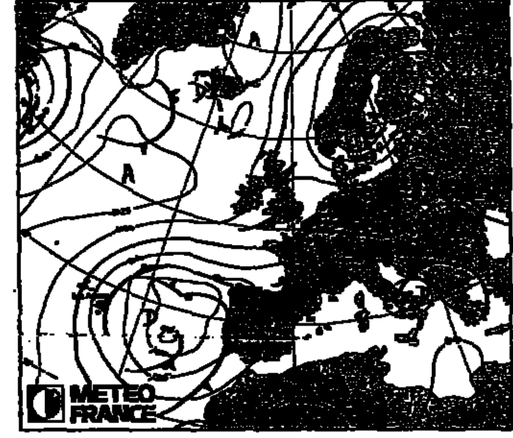
Tendance pour le 11 mai : bon



TEMPÉRATURES		GRENOBLE	16/10	TOURS	13/5	CHICAGO	21/8	LISBONNE	17/10	PRETORIA	22/13
		LILLE	9/6	**ÉTRANGER**		*COPENHAGUE*	6/5	*LONDRES*	12/2	*RABAT*	19/14
du 10 mai		LIMOGES	15/5			DAKAR	26/21	LOS ANGELES	26/15	RIO DE JAN.	28/20
maxima/minima		LYON	–/–	ALGER	20/13	DJAKARTA	31/23	LUXEMBOURG	8/5	ROME	21/12
		MARSEILLE	22/12	AMSTERDAM	9/4	DUBAI	40/27	MADRID	16/10	SAN FRANC.	15/8
FRANCE		NANCY	9/7	ATHÈNES	25/16	DUBLIN	9/2	MARRAKECH	23/13	SANTIAGO	27/7
		NANTES	15/7	BANGKOK	37/26	FRANCFORT	10/7	MEXICO	27/14	SÉVILLE	20/10
AJACCIO	20/13	NICE	19/13	BARCELONE	18/14	GENÈVE	12/9	MILAN	20/12	ST-PÉTERS.	6/4
BIARRITZ	14/10	PARIS	14/6	BELGRADE	25/12	HANOÏ	27/21	MONTRÉAL	14/10	STOCKHOLM	9/5
BORDEAUX	17/7	PAU	14/9	BERLIN	7/6	HELSINKI	10/5	MOSCOU	29/12	SYDNEY	26/15
BOURGES	14/6	PERPIGNAN	20/13	BOMBAY	33/25	HONGKONG	25/21	MUNICH	9/8	TENERIFE	24/19
BREST	11/4	POINTE-À-PIT.	31/23	BRASILIA	28/17	ISTANBUL	23/13	NAIROBI	25/14	TOKYO	26/14
CAEN	11/4	RENNES	13/5	BRUXELLES	9/6	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	42/29	TUNIS	22/16
CHERBOURG	12/2	ST-DENIS-RÉUNION	27/21	BUCAREST	28/10	KIEV	29/17	NEW YORK	15/10	VARSOVIE	19/12
CLERMONT-F.	10/7	ST-ÉTIENNE	9/8	BUDAPEST	19/11	KINSHASA	32/24	PALMA DE M.	22/12	VENISE	19/14
DIJON	11/8	STRASBOURG	10/8	BUENOS AIRES	21/10	LE CAIRE	34/22	PÉKIN	22/12	VIENNE	14/10
FORT-DE-FR.	30/24	TOULOUSE	15/11	CARACAS	23/11	LIMA	21/16	PRAGUE	8/6		



Situation le 11 mai, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 13 mai, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

« Le Père humilié »

JETER dans une salle géante ces dialogues confidentiels, où chaque verset est comme une petite bombe atomique ; livrer aux larges courants d'air de la Salle des Champs-Elysées ces *« âme à âme »* dont l'exaltation croît lentement, et où les volontés s'échauffent jusqu'à la brûlure, c'est une erreur !

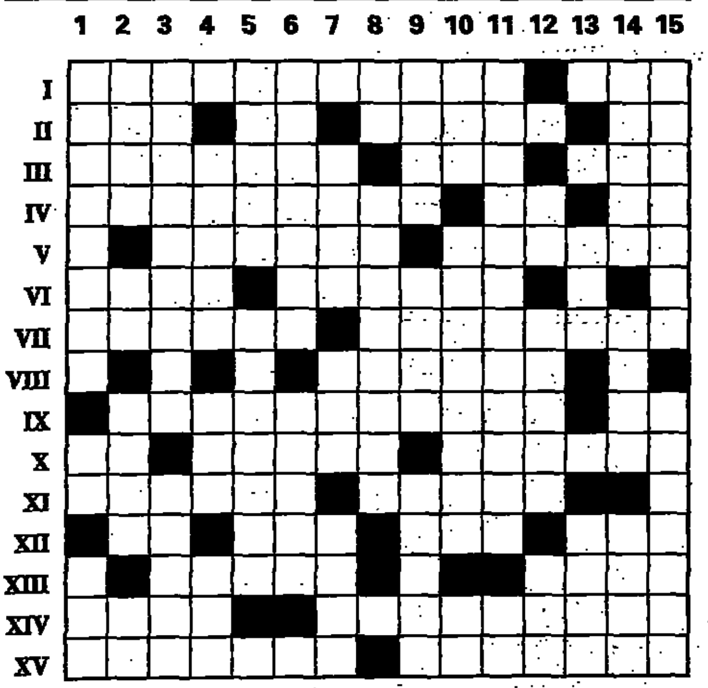
Malgré la beauté des décors, et surtout du troisième – un clair de lune noyant dans ses vapeurs bleues et argentées les vieilles murailles romaines –, malgré l'ardeur de Mlle Claude Nollier, qui ne donne pas au verset claudélien son balancement majestueux, mais qui a une voix et qui est belle ; malgré l'intelligence de M. Le Roy, qui redevient pape, comme il l'était *inoubliablement dans L'Otage*, mais qui, cette fois, m'a paru un peu trop simple et familier ; malgré les efforts de la mise en scène, à laquelle j'en veux seulement de n'avoir pas laissé dans la coulisse ces masques multicolores – au bal du prince Wronsky – dont le kaléidoscope m'exaspérait, alors que j'avais tant envie de savourer le poème ; oui, en dépit de ces énergies, je n'ai pas assisté au *Père humilié*. Et il me tarde de réentendre le drame de Paul Claudel dans une petite salle méditative.

Ce drame ne rouvre pas seulement, de façon un peu désinvolte, la question romaine, qu'on pensait réglée depuis longtemps, et que les accords de Latran semblèrent un moment supprimer. Il renouvelle les grands thèmes de *L'Otage* : l'amour profane vaincu par l'amour sacré, des conversions mutuelles d'âmes exceptionnelles. Il a pour héroïne Pensée de Coufontaine, la petite fille de Sygne, aveugle *« comme la Synagogue »* ; et il fait brusquement surgir le problème juif... Il ruisselle de poésie tirée du monde matériel ; mais tout, lumière, nuit, grappes de vignes, s'y transmue en esprit.

Robert Kemp
(12-13 mai 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6819



HORIZONTALEMENT

I. Elle supprime un jugement en dictant une exécution rapide. Bout de flûte. – II. Sa présence est encore ce qu'on peut souhaiter de mieux dans l'oppression. Abréviation. Sont utiles sur un vaste terrain. Terme musical. – III. Celle du poulet est vite achevée. D'un auxiliaire. Une pièce qui défie le temps. – IV. Actions de souscrire. Eveille l'attention. Pour écarter. – V. Vole comme une poule. Ne travaille pas en silence. – VI. Un qui parlait franc. Collaborateurs masqués. – VII. Dont l'évolution naturelle a été modifiée. Grossit à vue d'œil. – VIII. Unités. – IX. Ne se font donc pas prier pour vider les lieux. Avant Paul et bien d'autres. – X. Drame. Donc apprécié. Ne pas éclater. – XI. Qui peut former les caractères. Résultats complets des courses. – XII. Protège les taupes. Farineux. Sifflement prolongé. Terme de jeu. – XIII. Eventuelle promesse de succès. A moitié gentille. – XIV. Tire sur le vert. Un mot qui évoque les bruits d'alcôve. – XV. Un certain désordre leur fait perdre beaucoup de valeur. Cercles.

VERTICALEMENT

1. Consternants lorsqu'ils sont bas. Groseillers, sur les bords de la Marne. Variation pour flûte. – 2. Bout d'allumette. Préfixe. Sont toujours bien accueillis par leurs nouveaux propriétaires. Mesure. – 3. Une attaque conduit son chef au bord de la fosse. Quitte une triste vallée. – 4. A généralement plus de pieux que de lits. Travail de goujats. Quelque chose de sérieux. – 5. Riche combinaison. Raccourcies. – 6. Volent de leurs propres ailes. Refusera la confirmation. – 7. Dieu. Quelque chose de pénétrant. Titres étrangers. – 8. Partie de pêche. Qui ne sont pas cultivés. – 9. Terres plus ou moins lointaines. Prénom. Travailla sur une grande échelle. – 10. Cacha. Ensembles très jolis avec des perles. En froid. – 11. Réserves d'essences. Article. – 12. Symbole. Une veste pour Darius. Préfixe. – 13. Est parfois très ingrat. Relatif à un peuple. – 14. Accessoire de billard. Un endroit peu fréquentable. Golfe miniature. – 15. Signe des reçus. Bonnes quand elles sont longues.

SOLUTION DU N° 6818

HORIZONTALEMENT

I. Chanteuse. – II. Hasardeux. – III. Age. Arrêt. – IV. Pi. Thé. Se. – V. Eon. Ide. – VI. Agar. Olim. – VII. Urée. Néri. – VIII. Tavel. Man. – IX. Epilobe. – X. Eh. Liant. – XI. Sève. Star.

VERTICALEMENT

1. Chapeautées. – 2. Hagiographe. – 3. Ase. Naevi. – 4. Na. Réelle. – 5. Trahi. Loi. – 6. Edredon. Bas. – 7. UER. Elément. – 8. Sues. Ira. Ta. – 9. Extermine.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALGÉRIE.** La compagnie Air Algérie a informé ses passagers qu'elle prévoyait des perturbations sur ses liaisons, mardi 14 mai, en raison d'un préavis de grève déposé par le syndicat des pilotes de ligne. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** A partir du 1er juin, 80 % des vols directs entre les Etats-Unis et l'étranger seront non fumeurs. La nouvelle législation antitabac sur les vols internationaux sera appliquée par Delta Airlines, Trans World Airlines, USAir, American Airlines et United Airlines. L'Organisation internationale de l'aviation civile souhaite interdire totalement le tabac sur tous les vols internationaux d'ici au 1er juillet. – *(Reuter.)*

■ **PORTO RICO.** La première ligne de métro de San Juan (Porto Rico), d'une longueur de 17 kilomètres, sera jalonnée de quatorze stations et équipée de trente-deux trains de deux voitures chacun. Matra Transport International, filiale de Matra-Hachette et de Siemens, fournira les automatismes d'aide à la conduite. – *(AFP.)*

■ **AMSTERDAM.** Début juin, les TGV « Thalis » remplaceront définitivement les derniers TEE assurant encore la liaison Paris-Amsterdam. En guise d'adieu, le Cercle ouest-parisien d'études ferroviaires (Copef) organise, les 1er et 2 juin, une « Etoile du Nord » spéciale... Elle sera remorquée par une locomotive CC 40 100, qui fera sa première, et peut-être dernière, entrée en gare d'Amsterdam (inscr. jusqu'au 15 mai auprès du Copef, 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, tél. : 45-81-11-06).

■ **SCANDINAVIE.** A l'occasion de son cinquantième anniversaire, le 1er août, la compagnie scandinave SAS mettra en vente cet été 40 000 billets à 50 couronnes (environ 425 F), qui seront valables le 1er août avec retour le 11 août au plus tard, sur tous les vols inter-scandinaves directs. – *(AFP.)*

■ **TRANSPORT AÉRIEN.** Le trafic passager aérien international a enregistré une hausse de 10 % au cours du premier trimestre, par rapport à la même période de l'année dernière. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 14 mai

■ **MUSÉE CERNUSCHI** : exposition Idoles du Népal et du Tibet, 10 h 30 (50 F + prix d'entrée) ; 14 heures (50 F + prix d'entrée) (Institut culturel de Paris) ; collections permanentes (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LES PASSAGES COUVERTS DU SENTIER**, 2e parcours (50 F), 10 h 30, 2, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER DES TERNES** (60 F), 11 heures, sortie du RER Pereire (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (37 F + prix d'entrée), 13 h 30, 158, boulevard Haussmann (Monuments historiques).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, sortie du métro Cité (Elisabeth Romann).

■ **FONDATION THIERS** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 27, place Saint-Georges (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, entrée de l'Hôtel-Dieu côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MONTMARTRE** (40 F), 14 h 30, sortie du métro Lamarck-Caulaincourt (Sauvegarde du Paris historique).

■ ***MUSÉE BOURDELLE*** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la peinture décorative à Paris (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE** : histoire de la franc-maçonnerie (50 F), 14 h 30, 16, rue Cadet (Découvrir Paris).

■ ***MUSÉE D'ORSAY*** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Carpeaux, 14 h 30 ; exposition Menzel, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Chaptal (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 15 heures, sortie du métro Cité (Emilie de Langlade).

■ **DE MESSINE** à La Boétie (60 F), 15 heures, devant le guichet du métro Saint-Augustin (Vincent de Langlade).

■ ***HISTOIRE DU PALAIS-ROYAL*** (55 F), 15 heures, sortie du métro Palais-Royal, côté place Colette (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER SAINT-SULPICE** (40 F), 15 heures, place Saint-Sulpice devant la fontaine (Approche de l'art).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Dürer (50 F + prix d'entrée), 15 h 15, hall d'entrée (Christine Merle).



CANNES 96 *(de nos envoyés spéciaux)* **Deux films remarquables ont marqué la deuxième journée du Festival, vendredi 10 mai. ● « LA SECONDA VOLTA », premier film de l'Italien Mimmo Calopresti, offre une vision entièrement renouvelée de la société italienne au sortir des années de plomb *du terrorisme.* ● « SECRETS ET MENSONGES », du Britannique Mike Leigh, est une plongée sans concession, et pourtant débordant de tendresse, dans la triste réalité sociale anglaise d'aujourd'hui.**





D.R.

L'Italie d'aujourd'hui avec une balle dans la tête

La Seconda Volta. Sous l'égide de Nanni Moretti, une première réalisation qui est d'emblée un grand film politique. La morale, réellement moderne, de ce film, consiste à ne pas ignorer les conventions, mais à ne pas s'en satisfaire

SÉLECTION OFFICIELLE COMPÉTITION
Film italien de Mimmo Calopresti avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi. (1 h 20).

D'abord il y a lui. Une présence sombre, dense, fermée sur elle-même. Beau, de la beauté sans mièvrerie de Nanni Moretti. Il est professeur, il est seul, il est malheureux. Il ne veut pas qu'on s'occupe de lui. Il enseigne l'économie à des adolescents qui s'en foutent. Un jour il la voit, elle, dans la rue. Il la suit. Elle, c'est Valeria Bruni Tedeschi. Elle est pâle, éteinte, comme estompée. Il l'approche avec précaution, Il a un éblouissement blanc. Elle est gentille et distante, on ne sait pas bien ce qui se passe entre eux, ce qu'il a en tête.

Il pourrait être un dragueur timide ou un *serial killer* ayant identifié sa prochaine victime. Mais ce qu'il a en tête, c'est une balle. Une balle qu'elle lui a logée là, douze ans plus tôt. Elle faisait partie de cette génération prise dans le vortex du terrorisme. Lui, pour ce qu'on en devine, il a pu être de ces intellectuels communistes dénoncés comme collaborateurs du patronat par les gauchistes. Elle a pris trente ans, il la croyait en prison, mais elle bénéficie de sorties de jour : elle travaille dans un bureau, à Turin. Il fait froid, la lumière est bleu sale, il fait froid dans tout ce film, les gens ont des gros manteaux lourds, comme leur passé. Elle, elle ne le reconnaît pas.

Il est habité d'une rage noire, celle d'avoir été blessé peut-être sans remède, de souffrir, d'être encore en danger à cause de cette blessure interne, omniprésente ; mais rage aussi de ne pas comprendre. Pourquoi lui ? Pourquoi ce geste extrême ? Elle, elle veut oublier, dans sa prison elle est amicale et discrète avec les prisonnières de droit commun. Quand il se fait reconnaître, elle a peur. Elle renonce à son droit de sortie, mais il ne la lâche pas. Il va la voir dans sa prison. Il est comme une divinité vengeresse. Lui aussi a peur maintenant, parce qu'il a décidé de tenter l'opération qui le délivrera ou le tuera.

BALANCE ÉGALE

On voit très bien quel film ordinaire aurait pu se construire sur ce canevas : les retrouvailles de la belle terroriste et de celui qu'elle a failli tuer. *La Seconda Volta*, de Mimmo Calopresti n'est rien de tout cela, ni mélo ni drame psychologique, ni film de terreur ni règlement de compte. Pas de *flash-back*, pas d'explications simplificatrices et consolatrices, pas d'idylle bidon.

Le film, ce sont d'abord deux corps, dont il est aisé de voir qu'ils sont une métaphore de la société italienne et d'une part importante de son histoire, mais qui résistent à toute réduction symbolique, qui excèdent leur simple utilisation exemplaire. Les deux interprètes, qui ne s'autorisent aucune coquetterie, aucun « numéro », y sont tout bonnement extraordinaires – Moretti, l'Orson Welles malgré et solitaire du cinéma italien, confirme que parmi ses talents il est un immense acteur ; Valeria Bruni Tedeschi, aux antipodes des emplois qu'on lui connaissait, conforte les espoirs qu'elle inspira.

C'est l'honneur de Mimmo Calopresti, contre les intérêts spectaculaires de son film, de tenir obstinément la balance égale entre ses deux protagonistes, et de laisser aussi s'exprimer ce qui a été dit et pensé de part et d'autre. Le film progresse ainsi, sans complaisance, sans fausse équivalence non plus : tirer n'est pas la même chose que se faire tirer dessus. Avec la certitude chevillée à la mise en scène que seule une approche non idéologique permet de comprendre un peu, en tout cas de continuer à exister avec dignité.

UNE FIN « OUVERTE »

Dans la trajectoire du récit, lui et elle se seront rapprochés assez pour pouvoir coexister dans le même espace, sans pour autant se réconcilier. Le film conquiert le droit de s'achever sur une fin « ouverte » où percent une sorte de joie et une grande mélancolie, une fin ni arrogante, ni naïve, ni apaisée.

La Seconda Volta est sans doute le meilleur film politique qu'on ait vu depuis longtemps. Pas au sens du « cinéma politique » italien des années 70, qui reposait sur un parti-pris surplombant le film : l'Etat, la police, l'armée, leurs accointances avec la mafia et les groupes fascistes précédaient le scénario et lui donnaient un cadre convenu, qui en limitait le potentiel d'interrogation et de réflexion. La morale, réellement moderne, de ce film, consiste à ne pas ignorer les conventions, mais à ne pas s'en satisfaire.

Le titre suggère, lui aussi, que le cinéma est capable de revenir sur ce qui a été fait, de manière nouvelle, sans innocence mais sans cynisme ni maniérisme. Et c'est une très bonne nouvelle.

Jean-Michel Frodon

Le sens du plaisir selon Nanni Moretti

PRODUCTEUR, acteur et réalisateur italien, Nanni Moretti joue dans *La Seconda Volta* (la deuxième fois), le premier film de Mimmo Calopresti, qu'il a produit.



VERBATIM

« Cette histoire exigeait que l'on suive un chemin très étroit : il était facile de verser dans le verbiage, dans l'explicatif ou le didactisme, de céder à la tentation de flashbacks *faciles et d'une fin plus rassurante. Le premier mérite de Mimmo Calopresti, sensible dès le scénario, est d'avoir trouvé tout de suite le ton juste. C'est ce qui m'a décidé à produire le film. Il a fait des vidéos pendant la préparation, mais je n'ai pas voulu les voir, de peur de changer d'avis. Avant de produire un film, un réalisateur essaie toujours de trouver des excuses pour le réaliser lui-même. Je voulais éviter de tomber dans ce travers. Je l'avais prévenu qu'au-delà de ma volonté ma présence risquait d'être intimidante, gênante pour lui. Conscient de cela, mais aussi de ce qu'il voulait que le film soit produit par la Sacher, il devait se sentir assez sûr de ses idées, de son film, de lui-même, tout en sachant par ailleurs qu'il ne refuserait peut-être pas une aide de ma part.*

» Comme réalisateur, je ne veux absolument rien apprendre des autres. Comme producteur, je peux peut-être transmettre involontairement des choses au réalisateur. Par exemple, insister pour que le son soit en prise directe, choisir des techniciens avec lesquels on s'entend bien sur le plan personnel, considérer le premier montage comme très éloigné de ce que sera finalement le film. Ce que je ne suis pas certain d'avoir transmis aux cinéastes dont j'ai produit les films, c'est que même aux critiques les plus négatives, il ne faut jamais répondre. Je suis déprimé et ennuyé par les réalisateurs qui attendent des critiques qu'elles soient « constructives ».

» A l'origine, le personnage devait avoir environ cinquante-cinq ans, mais nous n'avons pas trouvé en Italie d'acteur qui nous convienne. Et puis Mimmo Calopresti voulait éviter le côté « survivants », « anciens combattants », qui aurait risqué d'éloigner les spectateurs des personnages. Je me suis moi-même soumis à des bouts d'essai, d'abord seul, puis avec Valeria Bruni-Tedeschi, pour voir comment le couple fonctionnait. Ensuite, le personnage a été modifié en fonction de mon âge et de ma personne.

» Je sais bien que je pourrais mettre ce temps passé et cette énergie au service de mon propre travail de réalisateur. Mais celui-ci ne me suffisait pas, je m'y sentais à l'étroit. Produire, diriger une salle, organiser un festival, tout cela constitue des prolongements nécessaires qui me permettent d'avoir des points de vue différents sur les films, sur le travail. Ce que je fais pour les autres, je ne le fais pas par sens du devoir, mais par sens du plaisir. Les films que je produis ou que je montre dans mon cinéma sont souvent réputés difficiles, et cela a donné à des scénaristes, des réalisateurs, des producteurs, des distributeurs, l'envie et le courage de s'intéresser à des projets ambitieux et à des films de qualité. Ce n'était pas mon intention, je ne pensais qu'à me faire plaisir, mais je suis content du résultat. »

Propos recueillis par Pascal Mérigeau

Sous le signe de la fureur de vivre

CINÉMAS EN FRANCE
A TOUTE VITESSE. Film français de Gaël Morel. Avec Elodie Bouchez, Pascal Cervo, Stéphane Rideau, Meziane Bardadi (1 h 26).

Quant au fond, voilà un premier long métrage qui ne dépare pas le domaine de prédilection des jeunes réalisateurs français. Jimmy, Julie, Quentin et Samir campent sur fond de malaise social. Un quatuor aux prises avec les incertitudes existentielles et amoureuses de leur génération. Quant à sa forme, elle incite fortement à dépasser ce jugement sommaire. On est tenté, en premier lieu, de déceler l'influence d'André Téchiné, plus particulièrement des *Roseaux sauvages* (où Gaël Morel était acteur), notamment à travers l'importation du décor (le sud de la France), des acteurs (Elodie Bouchez, Stéphane Rideau), de certains thèmes (l'homosexualité) ou encore dans l'importance accordée ici aux visages filmés en gros plans. Là encore, ce serait sans doute un peu court.

Ce film éveille tout aussi bien des réminiscences du côté de Nicholas Ray (pour la fureur de vivre de « Jimmy » Dean et le romantisme fiévreux) que du Godard d'*A bout de souffle*, pour l'absurdité du destin, la beauté lapidaire et la présence formidable de Stéphane Rideau en Belmondo (le véritable !) des années 90. En fin de compte, il ne serait peut-être pas plus bête d'aller tout simplement chercher du côté de Gaël Morel, qui, en plaçant son propos sous le double signe du sang et de la vitesse, réactive une mythologie presque héroïque et signe une œuvre qui a l'éclat d'un soleil noir.

Jacques Mandelbaum

■ **Francis Coppola,** président du jury cannois, s'en est pris aux majors américaines, vendredi 10 mai, lors d'une conférence de presse. *« Ces films de l'industrie américaine,* a-t-il déclaré, *apportent au public ce qu'il connaît, alors que la tradition européenne et des indépendants américains est faite d'expressions plus personnelles ».* Il a ajouté : *« Wall Street a fini par s'intéresser aux films et à la communication. Je n'arrive pas à me souvenir d'un véritable classique qui soit sorti de chez eux ces dernières années, à l'exception peut-être de Spielberg. »* Dénonçant ces films *« qu'on n'aura peut-être plus envie de voir dans dix ans »*, le patron des productions Zoetrope et l'auteur de *Conversation secrète*, Palme d'or en 1974, espère *« repartir de Cannes avec l'envie de faire d'autres films »* et compte sur *« un nouvel élan vital et créatif de la part des indépendants ».*

Le regard de John Sayles sur une Amérique inédite

Lone Star. Enquête policière d'où émergent les contradictions de la société

QUINZAINE DES RÉALISATEURS
Film américain de John Sayles. Avec Chris Cooper, Kris Kristofferson, Elizabeth Pena, Joe Morton. (2 h 17.)

Le shérif d'une petite ville du Texas (Etat dont le drapeau n'a qu'une étoile, la *Lone Star*, comme le shérif), tout près de la frontière mexicaine, entreprend, après la découverte d'un squelette dans le désert, de mener une nouvelle enquête sur une vieille histoire : la disparition, il y a trente-sept ans, de son homologue, un policier brutal et corrompu. Le début de *Lone Star* paraît conforme aux règles du film policier le plus pur. Celles-ci vont pourtant s'estomper pour laisser place à un récit qui dessine un entrelacs de relations complexes entre différents personnages, à l'image du dispositif déjà à l'œuvre dans *City of Hopes*.

Un rafistolage où le ciment qui fait une nation aurait cédé la place à l'adhésion fragile de minorités diverses

Le cinéaste a visiblement le projet ambitieux de décrire un certain état de l'Amérique actuelle et surtout de s'interroger sur une question centrale : qu'est-ce qu'être Américain aujourd'hui ? Petite bourgeoisie provinciale blanche, *chicanos* installés de longue date, immigrants mexicains clandestins, Noirs à la recherche d'une intégration sociale réussie, les nombreux personnages du film représentent chacun diverses attitudes face à l'idée d'une appartenance collective.

La disparition d'une grande croyance fédérative, la suspicion envers les pères (le héros soupçonne le sien, pourtant une figure de légende lincolnienne, d'être l'auteur d'un vieux meurtre) expriment plutôt un accommodement avec les nécessités d'une vie au sein d'une société hétérogène.

Nous sommes loin de l'idéal communautaire cher à John Ford, comme de l'éclatement chaotique qu'exprimait le cinéma d'un Sam Peckinpah (à qui le personnage de brute incarné par Kris Kistofferson fait penser). *Lone Star* évoque plutôt l'idée d'un rafistolage où le ciment qui fait une nation aurait cédé la place à l'adhésion fragile de minorités diverses devenues des groupes de pression. Le film additionne ainsi les confrontations, symboles des contradictions du corps social, et y introduit des pointes de passé, où l'énigme à résoudre rappelle les mensonges de la petite ville.

Le cinéaste réussit, grâce à la tension créée par le mystère du scénario, à échapper à toute lourdeur sociologique. Les séquences, souvent longues, trouvent un véritable équilibre, entre la justesse psychologique et une forme de vérité romanesque. C'est une Amérique inédite que montre John Sayles qui clôt son récit par une transgression majeure et, malgré tout, optimiste.

Jean-François Rauger

SÉLECTION INSTANTANÉE



BRUNO GARCIN-GASSER/POLAROID POUR « LE MONDE »

Mathieu Amalric, acteur principal de « Comment je me suis disputé »

« Mon planning se remplit à toute allure. » **Mathieu Amalric, jeune comédien français et acteur principal du film d'Arnaud Desplechin, *Comment je me suis disputé*, présenté en compétition, samedi 11 mai. Après *La Vie des morts* (1991) et *La Sentinelle* (1992), Arnaud Desplechin signe là, à l'âge de trente-six ans, son troisième long métrage.**

Un grand cri d'amour dans une société à la dérive

Secrets et mensonges. Le réalisateur britannique Mike Leigh fouille les plaies de son pays. Sans ménagement et pourtant avec une immense tendresse

SÉLECTION OFFICIELLE COMPÉTITION
Film britannique de Mike Leigh. Avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Maria Baptiste, Claire Rushbrook (2 h 22).

Elles sont assises côte à côte dans un *coffee-shop* désert. A gauche, Hortense, une jeune Noire de vingt-sept ans, optométriste, intelligente et vive. A droite, Cynthia, une femme d'âge mûr, blanche, ouvrière d'usine, fatiguée par la vie, malade de solitude et de silence. Chacune vient de découvrir l'existence de l'autre, Cynthia est la mère d'Hortense. Le plan dure neuf minutes. Neuf minutes immobiles, meublées par la logorrhée de Cynthia, les phrases courtes et les silences d'Hortense. Neuf minutes à couper le souffle, au cœur d'un film qui ne laisse jamais le temps de respirer.

Secrets et mensonges, de Mike Leigh, s'ouvre sur l'image d'un cimetière anglais, herbes folles et tombes de guingois, dans lequel une famille noire se recueille. Le film se ferme sur le plan d'une mère et de ses deux filles, qui prennent le thé, telles *« des nains de jardin »*, au soleil de l'arrière-cour d'une maison ouvrière, entre serre éventrée et tas de ferraille. Deux variantes d'une même tradition, reliées entre elles par la description minutieuse d'une société à la dérive.

UNE SORTE DE PUZZLE

On avait quitté Mike Leigh au lendemain de *Naked* (1993), qui offrait de la marginalité une vision trop habilement dosée, entre provocations conformistes et désir d'épater le bourgeois. Déçus, donc, de voir que le cinéaste original et inspiré de *Bleak Moments* (1971), *High Hopes* (1988) et *Life is Sweet* (1991) rentrait dans le rang, raflant d'ailleurs au passage le prix de la mise en scène à Cannes. Trois ans plus tard, il a composé une sorte de puzzle, dont les pièces paraissent d'abord ne devoir jamais s'assembler. Normal, puisque les gens qu'il filme ne se parlent plus. Ou alors, parfois, pour se mentir.

De même que Maurice, gros nounours barbu, photographie des naissances, des mariages, des couples, des familles, des animaux, reconstituant en studio des scènes tristes à mourir ou drôles quand même, Mike Leigh livre une série d'instantanés, lançant ses coups de sonde là où l'Angleterre a le plus mal.

Ainsi une jeune Noire, qui s'exprime dans un anglais parfait, a-t-elle atteint un niveau culturel et social auquel jamais les membres de sa famille, des Blancs pourtant, donc de « vrais » Anglais, ne pourront prétendre. Les valeurs les plus orgueilleusement britanniques sont désormais l'apanage des descendants de ceux dont le sang, la sueur et les larmes firent la grandeur de l'empire. Constat du traumatisme de toute une nation, dressé au fil de scènes que le regard du cinéaste et l'amour qu'il porte à ses personnages, alliés à l'intelligence et à la vérité des acteurs, débarrassent de toute acidité et rancœur.

Son œil et son expérience de documentariste permettent à Mike Leigh de serrer au plus près une réalité que son talent de réalisateur et de directeur d'acteurs lui offre de restituer par le biais d'une fiction très élaborée, dont les protagonistes se comportent et s'expriment non comme des personnages de cinéma, mais comme des êtres de chair.

La panique ne quitte jamais Cynthia, dont les mots se bousculent dans la bouche, jalonnés par les inévitables *« darling »* et *« sweet heart »*, aussi nombreux que les *« fuck »* dans les films de Scorsese. Elle l'a déjà communiquée à son autre fille, agressive, butée, qui a renoncé aux études pour balayer les rues. Face à elles, Maurice, leur frère et oncle, forme avec Monica un couple détruit par l'habitude, le silence et l'échec, et dont la réussite sociale se traduit par le nombre de cabinets de toilette aménagés dans la maison (dont un *« couleur pêche, parfait pour la tranquillité »*).

Aucune trace d'ironie ni de compassion dans cette description apparemment féroce, mais la certitude qu'il suffit de se parler, enfin, pour se comprendre et s'accepter. Alors, le simulacre final de la cérémonie du thé, qui pourrait être grinçant et désolé, se charge d'espoir et d'énergie.

Pascal Mérigeau

Robert Altman, réalisateur de « Kansas City »

« Je ne sais que me laisser porter par le jazz, me faire conduire par lui »

LE FILM de Robert Altman, Kansas City, présenté en compétition dimanche 12 mai, est en grande partie dédié au jazz. La musique, exécutée par quelques-uns des jeunes solistes noirs-américains en vue aujourd'hui, a été enregistrée en direct. Elle fait aussi l'objet d'un disque et d'une vidéo d'une durée de cinquante-deux minutes. Le cinéaste explique sa passion du jazz.

« Pourquoi Kansas City était-elle devenue capitale du jazz au début des années 30 ?

– Sa position géographique en faisait le port du centre de l'Amérique. Vous alliez d'est en ouest, vous passiez par Kansas City. Les *musiciens « indépendants » en* avaient fait une de leurs bases d'où ils partaient pour tourner dans ce qu'on appelait les « Territoires », les territoires de l'Ouest. Ils voyageaient généralement en bus, claquaient tout leur fric sur la route, et revenaient à Kansas City pour se remplumer et reformer un orchestre.

» La ville était régie par le « boss », Tom Pendergast, qui contrôlait aussi bien la machine politique que la mafia locale. Pendergast n'écoutait jamais de musique et se couchait tous les soirs à 21 heures. Il veillait cependant à ce que la ville n'en fasse pas autant. Kansas City ignorait superbement la prohibition, elle abondait en *night-clubs et bordels. Les bars et* les clubs étaient toujours ouverts, les musiciens toujours certains d'y trouver un emploi.

» Les jours de relâche, ils se retrouvaient entre eux et souvent se livraient à des *cutting contests*. Un musicien se lève, improvise sur un thème de base, un autre le coupe, et part à son tour sur une « impro », un *riff*, l'autre revient, plus fort, plus brillant, plus spectaculaire, et ainsi de suite. Le premier qui se trouve à court d'idée musicale a perdu. Les *cutting contests* de Kansas City étaient réputés. C'est l'un d'eux qui constitue le noyau du film. Un concours historique qui a réellement opposé les saxophonistes Coleman Hawkins et Lester Young. Charlie Parker y participait aussi, mais il a joué si mal que le batteur Joe Jones lui lança une cymbale à la tête.

– Y avait-il un « Kansas City *Sound* » ?

– Il fut un temps où, rien qu'au son, on pouvait déceler qui venait de Kansas City, qui de Chicago. Les phrasés étaient légèrement différents. ça faisait suite aux styles ragtime et dixieland, mais en plus syncopé. On n'abordait pas les solos de la même manière. Il y avait aussi une façon particulière d'utiliser la batterie... C'est là, en gros, que se sont formés les big bands – les Bennie Moten, les Bill Basie (qui n'était pas encore « Count »), c'est là qu'est né le *swing... Pour plus de détails, il* faudrait interroger un expert ; je n'ai jamais joué d'un instrument, je ne sais que me laisser investir par la musique et conduire par elle.

– Votre film est-il structuré comme un thème de jazz ?

– Il l'a été, de l'écriture au montage en passant par le tournage. Le *riff* de Miranda Richardson et Jennifer Jason Leigh interrompt mais se lie à celui de Harry Belafonte... Ce sont des improvisations libres autour d'un même thème, ils ne font pas « avancer l'action » proprement dite, qui peut se résumer à ceci : une jeune femme en kidnappe une autre, espérant dédouaner son jules endetté auprès d'un gangster tenancier d'un club où se déroule un *cutting contest* la veille d'une élection... La mélodie principale – *Solitude* – dure en fait trois minutes. La version jazz peut en durer vingt, ou cent vingt, suivant les instrumentistes.

– D'où vous vient cette passion pour ce morceau précisément ?

– En 1933 ou 1934, à l'âge de huit ans, la gouvernante noire qui m'a pratiquement élevé s'appelait Glendora Majors. Elle écoutait tout le temps la radio. Un après-midi, nous étions tous les deux seuls à la maison, elle me pose devant le poste de radio et me dit : *« Ecoute ça, c'est* Solitude, *de Duke Ellington, et il n'y a pas mieux au monde. Assieds-toi et écoute. »* Je suis resté cloué sur ma chaise. *Solitude* est le premier morceau de jazz dont je me souvienne vraiment, *et c'est le dernier qu'on entend dans le film. »*

Propos recueillis par Henri Béhar

LES AUTRES FILMS

SÉLECTION OFFICIELLE/UN CERTAIN REGARD

I SHOT ANDY WARHOL
Film américano-canadien de Mary Harron. Avec Lili Taylor, Jared *Harris, Stephen Dorff, Lothaire Bluteau* (1h40).

■ La radicalisation, en 1968, du mouvement féministe aux Etats-Unis a suscité des théories violemment novatrices (Kate Millet) mais aussi des pensées délirantes. Valérie Solanas proposait ainsi dans son *SCUM Manifesto* (Society for Cutting up Men/Société pour la castration des hommes) non seulement de mettre en œuvre le programme inclus dans son titre, mais encore d'assassiner la gent masculine pour édifier une société où les femmes seraient enfin maîtres(ses) du monde. Marginale et passablement paranoïaque, elle passa un beau jour à l'acte en tirant un coup de pistolet sur Andy Warhol. C'est sur son corps gisant que s'ouvre le film de Mary Harron. Quelques plans plus loin, son arrestation ouvre à son tour sur un long *flash back*, significativement introduit par le laïus d'une psychiatre éclairant la genèse de cet acte. Dès lors, soit on se laisse séduire par l'interprétation efficace de Lili Taylor, par la reconstitution léchée de la Factory, l'« usine » warholienne, et de la faune nex-yorkaise, ou les fausses audaces narratives et visuelles de la mise en scène. Soit on s'interroge sur le point de vue de la réalisatrice, qui n'échappe ni à la complaisance du fait divers ni à une condescendance assez générale envers ses personnages. Pour conclure dans ce cas à son incertain regard. ***J. M.***

LULU
Film canadien de Srinivas Krishna. Avec Kim Lieu, Clarck Johnson, Michel Rhoades, Manual Aranguiz (1h30).

■ Elle porte la frange, ensorcelle les hommes et garde tout son mystère. A deux voyelles près, Lulu pourrait être une réincarnation de Louise Brooks, mais la comparaison s'arrête là. Pour le reste, ce film raconte l'histoire d'une jeune fille vietnamienne vendue et mariée par vidéo au Canada. Elle travaille au rayon cosmétique d'un grand magasin, n'aime pas son mari, et est courtisée par un ami de ce dernier ainsi que par un documentariste qui voudrait faire un film sur les réfugiés.
Entre les désirs de ces trois hommes et les perpétuelles récriminations de ses parents à son égard, que veut exactement Lulu ? Répondre à cette question supposerait que le réalisateur en ait eu lui-même une idée. On subodore bien quelque propos humaniste, mais hélas trop englué dans une esthétique qui ressasse les plus glaciaux clichés de la modernité. ***J. M.***

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE

LES AVEUX DE L'INNOCENT
Film français de Jean-Pierre Améris avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu, Jean-François Stevenin, Michelle Laroque. (1h30)

■ *C'est autour du thème éminemment cinématographique de l'imposture* que tourne le deuxième film de Jean-Pierre Améris, présenté en ouverture de la sélection de la Semaine de la critique. Un jeune provincial qui rêve de devenir comédien arrive à Paris. Il bascule dans la dérive, perd son domicile et manque rejoindre la cohorte de tous ceux qui galèrent dans la capitale. Il trouve alors l'idée du rôle de sa vie et s'accuse du meurtre d'un chauffeur de taxi. Emprisonné, interrogé par des représentants de l'autorité qui doutent de ses aveux, il va tenter de maintenir sa version.
Le film de Jean-Pierre Améris donne, discrètement mais sûrement, un certain nombre d'explications psychologiques (le poids d'une mère) sur la *volonté d'exister de quelqu'un à qui l'on a fait comprendre qu'il* n'était rien. Les affrontements entre le héros du film et l'inspecteur de police sceptique joué par Jean-François Stevenin ont une crédibilité que les scènes de ce type effleurent rarement au cinéma. Conflit entre une technique policière et la ténacité d'un individu, entre un artiste et un critique, tout se joue ici sur le talent des interprètes (remarquables) et la discrétion de la mise en scène. ***Jean-François Rauger***









SAMEDI 11 MAI

TF 1

20.45

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard.
Avec Patrick Sébastien, Francis Perrin, Philippe Castelli, Evelyne Leclercq, Sim, Pierre Bellemare, Carlos, Guy Montagné... (120 min). 941617

22.45

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm. Visions fatales, de Rodney O'Bannon (105 min). 4927258
Une jeune fille peut lire les pensées des autres par le toucher et a des visions sur certains événements. Grâce à ces dons, elle aide la police à arrêter des meurtriers.

0.30 Formule Foot.
1.05 Journal, Météo.

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.35 et 2.10, 3.20, 4.25 TF 1 nuit. 1.45 et 4.35 Mésaventures. 2.20 Les Défis de l'océan. 3.30 et 5.10 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

20.50

FAITES LA FÊTE
Divertissement présenté par Michel Drucker. La fête des vacances. Avec Elie Kakou, Marc Jolivet, Laspalès et Chevallier, Philippe Lavil, Lilicub, Eric Morena, Hervé Villard, François Valéry, Clémentine Célarié... (150 min). 6241904

23.20

LE MEILLEUR DU MONDE
L'an 2000.
Avec Louis Bertignac, Luis Rego, Gérard Miller, François-Bernard Huyghes, Jean Nouvel, François Rollin, Grichka Bogdanoff (75 min). 9579614

0.35 Journal, Météo, Signé Croisette.
0.55 La 25e Heure.
Espace à prendre, de Philippe Fontenoy (50 min). 7100578

1.45 Vive la France. [1/5] Entre la mort et la vie. 2.40 Ballons glacés. 4.25 Urti. De Zola à Sulitzer. 4.55 Bouillon de culture (rediff.). 6.05 Dessin animé.

France 3

20.50

NOCES CRUELLES
Téléfilm de Bertrand Van Effenterre avec Annie Girardot, Mathilda May (95 min). 271988
Pendant sa nuit de noces, un jeune mari est assassiné curieusement. Sa femme va tenter de percer le mystère.

22.25

▶ LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Magazine. Black Power, de Martin Luther King à Louis Farrakhan, la longue marche des Noirs américains (1955-1995). Martin Luther King et les droits civiques ; Malcolm X et les Black Muslims ; Black Power ! ; Les Black Panthers... (55 min). 5292276

23.20 Journal, Météo.
23.50 Musique et compagnie.
Hommage à Georges Cziffra. Œuvres de Schubert, Chopin, Liszt, (60 min). 2475492

0.50 Les Incorruptibles. L'histoire de Waxey Gordon. Série. 1.40 Musique Graffiti. Œuvres de Schubert, Debussy, Beethoven (15 min).

Arte

20.45

LES ENFANTS DU DRAGON
Série [1/4] de Peter Smith (45 min). 724072
21.30 Métropolis. Spécial Cannes ; revue de presse photographique ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : L comme littérature (2) (60 min). 48895
22.30 Plan séquence. Mosquito. Court métrage.

22.35

MUSIC PLANET
Magazine. World Collection [1/12]. Alan Stivell, parcours, de Philippe Degeorges (50 min). 8338256
23.25 Shalom, Général !
Téléfilm d'Andreas Gruber, avec Rainer Egger (v.o., 100 min). 6495343
1.05 Les Aventures secrètes de Tom Thumb
Film [1/7] d'animation anglo-français de Dave Borthwick (10 min). 1371817
Un couple sans enfant voit sa vie transformée par la naissance d'un petit garçon haut comme le pouce.

1.15 Cartoon Factory. Dessins animés [7/10] (rediff.). 1.45 Not the 9 O'Clock News. Série [5/8] de Bill Wilson (v.o., rediff.). 2.10 Stefan Zweig. Documentaire. Biographe de l'Europe (rediff., 35 min).

M 6

20.45

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Valérie 23 (60 min). 5243614
Dos au monde (55 min). 1353324
Evolution (50 min). 8326879
Valérie 23 est une femme robot qui vient en aide à un paraplégique. Dans Dos au monde, *des extraterrestres arrivent sur Terre et doivent prendre possession d'« enveloppes » humaines pour survivre.* Evolution *raconte l'histoire d'une fillette dotée de pouvoirs surnaturels pourchassée par des agents du gouvernement.*

23.30 California Connection
Téléfilm de Steve Perry (91 min). 9484817
Un détective se lance à la poursuite des assassins de son meilleur ami abattu sous ses yeux dans un bar.
1.10 Best of Dance.

2.40 E = M 6. 3.20 Black Ballad. Documentaire. 4.20 Tahiti et ses îles de rêves. Documentaire. 5.25 Boulevard des clips.

Canal +

19.55

FOOTBALL
Sport. Multiplex des matches de la 37e journée du Championnat de France de D1 (140 min). 3997904
22.15 Jour de foot.
Magazine présenté par Philippe Bruet (45 min). 6014324

23.00

PRISON
Film américain de Renny Harlin (1987, 99 min). 7192382
0.40 Psyché et Eros.
Court métrage d'Alison de Vere (26 min). 7253140
1.05 Mrs Parker et le cercle vicieux ■
Film américain d'Alan Rudolph (1994, v.o., 120 min). 4445492
3.05 Dernier Stade
Film de Christian Zerbib (1994, 96 min). 4820850
4.45 Léon ■
Film de Luc Besson (1994, ◆, 106 min). 5342362

Radio

France-Culture

20.30 Photo-portrait. Jean-Marie Colombani, directeur du journal Le Monde. 20.45 Fiction : Le nouveau répertoire dramatique. Une Flamme dans le matin, ou la vie et passion de Frère Bartolomé de Las Casas, de Jaime Salom.
22.35 Musique : Opus.
Le retour des guinguettes.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. A l'occasion du Festival de la Nouvelle de Saint-Quentin. Un Beau geste pour Noël, de Vincent Ravalec ; J'ai rendu, d'Annie Saumont. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Panorama de l'histoire africaine (2) ; 2.47, Histoires et légendes de l'Afrique noire ; 3.01, Elias Canetti, l'initiateur ; 4.59, Albatros : Trois poètes de l'obscur.

France-Musique

20.00 Opéra.
Donné le 30 mai 1995 au Théâtre communal de Florence, par le Chœur et l'Orchestre du Mai Musical de Florence, dir. Wolfgang Sawallisch : Der Freischütz, opéra en trois actes, de von Weber, Boris Trajanov (Ottokar), Giorgio Surjan (Cuno), Charlotte Margiono (Agathe), Barbara Kilduff (Annette), Ekkehard Wlaschiha (Kaspar).
23.05 Le Bel Aujourd'hui.
Les années 90.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Erik Satie.
Œuvres de Satie : Préludes flasques, LeBœuf sur le toit, Deux Gymnopédies nos 1 et 3, Gymnopédie no 2 ; Poème de Mallarmé, de Ravel ; Sarabande et Menuet, d'Indy ; Œuvres de Satie : Choses vues à droite et à gauche, Morceaux en forme de poire, Les Aventures de Mercure ; Les Mariés de la Tour Eiffel, du Groupe des Six ; Danse gothique, de Satie ; Double Music, de Cage ; Avant-dernières pensées, de Satie.

22.45 Da Capo. Symphonie no 29, de Mozart, par l'Orchestre Columbia, dir. Walter ; Concerto no 2, de Bruch, par l'Orchestre de la RCA Victor, dir. Solomon, Heifetz, violon ; œuvres de Brahms. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 La Grande Cabriole.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Perdu de vue.
(Rediff de TF 1 du 29/4/96)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.35 De jour comme de nuit [2/2].
20.35 Opération barrages.
21.25 Dix ans après.
23.05 500 nations.
[4/8] L'invasion de la côte.
0.00 15 jours sur Planète.
0.25 *Antarctique*, la nouvelle frontière [2/2].
1.20 Gangsters : *stars des années 30.*
[2/2] Gangsters à l'écran (50 min).

Paris Première

20.00 Eco, écu et quoi ?
20.30 Escrime.
(120 min) 1690695
22.30 Paris dernière.
23.25 Les Innocents.
23.55 Concert : Suede.
(65 min). 57170607
1.00 Cannes 96 (55 min).

France Supervision

19.50 Basket-ball.
(150 min) 70403256
21.40 Concert :
Récital José Van Dam.
Enregistré à l'occasion du festival d'Aix-en-Provence (95 min). 81001689
23.15 Coulisses.
23.45 L'Eté des grands créateurs.
0.20 Eurêka !
J'ai tout faux.
[2/4] D'Alain Robak. Quoi de neuf docteur ?
1.10 Motonautisme (60 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.05 Hollywood Forever.
23.00 L'Etrange Incident ■ ■
Film de William A. Wellman (1943, N., v.o., 75 min) 3818053
0.15 *La Lettre* ■ ■
Film de William Wyler (1940, N., v.o., 95 min) 84538164

Ciné Cinémas

20.05 La Case de l'oncle Tom.
Téléfilm américain de Stan Lathan (110 min) 79128904
21.55 Ciné Cinécourts.
23.05 Toujours seuls
Film de Gérard Mordillat (1991, 95 min) 64613053
0.40 Grand Prix Australia.
Téléfilm classé X (105 min) 54859015

Série Club

20.00 La Planète des singes.
The Surgeon.
20.45 *Jim Bergerac.*
Double ou quitte.
22.15 Les Têtes brûlées.
Triangle infernal.
23.00 L'Age de cristal.
23.50 Cogne et gagne.
0.40 Joséphine (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two.
21.50 Friends.
Celui avec Georges.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
22.30 T'as pas une idée ?
Invité : Jean Rochefort.
23.25 Le Temps des as (60 min).

Eurosport

14.00 Motocyclisme.
En direct. Championnat du monde de vitesse : Grand Prix d'Espagne, Essais des 500cc, à Jerez(60 min). 854985
15.00 Tennis.
En direct. Open messieurs d'Allemagne : 2e demi-finale, à Hambourg (120 min). 508807
17.00 Gymnastique.
18.30 Sports de force.
19.30 Motocyclisme.
20.00 Tennis.
Première demi-finale de l'Open d'Allemagne.
22.30 Basket-ball.
Championnat de France Pro A.
0.00 Boxe (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Un prince à New York. Film de John Landis (1987, 120 min). Avec Eddie Murphy. *Comédie.*
0.05 Le Visiteur. Film d'Arthur Allan Seidelman (1989, 90 min). Avec Malcolm McDowell. *Fantastique.*

Rendez-vous

17.00 France-Inter.
Les Etoiles du cinéma (André Asséo).
En direct du Studio de la Croisette à Cannes.
Avec Bernardo Bertolucci, Patrice Leconte et Jacques Audiard.

DIMANCHE 12 MAI

TF 1

12.50 A vrai dire.
Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger.
La terre sacrée. Série.
14.20 Arabesque.
Un baiser de Judas. Série.
15.10 Le Rebelle.
La rupture. Série.
16.00 Les Dessous de Palm Beach.
De la poudre et des balles. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7.
Magazine. Invités : Lionel Jospin, Philippe Labro (60 min). 1980
20.00 *Journal, Tiercé, Météo.*

20.45

REVENGE
Film américain de Tony Scott (1989, 130 min). 791183
Un ancien de la guerre du Vietnam va s'établir au Mexique, y retrouve un vieil ami devenu un tyran local, tombe amoureux de la femme de celui-ci et s'enfuit avec elle.
22.55 Ciné dimanche.

23.05

LES FAUVES ■
Film français de Jean-Louis Daniel (1983, 90 min). 3319164
Un ancien cascadeur se sent responsable de la mort de sa femme, brûlée vive dans leur voiture. Il travaille dans une compagnie de surveillance privée. Un homme, ressurgi du passé, s'y fait embaucher et déchaîne contre lui la colère et la haine. Un point de départ mystérieux, un climat d'inquiétude et d'angoisse.
0.45 Journal, Météo.

0.55 Concert Vitouze 1994. 1.50 et 2.25, 3.00, 4.05, 4.35 TF 1 nuit. 2.00 Cas de divorce. 2.35 Intrigues. 3.10 Les Défis de l'océan. 4.45 Musique. 5.10 Histoires naturelles.

France 2

12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin.
Avec Henri Salvador.
15.10 Cousteau. Documentaire.
Les fous de corail (55 min). 5252183
16.05 Dimanche Martin.
Avec Henri Salvador.
17.50 et 4.55 Stade 2. Invité : Luis Fernandez.
Football : finale de la Coupe *des coupes* ; Cyclisme : les Quatre Jours de Dunkerque ; Rugby : demi-finale du Championnat de France ; etc.
18.45 *Déjà dimanche.*
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.50

BULLITT ■
Film américain de Peter Yates avec *Steve McQueen, Robert Vaughn* (1968, 101 min). 44075102
Un policier de San Francisco est chargé de protéger un gangster qui doit témoigner dans un procès et que la Mafia veut abattre.

22.55

TARATATA
Variétés présentées par Nagui. Lou Reed, Laurie Anderson, Elvis Costello (70 min). 8434725
0.05 Journal, Météo, Signé Croisette.
0.35 *Musiques au cœur.*
Concert. Evry : une cathédrale pour l'an 2000. Concert luminographique, par Jorge Orta. *Gloria*, de Poulenc, par le Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France, dir. Michel *Piquemal* (70 min). 2728299

1.45 Patricia Kaas à Caen. 3.05 Le Fond du problème. 5.50 Dessin animé.

France 3

11.55 Flash d'information.
12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires.
Tigres mangeurs d'hommes.
14.10 Sport dimanche. 14.15, GRS à Corbeil-Essonnes ; 15.05, *Tiercé*, en direct de Longchamps ; 15.25, Rugby : quart de finale du *Championnat de France.*
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Les Débatteurs.
Divertissement.
20.10 Benny Hill.
Divertissement.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Pourcentages, de Théodor Grädler, (65 min). 501183
21.55 *Un cas pour deux.* Série.
Tout le monde ment, de Helmut Krätzig.
22.55 Dimanche soir.
23.45 Journal, Météo.

0.05

LE CORBEAU ■ ■ ■
Film français de Henri-Georges Clouzot avec Pierre Fresnay (1943, N., 87 min). 1654873
Une épidémie de lettres anonymes dans une petite ville de province. Un médecin venu d'ailleurs est particulièrement visé. Etude de mœurs corrosive, tableau clinique des abîmes de la nature humaine, réalisme des comportements allié à la psychanalyse d'une société malade.

1.35 Les Incorruptibles. Le signe de Caïn. Série. 2.20 Musique Graffiti. Mélodies, de Rossini, par Montserrat Caballé, soprano, Manuel Burgueras, piano (18 min).

La Cinquième

13.00 Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. Sur les traces du Grand Meaulnes. 14.00 L'Esprit du sport. Autour de David Ginola. 15.00 Teva. Les secrets des ancêtres. 16.00 *Les Misérables.* Feuilleton [2/4]. 17.00 Le Sens de l'Histoire. L'étau. Invité : M. von Kagenek, Philippe Masson. 18.30 Va savoir. Entre ciel et pierre.

Arte

19.00 Cartoon Factory.
Dessins animés [8/10]. Phoney Express (1926) ; Three is a Crowd (1932) ; Fly Frolic (1932) ; Whishes on the Moon (1935).
19.30 Maestro.
Magazine. Georg Solti dirige Bartók. Concerto pour orchestre. Avec l'Orchestre philharmonique de Munich (60 min). 1251
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : SENS DESSUS DESSOUS
proposée par Sabine Bubeck et Annelore von Donop.
20.46 *Le Guide galactique.*
Deuxième épisode d'une série de Douglas Adams (34 min). 109802034
Perdus dans l'espace, un Terrien et un extraterrestre se réfèrent au « guide du routard galactique ».
21.25 *Toujours plus fort.*
Documentaire de Tian Ellerkamp et Merle Kröger (25 min). 245909
Enquête sur les mondes virtuels.
21.55 Le Bazar des sens.
Court métrage d'Annelore von Donop (25 min). 801589
22.15 Nina Dul, la guérissense.
Documentaire de Matthias Behrens (55 min). 1342218
23.05 La Femme tatouée ■ ■
Film japonais de Yoichi Takabayashi (1982, v. o., 97 min). 2780947
Un sous-directeur d'administration persuade sa maîtresse de se faire tatouer...
0.45 Les Aventures secrètes de Tom Thumb
Film [2/7] d'animation anglo-français de Dave Borthwick (10 min). 2923725

0.55 *Métropolis. Spécial Cannes* ; revue de presse photographique ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : L comme littérature (2) (rediff.). 1.55 Le Dernier Trip. Entretien avec Timothy Leary, de Roger Willemsen (rediff., 60 min).

M 6

12.15 Madame est servie.
12.55 Délivrez-moi de l'enfer
Téléfilm [1 et 2/2] de Bill L. Norton (174 min). 75391306
Adapté d'une histoire authentique, la machination ourdie contre une mère de famille condamnée à quatre ans de prison pour un crime qu'elle n'a pas commis.
16.00 et 1.15 Grand Prix moto d'Espagne. Sport.
17.10 Le Saint :
Casse-tête australien
Téléfilm de Donald Crombie (96 min). 7298414
19.00 Models Inc. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 1.05 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine d'Emmanuel Chain. Je me mets à mon compte. Reportages : quitte ou double. Dessous chic. Le Jackpot pour 250 francs ? 500 000 francs la plaque. Les maîtres du pain. (120 min). 284094

22.45

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. Pub et psychanalyse (40 min). 5191034
23.25 Madame Claude 2
Film érotique de François Mimet (1981, 94 min). 6480857
Madame Claude met cinq mannequins à la disposition de personnalités du monde des affaires et de la police. A prix d'or, bien entendu !

2.30 Best of 100 % nouveaux. Musique. 3.50 Fréquenstar. Magazine. 4.45 Culture pub (rediff.). 5.30 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ *En clair jusqu'à 14.05*
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 *La Semaine des Guignols.*
14.05 Rugby
En direct. Quart de finale du championnat de France : Toulouse-Narbonne.
16.00 Les Aïkodoka et le désert.
Documentaire.
▶ En clair jusqu'à 17.20
16.25 Les Superstars du catch.
17.15 Vanessa Paradis.
Le concert live (70 min). 1167522
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
En direct du festival de Cannes.
20.30 Le Journal du Festival.
Spécial Cannes.

20.40

LA JEUNE FILLE ET LA MORT ■ ■
Film de Roman Polanski (1994, 99 min). 380831
Un automobiliste ramène à sa maison de campagne un avocat tombé en panne. L'épouse de celui-ci reconnaît le tortionnaire qui l'a violée...
22.15 Flash d'information.

22.25

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry *Gilardi (149 min).* 1740298
0.55 Le Grand Blanc de Lambaréné ■
Film de Bassek Ba Kobhio (1995, 89 min). 3939183
En 1944, au Gabon, le médecin français Albert Schweitzer soigne la population dans un hôpital qu'il a créé à Lambaréné des années auparavant. Il humilie un jeune Noir qui l'admire et voudrait devenir médecin.
2.25 Surprises (35 min).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique.
Gestes acoustiques - Esther Roth, par René Farabet.
22.25 Poésie sur parole. Georges Shéhadé (6).
22.35 Musique : Le Concert.
Concert imaginaire du G.R.M. Œuvres de Dufour, Stradella, Cobell.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Zinc-zingue, par Julie Bourgois ; Rub à dub dub ; Rémanences : Bambous errants ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Outer National Meltdown. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Panorama de l'histoire africaine (3) ; 2.52, L'Auberge des adrets ou Robert Macaire, d'Antier, Saint-Amand et Paulyante ; 4.42, Jean Wiener ; 5.58, Marcel Granet, l'homme qui nous fait aimer la Chine (1884-1940) (1).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs.
Franz Völker, ténor : Lohengrin : récit Graal (acte III), de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Heinz Tietjen (enregistré en 1936) ; Denise Duplex, soprano : Les Noces de Figaro : Je ne sais quelle ardeur (Chérubin, acte I), Mon cœur soupire (acte II), L'Enlèvement au sérail : Avec des douceurs et des caresses (Blonde acte II), de Mozart, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Gustave Cloez (enregistré en 1955) ; Don Pasquale : Pauvres amants fidèles (Norina acte I), de Donizetti, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Benedetti (enregistré en 1959) ; Fidelio : Scène du cachot, duo Rocco/Leonore et trio avec Florestan (acte II), de Beethoven, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Marcel Cariven (enregistré en 1960) ; Guy Chauvet, ténor : La Damnation de Faust : Invocation à la nature (4e partie), de Berlioz.
21.00 Capitale Prague.
Par Mildred Clary.
22.30 Transversales.
1. Variations transversales. La Nuit des ffff de Télérama (extraits du concert donné le 11 avril au Théâtre des Champs-Elysées). Œuvres de Romano, Paladino, Purcell, Vivaldi, traditionnelles, Monk, Ysaye Stivell. 2. Les magiciens de la Terre. Méditations musicales par Munir Bachir. 3. Le Jazz, probablement. Trombones et trombonistes.
1.00 *Les Nuits de France-Musique.*

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique.
La Nuit de Mai, de Rimsky-Korsakov, par le Chœur académique russe, Svechnikov et l'Orchestre du Théâtre du Bolchoï, dir. par Tchistiakov, Potchapski (le Maire), Tarastschenko (Levko), Erassova (Hanna), Lapina (Pannotchka), Okolycheva (La belle-sœur), Arkipov (le distillateur), Rechetniak (Kalenik).

22.05 Soirée Lyrique (Suite). La Grande Pâque Russe, extraits de Mozart et Salieri et Kitège, de Rimsky-Korsakov. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Ascenseur pour l'échafaud ■ ■
Film de Louis Malle (1957, N., 90 min) 48738725
0.00 Kaléidoscope.
0.30 Journal (France 3).

Planète

19.40 Antarctique, la nouvelle frontière [2/2].
20.35 *Gangsters :* stars des années 30.
[2/2] Gangsters à l'écran.
21.25 La Maîtresse du vide.
21.50 Mai 68 [1/3].
22.55 Les Grands Commandants.
[2/6] Jules César et la bataille d'Alésia.
23.40 La Révolte des jeunes otaries.
0.35 Peines capitales (55 min).

Paris Première

20.30 Top-Flop.
21.00 *Boyz'n the Hood* ■ ■
Film de John Singleton (1991, v.o., 115 min) 80180683
22.55 *Le court en dit long.*
23.55 Concert :
Aldo Romano Quartet.
Enregistré au festival Jazz à Vienne, en 1994 (30 min). 9951831

France Supervision

20.25 Entracte.
20.30 La Banquière ■ ■
Film de Francis Girod (1980, 125 min) 98797183
22.35 *Concert :* Festival de Jazz du Mans.
(60 min). 39228034
23.35 Equitation.
1.05 Concert :
Récital José Van Dam.
Enregistré à l'occasion du festival d'Aix-en-Provence (90 min). 73743706

Ciné Cinéfil

20.30 La Lettre ■ ■
Film de William Wyler (1940, N., v.o., 95 min) 2873015
22.05 *Charlie Chan à Reno* ■
Film de Norman Foster (1939, N., v.o., 70 min) 54778589
23.15 Boléro ■
Film de Jean Boyer (1941, N., 95 min) 47868170

Ciné Cinémas

20.45 L'Histoire d'Adèle H. ■ ■ ■
Film de François Truffaut (1975, 95 min) 4113386
22.20 Tale of a Vampire ■
Film de Shimako Sato (1992, v.o., 100 min) 80088522
0.00 *Toto le héros* ■ ■
Film de Jaco Van Dormael (1990, 95 min) 24555481

Série Club

20.35 Le Club.
20.45 *Cimarron Strip.*
La légende de Judd Starr.
22.00 Les Têtes brûlées.
Hollywood s'en va-t-en guerre.
22.45 *L'Age de cristal.*
La ville des sables.
23.35 Cogne et gagne.
0.30 *Jim Bergerac.*
Double ou quitte (100 min).

Canal Jimmy

20.25 Dream On.
Pilote.
21.00 Top bab.
21.40 Absolutely Fabulous.
Maroc.
22.10 La Semaine sur Jimmy.
22.20 New York Police Blues.
Episode no 48.
23.10 Le Meilleur du pire.
23.40 Friends.
Celui avec Georges.

Eurosport

11.30 Motocyclisme. En direct. Championnat du monde de vitesse : *Grand Prix d'Espagne* (210 min). 82787544
15.00 Gymnastique.
En direct. Championnats d'Europe messieurs : Finales *individuelles par appareils* (120 min). 928034
19.30 Tennis.
22.00 Voitures de tourisme.
23.00 Motocyclisme.
0.30 Boxe (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 *La Fièvre d'aimer. Film de Luis Mandoki* (1990, 105 min). Avec Susan Sarandon. *Comédie dramatique.*
22.15 *L'Emprise des ténèbres. Film de Wes Craven* (1987, 105 min). Avec Bill Pullman. *Fantastique.*
0.15 *Le Continent des hommes-poissons. Film de Sergio Martino* (1978, 95 min). Avec Barbara Bach. *Fantastique.*

TMC

20.35 Hoffa. Film de Danny De Vito (1992, 140 min). Avec Jack Nicholson. *Drame.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 12 - LUNDI 13 MAI 1996

Bonnes manières

par Alain Rollat

C'ÉTAIT DONC VRAI. Jacques Chirac l'avait dit : le roi du Maroc avait changé, il n'était plus un despote mais un monarque éclairé, il n'était plus le potentat qui régnait d'une main de fer, le dictateur qui soumettait ses adversaires par la terreur, le tyran dont les cruautés effaraient les organisations humanitaires. Jacques Chirac l'avait dit et, en la matière, le président de la République française ne peut pas se tromper. Il était donc naturel qu'il applaudît à cette métamorphose en vantant, au présent, *« l'attachement aux droits de l'homme »* du souverain chérifien sans revenir sur son passé.

Il l'avait dit et c'était bien vrai puisque Sa Majesté compatissait en cachette aux malheurs d'Omar Raddad, ce jardinier marocain peut-être condamné à tort par la justice française. Que Jacques Chirac usât de son droit de grâce devenait alors la moindre des politesses. Il s'agit certes d'une bonne manière diplomatique, mais les bonnes manières se perdent trop pour qu'on ne salue pas ce geste de clémence à sa juste valeur morale.

Le Commandeur qui peut le plus pouvant aussi le moins, le roi du Maroc, rentré chez lui, se fera sûrement un devoir de prouver à ceux de ses amis français qui oseraient encore en douter que son *« attachement aux droits de l'homme »* n'est pas un attachement élastique. Il le prouvera en répondant à cette bonne manière par ses propres bonnes manières. Il présentera ses excuses à la famille Ben Barka, il prendra sous sa protection les enfants d'Oufkir, il indemnisera les frères Bourequat, il décorera Abraham Serfaty, il pensionnera les rares rescapés du bagne de Tazmamart, il enverra aux veuves des boîtes de chocolats, et, surtout, il donnera l'accolade à Gilles Perrault, l'écrivain qui l'a tant aidé à prendre conscience de ses erreurs, et avec lequel il se fera un plaisir de débattre, en direct, à la télévision, au cours d'un face-à-face qui sera arbitré par Jean-Pierre Elkabbach et Alain Griotteray.

Pourquoi ces deux-là, dira-t-on ? Parce que, en matière de bonnes manières, le président de France Télévision et le rapporteur spécial du budget de la communication sont devenus experts. Jean-Pierre Elkabbach ne cite pas le nom d'Alain Griotteray quand il l'accuse d'orchestrer la campagne de déstabilisation dont il se dit la victime ; Alain Griotteray jure qu'*« aucune animosité personnelle à l'encontre de Jean-Pierre Elkabbach »* ne l'anime quand il se répand en critiques personnelles contre lui, et en particulier dans son dernier livre, *L'Argent de la télévision* (Editions du Rocher), paru par coïncidence en pareille circonstance.

Au point d'état de grâce qu'elle a atteint, Sa Majesté chérifienne devrait s'entremettre, au cours d'un « Cercle de minuit », pour remédier à cette dispute soulevée dans l'intérêt du service public. Pourquoi un « Cercle de minuit » ? Parce que, en produisant avec huit personnes des émissions de qualité à 130 000 F pièce, Laure Adler est la travailleuse marocaine du marché médiatique.

Rothschild et la banque ABN Amro regroupent leurs activités de marché

La compagnie s'allie avec le numéro un néerlandais

LONDRES
de notre correspondant dans la City

La première banque néerlandaise, ABN Amro, et le groupe Rothschild ont annoncé, vendredi 10 mai, le regroupement de leurs activités concernant le marché des capitaux dans une société commune appelée ABN Amro Rothschild, installée à Londres. Ce rapprochement illustre une nouvelle fois la mutation des banques d'affaires face à la mondialisation de la finance.

Depuis l'acquisition, en juillet 1995, par l'américain Merrill Lynch, du courtier Smith New Court, dont N. M. Rothschild & Sons (NMR) détenait 25,9 % du capital, ce dernier était à la recherche d'un nouveau courtier. L'alliance forgée par NMR et Rothschild & Compagny Bank avec ABN Amro va, cependant, bien au-delà de cet impératif de distribution et de placements de titres.

De l'avis général, NMR, maison prestigieuse créée en 1803 par Nathan Meyer Rothschild, aujourd'hui spécialiste du conseil en privatisation, de la gestion de fortune et du *fixing* de l'or, était pénalisée par sa taille moyenne. Les analystes de la City soulignaient que ses principaux concurrents, comme Warburg ou Barings, avaient accru leur potentiel de développement en se faisant racheter par des groupes étrangers. Une telle solution était toutefois inacceptable pour l'une des dernières grandes banques familiales de la place de Londres.

Le président de NMR, Sir Evelyn de Rothschild, qui avait confié au *Monde* il y a quelques années qu'il se sentait *« investi d'une mission »*, celle de transmettre le témoin à la génération suivante, regimbe à diluer le contrôle familial. Dans le même temps, il avait toutefois conscience qu'il devait disposer d'un réseau international important, d'une capacité de placement substantielle et d'énormes capitaux pour survivre.

Plus ancienne banque étrangère de la City, l'établissement néerlandais s'est fait une place à Londres grâce au rachat, en 1992, du courtier Hoare Govette, en pleine déconfiture. Après avoir remis sur pied sa nouvelle filiale, ABN Amro s'était mis en quête d'une banque d'affaires, comme l'atteste sa tentative avortée de racheter Barings, acquis en mars 1995 par son rival hollandais ING.

« Nous avons l'habitude de travailler ensemble »

« Nous sommes complémentaires et nous avons l'habitude de travailler ensemble » : comme on l'explique chez Rothschild, les deux groupes sont théoriquement faits l'un pour l'autre. NMR va pouvoir concentrer ses ressources limitées sur son point fort, l'activité de conseil aux entreprises et aux gouvernements. De son côté, fort de son bilan et de sa capacité de placement, ABN Amro pourra continuer son expansion et faire preuve d'un dynamisme qui lui a valu récemment le titre très envié de « banque de l'année ». Les deux compagnies, qui ont souvent agi de concert à l'occasion, notamment, de la privatisation des PTT néerlandais, ont de nombreux clients en commun, comme Rolls Royce, Hamson ou l'équipementier automobile T & N.

Le style autoritaire de Sir Evelyn, ses craintes de voir sa banque phagocytée par son nouvel associé et la différence de culture bancaire entre les deux associés sont des sources latentes de conflit. Reste que, comme le montre le succès des compagnies anglo-néerlandaises – Shell, Unilever, etc. –, l'entente entre les hommes d'affaires des deux pays est traditionnelle et constante. Un observateur français le note : *« En fin de compte, ce qui rapproche les Néerlandais des Anglais, à savoir le pragmatisme, la méfiance envers les projets grandioses et la couleur muraille, devrait prévaloir pour faire de cette entreprise une réussite. »*

Marc Roche

■ **MANIFESTATIONS : Aides, association de lutte contre le sida**, organise, dimanche 12 mai, une « Marche pour la vie » à Paris. Les manifestants devraient se rassembler à 10 heures au stade Charléty, dans le quatorzième arrondissement, et défiler ensuite jusqu'au Champ-de-Mars, en passant par la place Denfert-Rochereau, le boulevard Montparnasse, le boulevard des Invalides et l'avenue de la Motte-Piquet. La préfecture de police a conseillé aux automobilistes parisiens d'éviter également la place des Pyramides, où doit avoir lieu, à 9 heures, la cérémonie de la fête de Jeanne d'Arc, et la place Saint-Augustin, le boulevard Malesherbes, la place de la Madeleine et la rue de Rivoli, où doit passer, en fin de matinée, la manifestation « Restauration nationale- Comité Jeanne d'Arc ».

■ **CULTURE : le Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)** vient d'écrire au chef de l'Etat pour lui faire part de ses inquiétudes. Il estime que *« les orientations budgétaires gouvernementales, relayées par les prises de position d'un certain nombre de collectivités locales, sont aujourd'hui le signe d'un désengagement moral et politique »*. Le SYNDEAC appelle les milieux artistiques à manifester, lundi 3 juin, à 20 heures, au Théâtre des Bouffes du Nord, là où, lors de la campagne électorale de 1995, M. Chirac avait assuré les professions culturelles de son soutien.

À NOS LECTEURS : le supplément « Initiatives » ne paraîtra pas lundi 13 mai. Les cahiers « Initiatives-Métiers » et « Initiatives-Emploi » paraîtront mardi dans nos éditions datées mercredi 15 mai.

M. Barre et des experts proposent à M. Chirac des remèdes pour combattre la spéculation financière

LYON
de notre envoyé spécial

En dénonçant *« la spéculation* [financière], *ce sida de nos économies »*, le président Jacques Chirac avait annoncé en 1995 à Halifax (Canada), lors du sommet des pays les plus développés, son intention de mettre ce sujet à l'ordre du jour du sommet suivant, à Lyon, en juin. L'ancien premier ministre Raymond Barre a du coup réuni dans sa ville, jeudi 9 et vendredi 10 mai, un groupe d'experts internationaux. Banquiers centraux (Jean-Claude Trichet, Helmut Schlesinger), économistes, assureurs, industriels et financiers ont élaboré à cette occasion une série de propositions que M. Barre devrait remettre dans les jours à venir à M. Chirac.

Présentées à la presse vendredi par Raymond Barre et John Flemming, professeur d'économie à l'université d'Oxford (Grande-Bretagne), ces propositions ne visent pas à tuer la spéculation, considérée comme nécessaire au bon fonctionnement des marchés.

Elles cherchent, selon M. Barre, à en limiter *« les effets déstabilisateurs »* pour l'économie. D'inspiration libérale, le groupe d'experts réunis autour de l'ancien premier ministre préconise pour l'essentiel deux antidotes à la spéculation : *« la transparence »* des marchés et *« des politiques économiques réalistes »*.

Les experts conseillent d'abord à M. Chirac de rejeter les deux idées les plus souvent avancées pour combattre la spéculation sur le marché des changes : la « taxe Tobin » – un impôt de 0,5 % sur toutes les transactions – et les dépôts obligatoires et non rémunérés de devises pour les spéculateurs. Selon M. Flemming, ces instruments seraient difficiles à mettre en œuvre et n'alourdiraient que marginalement le coût de la spéculation.

Si elles peuvent être *« très occassionnellement »* nécessaires, les interventions des autorités sur les marchés ne sont pas non plus une bonne solution. Elles coûtent cher aux Etats et donc aux contribuables. *« S'il ne s'agit pas de réglementer les marchés, il faut néanmoins mieux en définir les règles du jeu »*, telle est, en définitive, l'approche proposée par M. Barre.

Les experts conviennent ainsi de la nécessité de limiter – par la définition de *« ratios prudentiels »* notamment – les capacités d'emprunt des spéculateurs. Ils préconisent aussi et surtout *« une plus grande transparence des marchés »* : l'information doit y être plus précise et accessible à tous en permanence. Dans ces domaines, le document remis à M. Chirac suggère que les grands Etats prennent des initiatives.

« RÉDUIRE L'ENDETTEMENT »

Le combat contre la spéculation sur le marché des changes nécessite ensuite, selon les experts lyonnais, une grande sagesse des hommes politiques. Reprenant une préoccupation réaffirmée avec force par M. Schlesinger, l'ancien patron de la Bundesbank, la Fondation Finance que préside Raymond Barre convient que *« les politiques ne doivent pas s'obstiner à vouloir maintenir, en matière de taux de change ou sur les marges de fluctuation des monnaies, des situations irréalistes »*. Les hommes politiques devraient aussi éviter de s'exprimer trop souvent sur ces questions.

« Le meilleur moyen pour qu'un pays réduise son exposition à la spéculation et sa vulnérabilité aux marchés, c'est qu'il réduise son endettement. » C'est naturellement cette dernière recommandation à laquelle M. Barre est le plus attaché. L'ancien premier ministre a qualifié d'*« extraordinaire »* la baisse des taux d'intérêt intervenue en France au cours des derniers mois et a exprimé son espoir qu'elle sera suivie d'un ajustement du côté de la politique budgétaire, c'est-à-dire d'une baisse importante des dépenses publiques, conformément à ce qu'a annoncé le président de la République.

Erik Izraelewicz

Prolifération nucléaire : les Etats-Unis renoncent à sanctionner la Chine

L'ADMINISTRATION Clinton a décidé, vendredi 10 mai, d'abandonner tout projet de sanction économique à l'encontre de la Chine dans l'un des dossiers les plus sensibles du contentieux entre Washington et Pékin : les exportations de matériaux nucléaires chinois au Pakistan. En annonçant cette décision, le département d'Etat a assuré avoir reçu des garanties satisfaisantes de la part de la Chine.

Les Etats-Unis reprochaient à Pékin d'avoir livré au Pakistan 5 000 aimants circulaires utilisés dans les centrifugeuses enrichissant l'uranium à des fins militaires. Le gouvernement de Pékin a fait valoir qu'il n'était pas au courant qu'une société chinoise avait procédé à une telle livraison et s'est engagé à empêcher cette transaction, a expliqué le porte-parole du département d'Etat.

Particulièrement soucieuse d'empêcher toute prolifération nucléaire, l'administration Clinton menaçait de priver de garantie de crédits – pour un montant de quelque 10 milliards de dollars (environ 50 milliards de francs) – plusieurs gros industriels américains ayant des projets d'investissements en Chine.

La décision de l'administration est conforme au désir, de plus en plus net, de l'administration de ne pas laisser l'Europe profiter, commercialement, d'une dégradation des relations entre les Etats-Unis et la Chine. Elle intervient alors que le chef de la majorité républicaine au Sénat, Robert Dole, a annoncé qu'il apporterait son soutien à Bill Clinton lorsque celui-ci sollicitera du Congrès le renouvellement de la clause de la nation la plus favorisée au profit de la Chine.

Reste un contentieux important : le non respect par la Chine de l'accord conclu avec les Etats-Unis sur la propriété industrielle. Sauf engagement ferme de Pékin en la matière d'ici au 15 mai, l'administration se dit prête à imposer des droits de douane de 100 % sur les importations chinoises.